



VOUS ÊTES INDISPENSABLES. LE FONDS AUSSI.

 **FONDS**
de solidarité FTQ

2013

RAPPORT ANNUEL ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE


SUR LE
WEB

[FONDSFTQ.COM/
RAPPORT2013](http://FONDSFTQ.COM/RAPPORT2013)

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER ÉDITORIAL

MESSAGE
DES PRÉSIDENTS

1

FAITS
SAILLANTS

2

DÉVELOPPEMENT
DURABLE

3

ÉTHIQUE
ET GOUVERNANCE

4

NOTRE IMPACT
SOCIAL

6

NOS
ACTIONNAIRES

8

NOTRE IMPACT
ÉCONOMIQUE

10

NOS
PARTENAIRES

12

NOTRE IMPACT
ENVIRONNEMENTAL

16

NOS
EMPLOYÉS

18

SUIVI
DES OBJECTIFS

20

LE COMITÉ
DE DIRECTION

22

LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION

23

LES INSTANCES DU FONDS
ET LE SYNDICAT

23

L'INDEX
GRI

24

CAHIER FINANCES

RAPPORT
DE GESTION

26

ÉTATS
FINANCIERS

41

CRÉER, MAINTENIR OU SAUVEGARDER DES EMPLOIS

Investir dans des entreprises à impact économique québécois et leur fournir des services en vue de contribuer à leur développement et de créer, de maintenir ou de sauvegarder des emplois.

FORMER LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS

Favoriser la formation des travailleuses et travailleurs dans le domaine de l'économie et leur permettre d'accroître leur influence sur le développement économique du Québec.

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

Stimuler l'économie québécoise par des investissements stratégiques qui profiteront aux travailleuses et travailleurs, de même qu'aux entreprises québécoises.

PRÉPARER LA RETRAITE

Sensibiliser et inciter les travailleuses et travailleurs à épargner pour leur retraite et à participer au développement de l'économie par la souscription aux actions du Fonds.



CONFIANCE

VOUS TROUVEREZ DANS CES PAGES L'ENSEMBLE DES RÉSULTATS DU DERNIER EXERCICE DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ QUI S'EST TERMINÉ LE 31 MAI 2013. LE FONDS A OBTENU UN RENDEMENT POSITIF POUR UN NEUVIÈME SEMESTRE DE SUITE, ET CE, DANS UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL TOUJOURS DIFFICILE ET INCERTAIN. NOUS SOMMES FIERS DE NOS RÉALISATIONS, DE NOTRE RENDEMENT DE 5,3 % ET DE NOTRE BÉNÉFICE NET DE 458 MILLIONS DE DOLLARS. NOUS AVONS AINSI PU HAUSSER LA VALEUR DE NOTRE ACTION À 27,98 \$ LE 5 JUILLET DERNIER.

Le Fonds, c'est d'abord des valeurs

Le Fonds de solidarité FTQ contribue, depuis maintenant 30 ans, et de façon marquante, au développement économique du Québec. Avant même que les concepts de développement durable et de responsabilité sociale des entreprises, auxquels nous adhérons pleinement, ne soient créés, la mission et les activités du Fonds reposaient déjà sur des préoccupations et des priorités économiques et sociétales. Le Fonds est né sur la base de valeurs de solidarité sociale et économique : favoriser l'emploi, former les travailleurs, développer l'économie du Québec grâce à des investissements stratégiques et contribuer à ce que les travailleurs se préparent une retraite adéquate.

De plus, dès sa création, le Fonds a conçu des outils et adopté des pratiques exceptionnels, comme le bilan social et la formation économique des travailleurs en entreprise, pour bien encadrer ses investissements et en faire ce que l'on appelle aujourd'hui des investissements responsables. Il a imaginé, formé et déployé un formidable réseau de responsables locaux (RL) pour le représenter et promouvoir l'épargne-retraite auprès des travailleurs dans les entreprises québécoises.

Cette mission aux multiples volets que s'est donnée le Fonds en 1983 — et qui était à l'époque une innovation — constituait tout un défi ! Et, 30 ans plus tard, nous sommes heureux de pouvoir dire que nous avons relevé ce défi avec succès. Voilà pourquoi nos 2 395 entreprises partenaires et nos centaines de milliers d'actionnaires apprécient le Fonds.

Une contribution majeure au financement des entreprises

Au cours du dernier exercice, le Fonds a investi au total 521 millions de dollars. En incluant son réseau de fonds régionaux, le Fonds a investi dans 137 entreprises réparties dans plus de 25 secteurs d'activité, aussi bien technologiques que traditionnels.

La proportion de l'actif net du Fonds de solidarité FTQ qui est engagée dans des entreprises québécoises sous forme d'investissements non garantis — et donc à risque — dépasse 66 %. Le Fonds soutient les PME : il contribue à assurer leur croissance et leur positionnement sur leur marché, et ce, dans un contexte international de plus en plus compétitif et difficile.

Les investissements du Fonds et de son réseau ont permis de créer, de maintenir ou de sauvegarder 170 915 emplois dans les entreprises partenaires, au 31 mai dernier.

DE 2004 À 2013, LE FONDS A ENGAGÉ 5,5 MILLIARDS DE DOLLARS EN CAPITAL RISQUÉ NON GARANTI DANS DES ENTREPRISES PARTENAIRES !

Pour les exercices financiers 2004 à 2013, soit sur une période de 10 ans, le Fonds a engagé 5,5 milliards de dollars en capital risqué non garanti (capital de développement) dans des entreprises partenaires. De cette somme, 2,2 milliards de dollars ont été investis dans du capital de risque, soit directement dans des entreprises privées (pour 1,2 milliard de dollars), soit indirectement dans des fonds privés (1,0 milliard de dollars), au Québec et au

Canada (voir graphique, page 30). Si nous considérons les investissements massifs que nous avons réalisés dans des entreprises québécoises au cours des 30 années d'existence du Fonds, le nombre d'emplois ainsi créés, maintenus ou sauvegardés dépasserait aujourd'hui le demi-million !

DEPUIS LA FONDATION DU FONDS, LE NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS, MAINTENUS OU SAUVEGARDÉS AU QUÉBEC DÉPASSERAIT AUJOURD'HUI LE DEMI-MILLION !

Des partenaires reconnaissants

Au fil des ans, et particulièrement au cours de la dernière année, les entrepreneurs québécois nous ont témoigné leur reconnaissance. Ils étaient nombreux, dans plusieurs régions du Québec, à nous confirmer que, sans le soutien financier et la confiance du Fonds, ils n'auraient pas pu faire face à la concurrence internationale. Plusieurs n'auraient pas pu garder leur centre décisionnel au Québec, alors que d'autres n'auraient probablement plus été capables d'y poursuivre leurs activités. Grâce au soutien en capital patient que le Fonds a accordé à ces entreprises, souvent en période de ralentissement économique, des milliers de travailleurs ont pu conserver leur emploi et des milliers d'autres s'en sont vu offrir un (voir page 15).

Une contribution majeure au développement de l'épargne-retraite

D'où provient cet argent que le Fonds de solidarité FTQ investit dans les entreprises ? Il provient essentiellement de l'épargne de ses actionnaires. Au cours des 30 dernières années, le Fonds a créé au Québec le plus important bassin d'épargne-retraite investi dans des entreprises privées.

Par-dessus tout, dès sa création dans les années 1980, le Fonds a contribué à créer une meilleure « culture » de l'épargne au Québec, l'habitude de souscrire à un REER chez des centaines de milliers de travailleurs.

Malgré tout, il reste beaucoup de travail à faire sur ce plan, et le Fonds s'y emploie au quotidien. En effet, selon le rapport *Innovover pour pérenniser le système de retraite* (aussi appelé Rapport D'Amours), réalisé par un comité d'experts à la demande du gouvernement du Québec, 1,9 million

de travailleurs ne participent à aucun régime collectif de retraite, ce qui représente 47 % de tous les travailleurs du Québec. Presque un Québécois sur deux n'aura donc, à la retraite, aucun revenu provenant d'un régime collectif de retraite. C'est très inquiétant.

Il faut donc, selon ce rapport, « soutenir les travailleurs dans leurs efforts pour épargner davantage en vue de la retraite ». Et c'est justement ce que fait le Fonds de solidarité FTQ. Inciter les travailleurs à épargner pour leur retraite fait partie intégrante de notre mission. Le Fonds compte maintenant plus de 615 000 actionnaires et il est là pour eux, pour les convaincre de l'importance d'épargner et pour les inciter à se constituer une épargne-retraite individuelle qui leur permettra d'avoir des conditions de vie décentes quand ils cesseront de travailler.

AU COURS DES 30 DERNIÈRES ANNÉES, LE FONDS A CRÉÉ AU QUÉBEC LE PLUS IMPORTANT BASSIN D'ÉPARGNE-RETRAITE INVESTI DANS DES ENTREPRISES PRIVÉES.

Une question de confiance

Si le Fonds de solidarité FTQ a atteint la taille stratégique qu'il a aujourd'hui, c'est parce qu'il a su mériter la confiance de ses actionnaires, de ses entreprises partenaires et de ses partenaires financiers.

Cette confiance nous permet de soutenir des pans entiers de l'économie québécoise et d'encourager les travailleurs de la classe moyenne à épargner pour la retraite tout en contribuant au développement économique du Québec.

Pour cette grande confiance qu'ils nous ont témoignée au fil des ans, nous remercions nos actionnaires, nos entreprises partenaires et nos partenaires financiers. Nous remercions aussi les membres du conseil d'administration et des autres instances du Fonds pour leur importante contribution. Un merci chaleureux également aux employés du Fonds et de son réseau ainsi qu'aux RL pour leur travail et leur engagement sans faille envers la mission du Fonds.

Soyez assurés que nous continuerons de faire notre travail de façon compétente et créative, à la hauteur des attentes des Québécois.

MICHEL ARSENAULT
Président du conseil d'administration

YVON BOLDUC
Président-directeur général

LE SOCIAL, L'ÉCONOMIQUE ET L'ENVIRONNEMENTAL : INDISSOCIABLES!

Le Fonds produit, pour une quatrième année consécutive, son Rapport annuel et de développement durable (RADD) à partir des lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI), utilisées à travers le monde. En 2012 seulement, près de 3 500 entreprises et organisations ont déposé, sur une base volontaire, des rapports de développement durable selon la GRI.

Les impacts extrafinanciers

En plus de décrire les activités que le Fonds de solidarité FTQ a menées durant l'exercice financier 2012-2013 et de présenter ses données financières au 31 mai 2013, ce rapport expose l'ensemble de ses performances en matière de développement durable, incluant ainsi les impacts extrafinanciers de sa mission et de ses activités. Le Fonds place, dans une démarche d'amélioration continue, le développement intégral de l'économie au cœur même du bien-être des êtres humains. Pour y arriver, il tient compte des trois dimensions d'ordre social, économique et environnemental mises de l'avant par la GRI; si l'on ne considère pas ces trois aspects indissociables, il y a nécessairement un déséquilibre dans le développement.

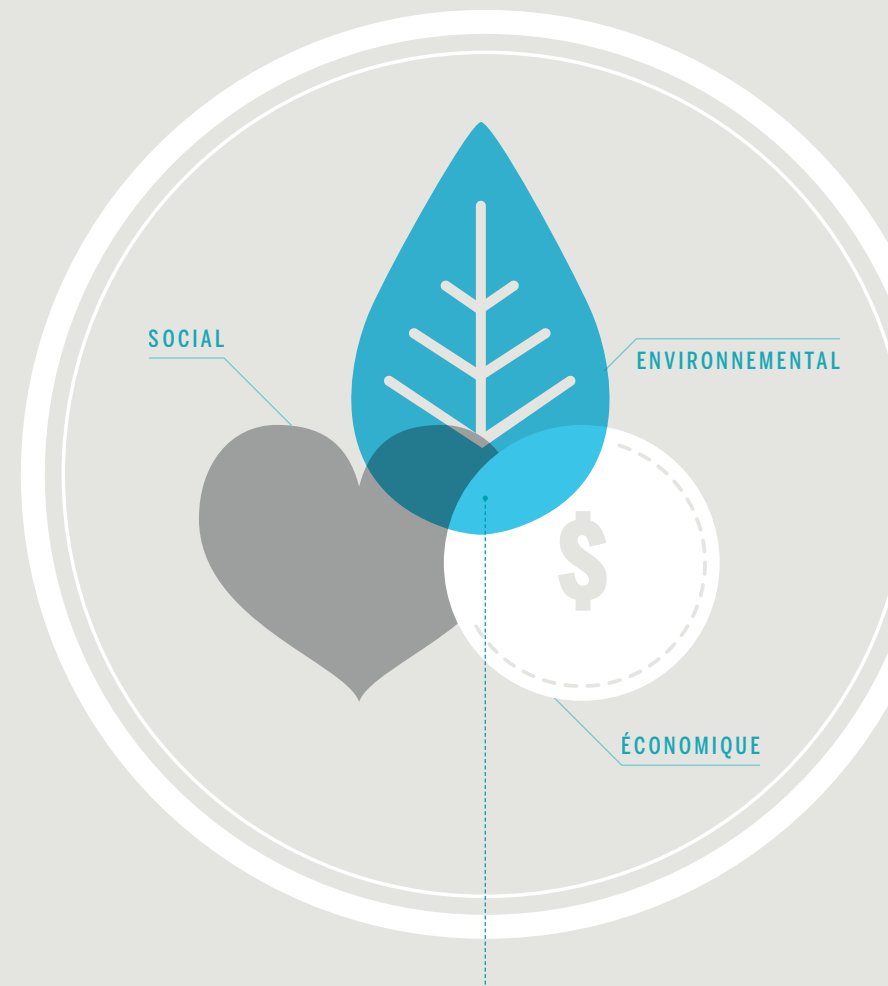
30 ans de développement durable et responsable

Le développement durable et responsable est en quelque sorte dans l'ADN du Fonds de solidarité FTQ, puisqu'il est étroitement lié à sa mission. Le développement durable (DD), qui inclut l'investissement socialement responsable (ISR), ne se situe donc pas en marge des opérations du Fonds : il est intrinsèquement lié à ses valeurs et à ses pratiques.

Le Fonds a été créé il y a 30 ans pour stimuler l'économie québécoise par des investissements qui allaient profiter aux travailleurs et aux entreprises du Québec, et, depuis, son impact social et économique n'a cessé de croître. Pourtant, l'action du Fonds repose toujours sur les deux mêmes volets essentiels, présents dès le départ, en 1983 : encourager les travailleurs à épargner pour leur retraite et canaliser cette épargne dans le renforcement de l'économie québécoise en faisant des investissements dans les entreprises.

Une influence importante

Le besoin d'une institution comme le Fonds de solidarité FTQ s'était clairement fait ressentir en 1983, alors que le Québec était en pleine crise économique et sociale. Le Fonds, en tant qu'investisseur socialement responsable, continue, 30 ans plus tard, d'exercer une influence importante sur l'enrichissement des Québécois et celui des entreprises et des communautés.



DURABLE

Pour être durable, le développement doit intégrer ces trois volets : [social](#), [économique](#) et [environnemental](#).

CONTEXTE ET PARAMÈTRES

Le contenu de ce rapport

La détermination du contenu, de la qualité et du périmètre de ce rapport repose sur la méthodologie recommandée par la GRI. Nous avons utilisé les indicateurs de la version GRI 3.1 ainsi que ceux du supplément sectoriel financier.

Ce processus rigoureux repose sur des principes tels que la pertinence, l'implication des parties prenantes, l'exhaustivité, l'exactitude et la clarté. Il est possible d'obtenir l'ensemble des lignes directrices de la GRI à l'adresse suivante :

| globalreporting.org |

Des données pertinentes

Pour choisir les thèmes et les indicateurs qui concernent les impacts sociaux, économiques et environnementaux significatifs du Fonds de solidarité FTQ ou qui sont susceptibles d'influer substantiellement sur les perceptions et décisions de nos parties prenantes, nous avons effectué, comme chaque année, un test de pertinence. Ce test permet de déterminer les informations prioritaires que nous devons présenter dans ce rapport pour bien prendre en considération les préoccupations liées à notre secteur d'activité et celles de nos parties prenantes.

La direction du Fonds a effectué une revue interne du contenu et du périmètre de ce rapport et confirme qu'ils correspondent adéquatement à l'impact du Fonds sur la société québécoise.

Un rapport qui tient compte de l'ensemble de notre réseau

Vous trouverez dans ce rapport des données financières et des informations sur certaines des activités d'investissement des fonds régionaux de solidarité FTQ, des fonds locaux de solidarité FTQ et des fonds immobiliers de solidarité FTQ, qui font tous partie de notre vaste réseau d'investissement. Toutefois, ce rapport porte principalement sur les activités qui sont sous le contrôle direct du siège social du Fonds de solidarité FTQ.

Chaque partenaire rend compte de ses activités

Selon la démarche proposée par la GRI, le Fonds de solidarité FTQ n'est tenu de rendre compte que des activités qu'il réalise directement : il n'a pas à inclure les activités de ses 2 395 entreprises partenaires. Il est cependant important de noter que le Fonds encourage ses entreprises partenaires à adopter des comportements responsables à tous égards ; par exemple, il crée des outils d'information qui leur sont destinés afin de les sensibiliser à l'importance du développement durable.

Qui est concerné par ce rapport ?

Ce rapport concerne directement les personnes et groupes qui, selon la terminologie utilisée par la GRI, constituent nos parties prenantes. Ce sont les individus, les organisations, les communautés et les autres acteurs sociaux qui sont touchés par la mission ou les activités du Fonds de solidarité FTQ, c'est-à-dire qui peuvent influencer ses choix ou qui portent un intérêt à ses activités.

Nos parties prenantes

Voici les principales parties prenantes avec lesquelles le Fonds établit un dialogue. Nous avons à cœur de bien cerner leurs besoins, leurs préoccupations et de répondre rapidement et efficacement à leurs attentes.

- Nos actionnaires
- Nos partenaires d'affaires
- La société québécoise et les autorités gouvernementales
- Nos employés
- Nos responsables locaux (RL)
- La FTQ et le monde syndical québécois

De quand à quand ?

Nous présentons dans ce rapport les données liées à l'ensemble des indicateurs sociaux, économiques et environnementaux établis par la GRI et qui couvrent le dernier exercice financier du Fonds de solidarité FTQ (1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013). Ces données sont conformes à la réalité du Fonds pour cette période ; recueillies et validées par les spécialistes du Fonds responsables de ce rapport, elles ont également été relues par nos auditeurs indépendants.

Un rapport exhaustif

Ce quatrième rapport annuel et de développement durable du Fonds de solidarité FTQ est conforme au niveau d'application A de la GRI, puisqu'il tient compte du plus grand nombre d'indicateurs exigés par le processus. Pour plus de détails, voir l'Index GRI à la page 24.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

UNE JOURNÉE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Dans le but d'assurer une intégration optimale et cohérente des activités de ses différents secteurs qui sont liées au développement durable (DD) et qui se reflètent pour le Fonds dans son approche d'investissement socialement responsable (ISR), le Fonds de solidarité FTQ avait mis sur pied, en 2009, un comité de coordination DD/ISR. Ce comité, qui a d'abord travaillé à soutenir la production du rapport annuel du Fonds qui intégrait un premier rapport de développement durable, en 2010, a grandement évolué au fil des ans. Formé de cinq personnes au départ, il chapeaute maintenant un groupe d'une trentaine d'employés du Fonds qui s'impliquent volontairement dans les activités de ce comité.

De la formation

Le comité de coordination DD/ISR a organisé, le 15 mars 2013, une première rencontre qui a réuni l'ensemble de ces employés. Cette journée comportait un volet formation sur les questions relatives au développement durable et à l'investissement socialement responsable, dans le but ultime de proposer aux instances du Fonds un projet de politique intégrée DD/ISR, au cours de l'exercice 2013-2014. Cette nouvelle politique s'inscrira directement à l'intérieur de la politique de gestion des risques.

DES ASSEMBLÉES CARBONEUTRES

Le Fonds de solidarité FTQ a fait appel, une fois de plus durant l'exercice, à l'organisme Planetair pour réduire l'impact écologique de son assemblée générale annuelle. Ainsi, la quantité d'émissions de gaz à effet de serre (GES) liées au transport, à l'hébergement et aux repas des participants qui ne peuvent être totalement éliminées est évaluée, et une somme d'argent est versée à Planetair pour compenser chaque tonne de ces GES. Cet argent est investi dans des projets d'énergie renouvelable ou d'efficacité énergétique. Un geste qui compte!

SALADEXPRESS

Saladexpress, entreprise partenaire du Fonds située à Saint-Rémi, au cœur d'un véritable paradis maraîcher, est un transformateur de légumes frais prêts à l'emploi destinés autant aux consommateurs qu'aux cuisiniers professionnels et à l'industrie. L'entreprise est fière de ce qu'elle accomplit au quotidien pour favoriser le développement durable.

En effet, adhérant au principe des 4 RV (réduire, réutiliser, récupérer, recycler et valoriser), Saladexpress recycle ou réutilise près de 100 % des 3 000 tonnes de matières résiduelles issues de ses opérations de transformation des légumes chaque année. Parmi ces matières, 90 % sont des résidus organiques employés dans l'alimentation animale, et 10 % sont les résidus d'emballage de carton ou de plastique, qui sont recyclés. Voilà une belle façon de retourner à la terre ce qu'elle nous donne...

[Saladexpress](http://Saladexpress.com)

TRANSPARENCE ET AMÉLIORATION CONTINUE

La transparence est un élément fondamental de la démarche de reddition de comptes du Fonds de solidarité FTQ. Le Fonds, du fait de sa mission et de ses valeurs, adhère totalement au principe d'une communication claire et transparente qui est à la base d'une démarche GRI fiable et crédible.

Le développement durable renferme la notion de durabilité, qui n'est possible que dans un contexte d'amélioration continue, ce qui exige également une communication ouverte et de la transparence. Aussi, au fil des ans, le Fonds s'est doté de politiques, de normes, de directives et de procédures de gestion, qu'il a régulièrement actualisées, pour renforcer et consolider sa gouvernance.

Le Pacte mondial des Nations unies

Le Fonds de solidarité FTQ a adhéré, en 2009, au Pacte mondial des Nations unies. Cette initiative a pour but de rassembler les entreprises autour de dix principes universels. Ces principes sont regroupés en quatre grands domaines : droits humains, normes du travail, lutte contre la corruption et environnement. Pour plus de détails, voir l'Index GRI à la page 24.

De nouvelles chartes

Transparence et compétence vont de pair avec une saine gouvernance. Aussi, en plus des chartes du conseil d'administration, du comité exécutif, du comité de gestion des actifs financiers, du comité d'audit, du comité d'évaluation et du comité d'éthique qui étaient déjà en place, le Fonds a adopté, au cours du dernier exercice, de nouvelles chartes pour ses conseils sectoriels d'investissement.

Les quatre conseils sectoriels (et les instances du Fonds immobilier de solidarité FTQ pour les investissements dans les projets immobiliers) ont la responsabilité d'autoriser les investissements en capital de développement de moins de cinq millions de dollars, et de recommander au conseil d'administration les investissements de cinq millions de dollars et plus (sauf pour le portefeuille minier, où la limite est établie à un million de dollars). Les membres de ces conseils proviennent de la société civile, et la majorité d'entre eux ne doivent pas être liés au Fonds ni à la FTQ.

Cette approche permet de faire le choix de nos investissements dans un contexte où les compétences complémentaires de nos professionnels et de personnes externes au Fonds sont prises en compte.

| fondsftq.com/gouvernance |

La gestion au quotidien

Le conseil d'administration du Fonds compte 17 membres. Pour assurer la gestion quotidienne, directe et compétente des activités du Fonds, il s'appuie sur le Comité de direction du Fonds, composé de six membres.

C'est à la direction du Fonds que revient la responsabilité de concevoir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information. Elle doit en évaluer périodiquement la conception et l'efficacité.

L'Autorité des marchés financiers

Selon la loi constitutive du Fonds, l'Autorité des marchés financiers (AMF) inspecte les affaires internes et les activités du Fonds. Elle vérifie, notamment, le respect de cette loi, en plus d'assumer les autres fonctions qu'elle exerce et qui s'appliquent au Fonds, ce dernier étant un émetteur assujéti au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

| fondsftq.com/centre-documentation |

AU FIL DES ANS, LE FONDS S'EST DOTÉ DE POLITIQUES, DE NORMES, DE DIRECTIVES ET DE PROCÉDURES DE GESTION, QU'IL A RÉGULIÈREMENT ACTUALISÉES, POUR RENFORCER ET CONSOLIDER SA GOUVERNANCE.

Le règlement 52-109

En plus d'être soumis à l'inspection de l'AMF, le Fonds a décidé d'appliquer le règlement canadien en valeurs mobilières 52-109 sur l'attestation de l'information financière présentée dans ses rapports semestriels et annuels. Rien n'obligeait le Fonds à se conformer à ces principes rigoureux; c'est sur une base volontaire, dans le souci de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance, qu'il a choisi de le faire.

D'ailleurs, c'est dans ce cadre que le Fonds a mis sur pied il y a quelques années un programme-cadre de conformité financière appelé Confor. Ce programme traite des contrôles qui permettent de fournir une assurance raisonnable que l'information financière produite et communiquée par le Fonds est fiable et que ses états financiers ont été établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deux fois plutôt qu'une

Le Fonds de solidarité FTQ se soumet à un processus complet d'audit de ses états financiers deux fois par année tel que prévu dans sa loi. Ce processus est sous la responsabilité de deux firmes d'auditeurs indépendants, soit Raymond Chabot Grant Thornton et Deloitte.



UN RÉSEAU QUÉBÉCOIS D'INVESTISSEURS RESPONSABLES!

Un important colloque consacré à l'investissement responsable s'est tenu à Montréal le 19 février 2013. Ce colloque a été l'occasion de mettre de l'avant le premier regroupement d'envergure réunissant des investisseurs responsables du Québec, le Réseau PRI Québec.

L'événement a connu un véritable succès d'assistance, puisqu'il a réuni quelque 200 participants, incluant le grand public.

Les membres signataires des PRI (Principes pour l'investissement responsable) se sont engagés à appliquer les six principes suivants, mis de l'avant par le Programme des Nations unies pour l'environnement/Initiative financière (PNUE/IF, ou en anglais UNEP/FI) :

1. Nous prendrons en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

QUI SONT LES SIGNATAIRES DES PRI MEMBRES DU RÉSEAU?

En tout, au 19 février dernier, le Réseau PRI Québec comptait 26 signataires institutionnels, parmi lesquels on retrouve (en ordre alphabétique) : Addenda Capital, Bâtirente, Caisse d'économie solidaire Desjardins, Caisse de dépôt et placement du Québec, Fondation CSN, Fonds Desjardins, Fonds de solidarité FTQ, Hexavest, HR Stratégies, Mercer, Placements Montrusco Bolton, les régimes de retraite de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec et SSQ Groupe financier.

UNE MEILLEURE FORCE D'INTERVENTION

L'objectif que se donne ce réseau, c'est d'avoir une meilleure force d'intervention dans des entreprises ou sur des thèmes qui concernent tous les investisseurs signataires des PRI. L'une de ses missions est de sensibiliser les investisseurs à l'importance d'intégrer des considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans leurs activités et leurs décisions d'investissement. En mettant en commun leur expertise, les signataires peuvent également faire ressortir les meilleures pratiques en investissement responsable. unpri.org



Le Fonds de solidarité FTQ a publié un numéro spécial du bulletin institutionnel **LE PARTENAIRE PME** qui portait sur ce colloque et sur les investissements socialement responsables.

| fondsftq.com/centre-documentation |



Parmi les panélistes à ce colloque : **MARIO TREMBLAY**, vice-président aux affaires publiques et corporatives, Fonds de solidarité FTQ, **CHRISTIAN GODIN**, vice-président principal et chef des actions, Placements Montrusco Bolton, et **OLIVIER GAMACHE**, président-directeur général, Groupe Investissement Responsable

OPTIMISER L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Investir de façon responsable est un défi quotidien, parce que cela implique des enjeux sociaux, humains, environnementaux et de gouvernance complexes qui évoluent dans le contexte de la globalisation des marchés. Conscient de ces défis, le Fonds de solidarité FTQ s'efforce de maintenir des approches d'investissement arrimées à ses valeurs et à sa mission.

Ainsi, depuis que le Fonds de solidarité FTQ a adhéré aux Principes pour l'investissement responsable (PRI), en 2011, il a recours, afin d'assurer un meilleur suivi de ses investissements responsables dans les titres canadiens de grande capitalisation, aux services de l'organisation à but non lucratif SHARE (Shareholder Association for Research & Education). SHARE peut intervenir aux assemblées d'actionnaires, en proposant des résolutions ou en débattant de résolutions déjà présentées ou encore, plus directement, en approchant certaines entreprises. Peu importe la façon, l'objectif est le même : engager un dialogue avec des entreprises pour les amener à améliorer certaines de leurs pratiques liées à la gouvernance, aux droits de la personne ou à la protection de l'environnement. Ces interventions, SHARE les effectue en tant que représentant d'un groupe d'investisseurs dont fait partie le Fonds : l'organisme intervient donc au nom du Fonds.

| share.ca |

L'OBJECTIF DE SHARE : ENGAGER UN DIALOGUE AVEC DES ENTREPRISES POUR LES AMENER À AMÉLIORER CERTAINES DE LEURS PRATIQUES

Des actionnaires vigilants

Les actionnaires sont de plus en plus intéressés par les questions de développement durable, et les investisseurs sont de plus en plus soucieux des performances environnementales, sociales et de gouvernance de leurs investissements. Les performances financières seules ne sont pas suffisantes : les investisseurs, tant les individus que les institutions, veulent que leurs investissements correspondent le plus possible à leurs valeurs.

LE FONDS
SOUTIENT LES VALEURS
MISES DE L'AVANT
PAR LE PACTE MONDIAL
DES NATIONS UNIES
QUI PORTENT SUR
LES DROITS HUMAINS,
LES NORMES DU TRAVAIL,
LA LUTTE CONTRE
LA CORRUPTION
ET L'ENVIRONNEMENT.

L'investissement socialement responsable (ISR) est une forme d'investissement qui prend en compte, outre les aspects financiers, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, et les institutions qui font de l'ISR ont des pratiques actives de dialogue avec les entreprises dans lesquelles elles investissent. Autrement dit, selon la formule de la grande banque française LCL (Crédit Lyonnais), l'ISR « est la traduction financière du développement durable pour les produits d'épargne ».

DIALOGUES ET ACTIVITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Voici quelques exemples de dialogues et d'activités entrepris par SHARE en notre nom de janvier 2012 à mars 2013, sur les plans environnemental, social et de gouvernance.

SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

- Informations sur les risques climatiques – SHARE a continué sa campagne annuelle visant la communication d'informations accrues sur les risques climatiques. Elle encourage les sociétés à participer à leur projet de communication d'informations sur le carbone de 2013 (soit en remplissant le questionnaire élaboré à ce sujet, soit en communiquant d'une autre façon comment elles gèrent les risques et les possibilités liés aux changements climatiques).
- Fracturation hydraulique – SHARE a demandé aux sociétés exerçant des activités de fracturation hydraulique de fournir davantage d'informations sur les procédés qu'elles utilisent et les impacts de cette technique, et il a visité des emplacements où des puits sont situés aux États-Unis.

SUR LE PLAN SOCIAL

- Droits de la personne – SHARE a produit un document de travail sur les attentes des investisseurs à l'égard du respect des droits de la personne intitulé *Investor Expectations on Human Rights Performance for Mining Companies*, et l'a transmis à des sociétés du secteur minier en vue d'obtenir leurs commentaires. L'organisme a par la suite communiqué avec plusieurs sociétés minières du Canada afin de faire les suivis appropriés et de recueillir leurs commentaires sur ce document.
- Roches phosphatées – SHARE a poursuivi son dialogue avec des sociétés qui utilisent des roches phosphatées provenant du territoire non autonome du Sahara occidental et discuté avec elles des conditions de production de ce minerai dans cette région.

EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

- Rémunération des hauts dirigeants – SHARE a entrepris un dialogue avec des sociétés au sujet de l'amélioration des informations qu'elles fournissent sur la rémunération de leurs hauts dirigeants.
- Mixité au sein des conseils d'administration – SHARE a écrit à certaines sociétés ciblées au sujet de la mixité au sein des conseils d'administration d'entreprises et leur a fourni un ensemble de recommandations visant à aider les conseils de ces sociétés à améliorer leur mixité.

DÉCLARATION CONCERNANT LE BANGLADESH

À la suite des récents incendies et d'autres accidents catastrophiques qui ont touché plusieurs usines de fabrication de vêtements du Bangladesh, le président du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ, Michel Arsenault, et le président-directeur général, Yvon Bolduc, ont signé conjointement, en mai dernier, la Déclaration des investisseurs lancée par le Comité sur le capital des travailleurs (Committee on Workers' Capital, CWC) pour manifester leur indignation concernant ces événements inacceptables. Cette déclaration fait appel aux chefs de file de ce secteur économique pour qu'ils mettent en œuvre des réformes systématiques qui garantissent la sécurité et le bien-être des travailleuses et des travailleurs. Les dirigeants du Fonds de solidarité FTQ ont ainsi appelé les grandes compagnies et les détaillants de vêtements à adopter des pratiques d'approvisionnement responsables.

QUAND RESTER N'EST PLUS POSSIBLE...

Le Fonds de solidarité FTQ a choisi d'occuper sa place d'actionnaire dans les entreprises dans lesquelles il investit, c'est-à-dire d'intervenir plutôt que de se retirer quand celles-ci prennent des décisions, et d'avoir ainsi la possibilité d'influencer ces choix. Et c'est ce qu'il fait dans la très grande majorité des cas.

Il peut arriver, toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles le justifient, que le Fonds décide d'exclure de son portefeuille des titres d'entreprises qui refusent de dialoguer ou encore de systématiquement ne pas respecter le droit local ou international ou dont les pratiques ne sont pas conformes à ses valeurs fondamentales. C'est pourquoi le Fonds n'investit pas, par exemple, dans les entreprises du secteur du tabac ou de l'armement (dans des entreprises dont 10 % ou plus des ventes brutes proviennent de la production ou de la vente d'armes).

Dans cette analyse annuelle à laquelle il procède, le Fonds de solidarité FTQ est également accompagné et guidé par le Groupe investissement responsable (GIR), dont le siège social est situé à Montréal. À la suite de l'analyse des enjeux environnementaux, sociaux et de saine gouvernance (ESG) liés à chacun de ses titres en portefeuille, le GIR propose au Fonds des orientations qui lui permettent de prendre des décisions éclairées, conformément aux bonnes pratiques reconnues internationalement en matière d'investissement socialement responsable et selon les critères ESG.

Dans une étude réalisée au cours des années 1998 à 2006, deux chercheurs de l'Université de New York et d'Oxford ont analysé la performance de 1 214 entreprises qui font partie des indices S&P 500 et Russell 3000, et ils ont démontré que « les entreprises les plus rentables sont celles qui témoignent du plus haut degré d'engagement à l'égard du développement durable ».

Source : Réseau entreprise et développement durable, janvier 2013



NOTRE IMPACT SOCIAL

UN INVESTISSEUR SOCIALEMENT RESPONSABLE DEPUIS 1983

DÈS SA CRÉATION, LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ ÉTAIT UN INVESTISSEUR SOCIALEMENT RESPONSABLE INSCRIT DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE. VOICI, TRÈS SOMMAIREMENT RÉSUMÉ EN TROIS GRANDES ÉTAPES, LE CHEMIN QUE LE FONDS A PARCOURU AU COURS DES 30 DERNIÈRES ANNÉES.

1 ENRACINEMENT DE NOTRE ADN SYNDICAL (1983 À 2000)

- **La Loi constitutive du Fonds de solidarité FTQ :** l'importance que le Fonds accorde à l'emploi et au développement économique, à la formation économique des travailleurs et à la participation des travailleurs au développement des entreprises y est inscrite. Pour plus de détails sur la loi du Fonds : [| fondsftq.com/centre-documentation |](http://fondsftq.com/centre-documentation)
- **Le développement local :** les fonds locaux de solidarité (FLS), créés en 1991, et les Fonds régionaux de solidarité (FRS), créés en 1995, constituent un réseau d'investissement près des communautés, qui permet aux gens du milieu de participer aux décisions d'investissement et, dans le cas des FLS, qui offre du microcrédit entrepreneurial.
- **Des outils appropriés :** à partir de 1983, le Fonds s'est doté d'outils performants pour mesurer les risques et les impacts sociaux et économiques de ses investissements :
 - **le bilan social :** ce bilan est effectué avant chaque investissement dans une entreprise partenaire potentielle. Il a pour but l'analyse des aspects extra-financiers de ces entreprises, tels le management, la gestion des ressources humaines, les questions liées à la santé et à la sécurité au travail ou encore la place de l'entreprise dans la communauté où elle est installée;
 - **le bilan « de sortie » :** soucieux de l'impact de ses investissements dans les communautés où il est engagé, le Fonds fait preuve d'une grande transparence, en effectuant, en plus du bilan social, un bilan « de sortie », afin de bien évaluer les conséquences socioéconomiques que pourraient entraîner ses désinvestissements;
 - **la formation économique** (voir les détails à la page 7);
 - **le processus de vérification diligente :** il s'agit du processus traditionnel effectué avant tout investissement et qui permet d'évaluer si une entreprise offrira un rendement satisfaisant dans l'avenir. Ce processus mène à une bonne compréhension des opérations de l'entreprise, de sa situation financière, de ses forces et des défis qu'elle a à relever dans son environnement économique et financier;
 - **la politique d'investissement :** en plus du bilan social et de la vérification diligente, le Fonds a une politique d'investissement qui énonce les principes généraux et les lignes directrices qui guident ses investissements. L'ensemble des enjeux liés au contexte social, économique et environnemental y sont établis. Cette politique est régulièrement actualisée, notamment pour que les aspects liés au développement durable et à la responsabilité sociale des entreprises soient bien intégrés.

2 RÉPONDRE À DES BESOINS SPÉCIFIQUES (2001 À 2008)

- **Adoption du Code de conduite à l'international.** Adopté il y a plusieurs années, dans la foulée de la mondialisation, le Code de conduite à l'international a été révisé au cours du dernier exercice. Ce code est appliqué à des entreprises partenaires du Fonds qui ont des activités ailleurs qu'au Canada, généralement dans des pays émergents, et à leurs fournisseurs. Il permet de bien encadrer les activités du Fonds en fonction, notamment, du respect des principes contenus dans le Pacte mondial des Nations unies. [| fondsftq.com/code-international |](http://fondsftq.com/code-international)
- **Élaboration des Principes directeurs en matière d'exercice du droit de vote.** En tant qu'actionnaire de centaines d'entreprises cotées en Bourse, le Fonds de solidarité FTQ veut exercer ses « droits de propriété » pour contribuer à amener ces entreprises d'une part à adopter des pratiques de gouvernance plus modernes et plus respectueuses de leurs actionnaires et de leurs parties prenantes et, d'autre part, à mettre en place des mesures qui leur permettent de devenir de meilleurs citoyens corporatifs. C'est ainsi que le Fonds a adopté il y a plusieurs années une série d'orientations pour les votes qu'il enregistre en tant qu'actionnaire de sociétés cotées. Ces orientations ont encore été revues lors du dernier exercice dans un processus d'amélioration continue. [| fondsftq.com/vote-entreprises |](http://fondsftq.com/vote-entreprises)

3 PENSER GLOBALEMENT, AGIR LOCALEMENT (2009 À 2013)

- **En 2009**
 - Création d'un Comité interne plurisectoriel de développement durable et investissement socialement responsable qui guide et accompagne les différents secteurs d'opération du Fonds.
 - Adhésion à la Global Reporting Initiative (GRI), la référence incontournable en matière de divulgation des informations liées au développement durable et à l'investissement socialement responsable, et en fonction de laquelle le Fonds prépare son Rapport annuel et de développement durable.
 - Adhésion au Pacte mondial des Nations unies (voir l'Index GRI à la page 24).
- **En 2011**
 - Adhésion aux six Principes pour l'investissement responsable (PRI) établis par les Nations unies (voir page 4).
 - Réalisation de projets liés aux préoccupations environnementales du Fonds : comité Vert composé d'employés du Fonds, certifications BOMA BEST et LEED EB pour le siège social, mesures visant à encourager le transport durable, politique d'achat responsable, etc.
- **En 2012-2013**
 - Établissement de lignes directrices en matière de pratiques liées au développement durable et à la responsabilité sociale dans la gestion des **projets miniers** – Dans toutes leurs activités d'exploration, les sociétés minières dans lesquelles le Fonds investit doivent appliquer avec diligence des mesures techniquement éprouvées et économiquement réalisables pour protéger adéquatement l'environnement et assurer la sécurité et la santé de ses travailleurs.
 - Création du **Comité Crédits carbone** – Ce comité a pour mission, entre autres, d'exercer une veille législative et de marché pour nous permettre : de développer notre connaissance et notre expertise du secteur des crédits carbone; de créer des outils pour améliorer les interventions des spécialistes du Fonds auprès de nos entreprises partenaires sur ce plan; et de bien informer les employés du Fonds et de son réseau sur ce sujet.
 - Adhésion aux normes du **Hedge Fund Standards Board (HFSB)** – Le HFSB est un important organisme de normalisation du secteur des fonds de couverture. Ses normes, qui s'ajoutent aux règles déjà dictées par les politiques publiques, sont un mécanisme efficace pour la création d'un cadre en matière de transparence, d'intégrité et de bonne gouvernance. Le Fonds encourage les gestionnaires de cette classe d'actifs à appliquer ces principes de transparence. [| hfsb.org |](http://hfsb.org)

2010 NOTRE PREMIER RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA FORMATION ÉCONOMIQUE, UNE VALEUR FONDAMENTALE

La compréhension des enjeux en cause et le dialogue sont à la base de tous les changements, qu'ils soient sociaux ou économiques. La communication ouverte et transparente que permettent les formations offertes par la Fondation de la formation économique du Fonds de solidarité FTQ sont ainsi des vecteurs de changement, notamment dans les perceptions du rôle que les travailleurs peuvent jouer pour assurer la pérennité, voire la croissance, de l'entreprise qui les emploie, contribuant ainsi à la sauvegarde, au maintien et à la création d'emplois.

LE POSTULAT DE BASE

Si les employés comprennent bien les enjeux réels auxquels fait face l'entreprise, ils feront partie plus facilement de la solution. Leur créativité, leurs connaissances et leur expérience seront mises à profit dans toutes les fonctions de l'entreprise, qu'il s'agisse de marketing et de vente, de production ou encore de ressources humaines.

UNE PARTIE INTÉGRANTE DE NOTRE MISSION

Cette compréhension doit dépasser la simple connaissance des enjeux financiers de l'entreprise. Les employés doivent aussi être au fait des enjeux organisationnels et extrafinanciers : quels sont les grands défis que l'entreprise doit relever pour évoluer sur son marché ? À la base du succès de toute entreprise, il y a l'impact économique que celle-ci a dans son milieu, dans la communauté, ce qui implique entre autres la sauvegarde ou la création d'emplois.

Or, contribuer au développement économique du Québec grâce à des investissements stratégiques qui profiteront tant aux travailleurs qu'aux entreprises est à la base de la mission du Fonds de solidarité FTQ. C'est la raison pour laquelle offrir de la formation

aux travailleurs pour accroître leur influence sur le développement économique fait également partie intégrante de la mission économique et sociale du Fonds de solidarité FTQ.

UNE FORMATION ADAPTÉE À LA RÉALITÉ

L'offre de formation faite aux entreprises partenaires du Fonds de solidarité FTQ est adaptée aux réalités de chaque entreprise en vue de répondre au contexte économique et social spécifique de chacune. Auparavant limitée au seul aspect financier, la formation dans les entreprises partenaires aborde depuis quelques années tous les facteurs susceptibles d'influencer le développement des entreprises, tels que le marché et les clients, l'impact des taux de change, la fluctuation des prix, etc.

Après chaque session, les participants sont amenés à réfléchir sur l'impact concret que peuvent avoir ces formations sur leur quotidien et à s'approprier les notions abordées pour créer des changements positifs pour l'entreprise.

Y CROIRE, C'EST RÉUSSIR !

Que les formations soient offertes en milieu syndiqué ou non syndiqué, elles sont fondées sur des pratiques de communication qui encouragent la participation des employés au développement de l'entreprise. L'expérience nous a démontré que c'est là une condition essentielle du succès de toute entreprise ; elle nous a également démontré que, lorsque la direction d'une entreprise croit à l'importance du dialogue avec ses employés pour mener à une compréhension commune des enjeux financiers et organisationnels, les résultats sont là.



ACTIVITÉS DE FORMATION

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2013

	PARTICIPANTS	COURS
Responsables locaux (RL)	3 613	137
Formation économique des travailleurs	1 345	83
Membres du réseau	1 113	42
Étudiants	331	19
Total	6 402	281

DE BONNES RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS

Le Fonds de solidarité FTQ soutient de nombreux organismes dans la communauté, et appuie également son réseau régional et local d'investissement ainsi que ses partenaires qui s'engagent, comme lui, à favoriser les activités humanitaires ou caritatives auxquelles participent bénévolement leurs employés. C'est une façon de rester près des gens et de valoriser leur contribution à notre société. Voici quelques exemples d'engagement du Fonds.

SOMMET INTERNATIONAL DES COOPÉRATIVES

Le Fonds de solidarité FTQ a été heureux de soutenir financièrement, à titre de partenaire Argent, le premier Sommet international des coopératives, qui s'est tenu à Québec en octobre 2012. Ce sommet, qui s'inscrivait dans le cadre de l'Année internationale des coopératives, a accueilli plus de 2 800 représentants et futurs leaders de coopératives et de mutuelles provenant de 91 pays. Les participants ont eu des discussions de fond sur les enjeux d'affaires des mouvements coopératif et mutualiste. L'événement visait également à faciliter le réseautage de l'intercoopération, à permettre aux gouvernements, aux autorités réglementaires et au grand public d'avoir une meilleure connaissance du modèle coopératif, et à susciter des actions concrètes pour le développement de ce secteur à l'échelle locale, nationale et mondiale. Les coopératives et les mutuelles contribuent au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités ainsi qu'à une économie plurielle, équilibrée et plus stable ; elles occupent ainsi une place importante dans l'économie mondiale et contribuent au développement durable.

UN GUIDE D'AIDE AU BON VOISINAGE À LA COOP FÉDÉRÉE

En mars dernier, La Coop fédérée, une entreprise partenaire du Fonds de solidarité FTQ, a publié un outil destiné à l'ensemble des établissements de son réseau, le *Guide d'aide au bon voisinage*. Ce « voisinage », c'est plus que les gens des communautés où sont installés les établissements de l'entreprise, ce sont tous les individus et organisations touchés par ses activités – autrement dit, ses parties prenantes.

On y explique que les entreprises doivent aujourd'hui se comporter en bons citoyens, respectueux des autres et gardiens de l'environnement, et que les désagréments dont elles peuvent être la cause ne sont plus tolérés par la collectivité. « Pour beaucoup, cette situation est déconcertante, car les façons de faire doivent être ajustées en conséquence. » Le *Guide* part donc de ces préoccupations quotidiennes des entrepreneurs pour expliquer de façon très concrète ce que sont, en fait, le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises : comment faire pour que les objectifs économiques d'une entreprise soient adaptés au bien-être de la société et à la valorisation de l'environnement ?



Pour consulter le *Guide* : lacoop.coop/voisinage

LA PERSÉVÉRANCE RÉCOMPENSÉE !



En mars 2013, au gala de la 28^e édition des Grands Prix du tourisme Desjardins des Cantons-de-l'Est, M. Charles Crawford, président du Domaine Pinnacle, est sorti grand gagnant en remportant le prix de la Personnalité touristique de l'année. Homme de vision, M. Crawford a fondé cette entreprise familiale à Frelighsburg en 2000, et le Domaine est rapidement devenu le plus grand producteur de cidre de glace du monde.

La renommée du cidre de glace Domaine Pinnacle dépasse d'ailleurs nos frontières. De nombreux critiques vinicoles, de grands chefs et des sommeliers reconnus l'ont vanté. En décembre 2012, le Domaine a obtenu, à la remise des *Canadian Wine Awards*, la première, la deuxième et la troisième place dans la catégorie Meilleurs produits du Québec grâce à trois de ses cidres !

De nombreuses années de travail

« Cette réussite est le résultat de plusieurs années de travail ! Au début, ce que nous voulions, c'était produire du cidre de glace au Québec, et c'est ensuite que nous avons mesuré le potentiel de ce cidre à l'international. Avec le temps, nous avons ajouté d'autres produits de qualité à notre production, et nous mettons beaucoup l'accent sur l'offre touristique avec notre boutique, qui est grandement appréciée », souligne M. Crawford.

Entreprise partenaire du Fonds régional de solidarité FTQ Estrie, le Domaine compte 96 employés.

domainepinnacle.com

UN TRANSPORT POUR MIEUX VIVRE

Le Fonds de solidarité FTQ est fier d'avoir été partenaire du projet « Un transport pour mieux vivre », de la Fondation Monique-Fitz-Back, un organisme qui a pour mission de promouvoir l'éducation relative à l'environnement et à un milieu sain dans une perspective de développement durable.

Ce projet a été mis sur pied dans le but de stimuler la réflexion et favoriser l'engagement des jeunes face aux défis que posent les transports. Les jeunes ont été appelés à observer la réalité qui les entoure pour ensuite imaginer des milieux de vie plus respectueux des gens et de l'environnement.

Grâce au projet, 3 300 élèves ont participé au concours de dessin « Ma vision d'avenir des transports ». Les dessins des finalistes et des gagnants feront partie d'expositions qui effectueront



AUDREY CONSTANTINEAU, école St-Nom-De-Jésus, commission scolaire de Montréal, finaliste du concours 2012-2013, Montréal/Laval, 3^e cycle

une tournée dans plusieurs bibliothèques, et ceux des gagnants circuleront dans plus de 1 300 autobus des sociétés de transport de Montréal, Laval et Lévis ainsi que dans ceux du Réseau de transport de la Capitale et de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal.

CAMPAGNE CENTRAIDE

Encore une fois, en 2012, grâce au soutien et à l'engagement communautaire de ses employés et de son réseau, le Fonds de solidarité FTQ a participé à la campagne de Centraide. Ce geste de grande solidarité, dont nous sommes très fiers, a permis d'amasser 223 456 \$.

223 456 \$

EN DONNÉS AMASSÉS POUR CENTRAIDE

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Le Fonds de solidarité FTQ a été un partenaire important de la 9^e édition de l'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde (INM), une école de citoyenneté destinée aux 15 à 35 ans, qui s'est tenue du 16 au 19 août 2012 à Montréal et à laquelle ont

participé plus de 525 personnes. En plus d'être le partenaire exclusif du parcours Environnement et développement durable de l'École, qui a permis aux participants de réaliser des projets concrets en lien avec cette thématique, le Fonds était également présent entre autres grâce à la participation de son vice-président aux affaires publiques et corporatives, Mario Tremblay, à une table ronde portant sur la responsabilité sociale des entreprises.

\$

UN ACTIF
NET DE 9,3 MILLIARDS \$

DERRIÈRE LES CHIFFRES, IL Y A LES GENS :

615 664
ACTIONNAIRES

Pendant l'exercice terminé le 31 mai 2013, le secteur Actionnariat a maintenu ses trois axes stratégiques – le développement de l'épargne systématique, la mobilisation du réseau des responsables locaux (RL) et la fidélisation des actionnaires – et les résultats ont été très positifs : la campagne 2012-2013 a été la deuxième meilleure campagne de l'histoire du Fonds de solidarité FTQ.

La confiance des actionnaires : toujours au rendez-vous!

Le Fonds de solidarité FTQ a recueilli des souscriptions qui lui ont permis d'émettre des actions pour une valeur totale de 855 millions de dollars, comparativement à 767 millions pour l'exercice précédent. Et 42 984 nouveaux actionnaires se sont joints au Fonds. Au 31 mai 2013, le Fonds comptait ainsi 615 664 actionnaires, une augmentation de 21 377 actionnaires depuis le 31 mai 2012.

La performance, la stabilité et la solidité financière du Fonds ont été encore une fois des atouts qui ont encouragé ses actionnaires à continuer d'y souscrire et attiré de nouveaux actionnaires. Sa présence durant la période des REER (notamment grâce à son réseau de RL actif partout au Québec) lui a ainsi permis d'augmenter de 20 % la somme des souscriptions forfaitaires annuelles, qui s'est chiffrée à 424 millions de dollars, comparativement à 354 millions pour l'exercice précédent.

→ MON COMPTE EN LIGNE

Les transactions en ligne ont également joué un rôle important durant l'exercice : le site Internet du Fonds a permis d'effectuer des transactions s'élevant à 166 millions de dollars provenant, notamment, de 17 073 nouveaux actionnaires.

Nos RL, des ambassadeurs incontournables du Fonds

Au-delà des campagnes de publicité que le Fonds fait dans différents médias, le Fonds peut compter, pour atteindre ses objectifs, sur un réseau de plus de 2 000 RL, membres de syndicats affiliés à la FTQ et de syndicats avec lesquels le Fonds a conclu des ententes. De Gatineau à Gaspé, en passant par Baie-Comeau et Sherbrooke, les RL travaillent, sans gratification financière, à la promotion du Fonds dans leurs milieux de travail. Ils font connaître au quotidien les objectifs du Fonds à leurs collègues et les incitent à souscrire au Fonds afin d'épargner pour leur retraite tout en contribuant au développement de l'emploi et de l'économie du Québec. Plusieurs travaillent également dans les points de service – il y en a une cinquantaine – que le Fonds déploie partout au Québec pendant la période des REER. Le réseau des RL est appuyé par une équipe de coordonnateurs du Fonds, et un service, créé exprès pour eux, leur offre tous les outils dont ils ont besoin et répond en tout temps à leurs questions.

Rappelons également que les RL bénéficient d'un programme de formation continue, offert en collaboration avec la Fondation de la formation économique, qui leur permet de mettre à jour leurs connaissances et d'ainsi bien continuer à expliquer la mission du Fonds et son REER.



→ UNE CULTURE DE L'ÉPARGNE

Depuis 30 ans, le Fonds de solidarité FTQ fait la promotion de l'épargne-retraite auprès des travailleurs, et l'on peut affirmer qu'il a ainsi grandement contribué à créer une culture de l'épargne au Québec. Aujourd'hui, grâce à la souscription par retenues sur

le salaire, ils sont des centaines de milliers à avoir pris l'habitude d'épargner grâce au Fonds de solidarité FTQ et au travail de sensibilisation que fait son réseau de RL dans les milieux de travail.

Le Fonds compte aujourd'hui 615 664 actionnaires. Plus du tiers d'entre eux n'avaient jamais contribué à un REER avant de cotiser au Fonds de solidarité FTQ. De plus, environ 80 % de nos actionnaires détiennent un REER complémentaire d'une autre institution financière.





GRÂCE À LA CAMPAGNE REER 2012-2013, LE FONDS A AUGMENTÉ DE 27 % LE NOMBRE D'ADHÉSIONS DE NOUVEAUX ACTIONNAIRES DE MOINS DE 40 ANS.



DE PLUS EN PLUS DE JEUNES ÉPARGNANTS

➔ Depuis quelques années déjà, les stratégies de communication du Fonds de solidarité FTQ visent principalement les moins de 40 ans et les membres des communautés culturelles. Et les résultats sont probants : grâce à la campagne REER 2012-2013, le Fonds a augmenté de 27 % le nombre d'adhésions de nouveaux actionnaires de moins de 40 ans, une hausse intéressante surtout quand on se rappelle que, pendant la campagne précédente, le nombre de nouvelles adhésions de ce groupe d'âge avait déjà fait un bond de 39 %. Par ailleurs, comme les jeunes sont plus susceptibles de profiter du Régime d'accession à la propriété (RAP), les rachats qui ont été faits pour permettre à des actionnaires d'acquérir une première maison se sont élevés à 34 millions de dollars au cours de l'exercice. Notons aussi que la présence du Fonds dans les médias anglophones a contribué à accroître sa notoriété dans le grand public.

1,9 MILLION DE TRAVAILLEURS NE PARTICIPENT À AUCUN RÉGIME COLLECTIF DE RETRAITE. CELA REPRÉSENTE 47 % DE TOUS LES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC.

Heureusement qu'il y a les retenues sur le salaire

En 2012-2013, de nombreux actionnaires ont encore choisi de cotiser à leur REER grâce à des retenues sur le salaire (RSS). Les souscriptions effectuées par RSS permettent d'ailleurs de constituer la plus grande partie de nos rentrées de fonds, principalement grâce au réseau de RL. Les efforts déployés pour recruter de nouveaux actionnaires en RSS et l'augmentation du nombre de *blitz* dans les milieux de travail durant l'exercice (22 % de plus qu'au cours de l'exercice précédent) ont porté leurs fruits : en 2012-2013, 13 327 actionnaires de plus ont choisi les RSS.

Des actionnaires satisfaits

Tous ces bons résultats démontrent à quel point les actionnaires du Fonds sont conscients de l'importance d'épargner pour leur retraite. Sensibiliser et inciter les travailleurs à épargner pour leur retraite fait partie de la mission du Fonds depuis 30 ans !

Lors de la dernière enquête, effectuée en 2012, le taux de satisfaction globale des actionnaires du Fonds, interrogés sur une trentaine de points liés à certaines des valeurs les plus chères au Fonds, était de près de 90 % : un très bon résultat !



SÉCURIFONDS

➔ Le volume de rachats au cours de l'exercice s'est établi à 542 millions de dollars, comparativement à 620 millions au 31 mai 2012. La majorité des rachats (453 millions de dollars) ont été faits pour des départs à la retraite, et 74 % des sommes déboursées pour ces rachats ont été versées à des actionnaires de moins de 65 ans.

En outre, de plus en plus d'actionnaires qui prennent leur retraite ont recours à SÉCURIFONDS inc., un cabinet de services financiers, créé par le Fonds de solidarité FTQ, dont le distributeur autorisé est SSQ, Société d'assurance-vie inc., pour planifier et assurer leur sécurité financière.

fondsftq.com/securifonds

DE PLUS EN PLUS D'ACTIONNAIRES QUI PRENNENT LEUR RETRAITE ONT RECOURS À SÉCURIFONDS.

NOTRE IMPACT ÉCONOMIQUE

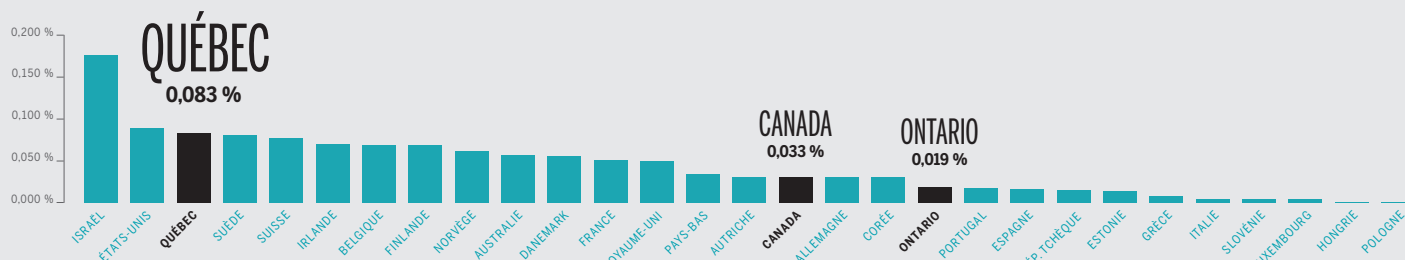
ÉTUDE SUR LES FONDS FISCALISÉS

LA FIRME DELOITTE A RÉALISÉ UNE ÉTUDE QUI DÉCRIT BIEN LES ACTIVITÉS ET LES PERFORMANCES DES TROIS FONDS FISCALISÉS QUÉBÉCOIS : LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ, FONDATION CSN ET CAPITAL RÉGIONAL ET COOPÉRATIF DES JARDINS. ON Y EXPLIQUE LA PLACE DE CES FONDS DANS LA CHAÎNE QUÉBÉCOISE DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES, ET ON SOULIGNE LES PERFORMANCES FINANCIÈRES ET EXTRAFINANCIÈRES DES FONDS FISCALISÉS; CES PERFORMANCES ÉTANT CE QUI LES DIFFÉRENCIE DES AUTRES FONDS D'INVESTISSEMENT.

L'un des éléments présentés dans cette étude (voir le graphique ci-dessous) démontre clairement la bonne performance du Québec en matière de capital de risque. En effet, les fonds fiscalisés que l'on retrouve au Québec, comme le Fonds de solidarité FTQ, le plus important fonds de travailleurs au Canada, permettent de mieux combler les besoins de financement des PME. Ainsi, le positionnement du Québec se compare avantageusement au troisième rang des pays membres de l'OCDE les plus actifs en capital de risque.



CAPITAL DE RISQUE EXPRIMÉ EN % DU PIB, 2009
Source : OCDE



**LE QUÉBEC
PARMI LES PAYS
DE L'OCDE LES
PLUS ACTIFS
EN CAPITAL DE
RISQUE.**

L'importance du Fonds de solidarité FTQ pour l'économie du Québec

Sur la base de l'étude réalisée par Deloitte, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) a publié, en mai dernier, un rapport sur le poids économique du Fonds de solidarité FTQ et de Fondation CSN intitulé *Rapport sur l'importance des fonds de travailleurs pour l'économie du Montréal métropolitain*. Le président de la CCMM, Michel Leblanc, a alors affirmé que « notre économie bénéficie grandement de l'action de ces deux piliers dans notre écosystème financier ».

Nous citons à l'intérieur des pages de ce Rapport annuel et de développement durable plusieurs statistiques et des données de ce rapport.

Pour télécharger le rapport :
| ccmm.qc.ca |

La question de l'épargne

Ces deux analyses abordent également la question de l'épargne et démontrent le rôle incontestable joué par les fonds fiscalisés dans le développement de bonnes pratiques d'épargne individuelle, notamment pour la préparation de la retraite. « Bon nombre des actionnaires du Fonds de solidarité FTQ et de Fondation CSN épargnent de façon plus régulière et ont tendance à diversifier leurs sources d'épargne-retraite, un comportement qu'il faut encourager compte tenu du défi démographique auquel fait présentement face le Québec en entier et du faible taux d'épargne des Québécois », explique le président de la CCMM.

AU CŒUR DES ÉCONOMIES LOCALES

Fonds locaux de solidarité FTQ chapeaute un réseau de 85 fonds locaux répartis sur tout le territoire québécois : de Gatineau aux Îles-de-la-Madeleine, de Coaticook à la Baie-James. En fait, sur l'ensemble des territoires de développement désignés par le gouvernement québécois, 85 sont couverts par un fonds local. Ce réseau, qui s'est construit au fil des ans grâce aux efforts des élus municipaux et de leurs partenaires locaux, soutient les économies locales en contribuant au développement des PME et à la création et au maintien d'emplois durables et de qualité. Soulignons également l'implication de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), partenaire de première heure.

UN PARTENARIAT GAGNANT

Les entreprises ont accès au financement provenant des fonds locaux par l'intermédiaire du Centre local de développement (CLD) de leur territoire, qui met également à leur disposition une équipe de professionnels qui ont pour tâche de favoriser le développement des entreprises du milieu (à Montréal, ce sont les Corporations de développement économique communautaire qui sont accréditées en tant que CLD). Jour après jour, les 85 équipes qui travaillent dans ces organismes, soutenues par les 600 bénévoles qui siègent aux comités d'investissements, contribuent donc à faire tourner l'économie d'ici.

Fonds locaux de solidarité FTQ investit dans les fonds locaux et offre des services professionnels aux CLD pour développer et soutenir l'entrepreneuriat, la création d'emplois et l'économie locale, et ce, afin d'assurer la vitalité des territoires. Fonds locaux de solidarité FTQ contribue donc ainsi à la réalisation de la mission du Fonds de solidarité FTQ. Les fonds locaux offrent du financement jusqu'à hauteur de 100 000 \$.

Durant la dernière année, les 85 fonds locaux ont financé 251 projets d'entreprise, ce qui représente des investissements de 6,78 millions de dollars. Depuis 21 ans, c'est 3 106 projets qui ont été ainsi soutenus et plus de 28 700 emplois qui ont été créés ou maintenus.

S'INVESTIR POUR CRÉER DE LA VALEUR EN RÉGION

Les Fonds régionaux de solidarité FTQ (FRS) emploient 57 personnes créatives et engagées dans 16 bureaux répartis dans tout le Québec, et contribuent, grâce à des investissements créateurs de valeur, à renforcer l'économie québécoise. Les conseils d'administration des FRS, composés de gens du milieu, ajoutent une connaissance privilégiée des particularités socioéconomiques de chaque région.

DES EFFORTS QUI PORTENT LEURS FRUITS

Au cours de l'exercice des fonds régionaux qui, lui, s'est terminé le 31 mars 2013, les FRS ont investi 33,4 millions de dollars

dans 77 entreprises québécoises. Parmi celles-ci, 54 étaient de nouveaux partenaires des Fonds régionaux : autrement dit, en moyenne, une nouvelle entreprise a choisi chaque semaine l'un des Fonds régionaux pour l'appuyer dans son développement ! Durant l'exercice, ces investissements ont permis de créer, de maintenir ou de sauvegarder 2 547 emplois.

DES IMPACTS ÉCONOMIQUES RÉGIONAUX BÉNÉFIQUES POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC

Les FRS, qui offrent du financement allant de 100 000 \$ à 2 millions de dollars, sont une partie prenante du réseau du Fonds de solidarité FTQ. Ils contribuent à faciliter, aux

entreprises régionales, l'accès aux services du Fonds. En effet, en plus de favoriser l'emploi grâce à leurs investissements et de soutenir le démarrage et la relève d'entreprises, ils cherchent à maximiser leur impact dans les régions en y rendant accessibles les différents services offerts par le grand réseau du Fonds, comme la souscription et la formation économique.

Ainsi, chaque dollar que les travailleurs investissent pour leur retraite fait du chemin, en permettant à des entreprises québécoises d'innover et de croître, entraînant ainsi des retombées économiques positives dans l'ensemble des régions du Québec.



LES IMPACTS ÉCONOMIQUES DIRECTS DU FONDS

Le tableau ci-contre présente des données financières qui permettent de constater l'importance des activités du Fonds de solidarité FTQ et de comprendre comment le Fonds crée de la richesse pour ses parties prenantes.

Ce tableau présente des données financières sommaires établies comme pertinentes par la GRI, mais il ne se substitue aucunement aux états financiers du Fonds.

COMMENTAIRE DE DANIEL DENIS, ASSOCIÉ ET ÉCONOMISTE, KPMG/SECOR

L'importance de la contribution des entreprises partenaires du Fonds à l'économie québécoise a continué de s'accroître en 2012. En effet, leurs activités ont généré, en 2012, une valeur ajoutée au Québec estimée à 11,5 milliards de dollars.

La richesse économique créée par les entreprises partenaires du Fonds a ainsi progressé de 6,7 % par rapport à 2011. Le poids des entreprises partenaires du Fonds dans l'économie québécoise s'est donc accru de nouveau en 2012, puisque le taux de croissance économique du Québec dans son ensemble s'est élevé à un peu moins de 4 % pendant la même période. Cette performance supérieure s'explique à la fois par la progression des activités des entreprises déjà en portefeuille et par la hausse du nombre d'entreprises en portefeuille.

IMPACTS ÉCONOMIQUES DIRECTS DU FONDS

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI

(en milliers \$)	2013	2012
Valeur économique directe créée (reflétée dans la valeur de l'action)		
Produits d'intérêts et de dividendes	255 897	247 418
Gains réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements et variation de la plus-value ou moins-value non réalisée	349 810	118 863
Valeur économique directe distribuée dans la société québécoise		
Coûts opérationnels (achat de biens et services aux fournisseurs)	51 708	51 767
Rémunération des salariés et avantages afférents	75 296	70 239
Versements aux actionnaires (actions rachetées) ¹	534 912	620 177
Versements à l'État (taxes et impôts)	20 710	29 090
Investissements dans la communauté (dons et commandites)	869	915

1. Le Fonds ne verse pas de dividendes.

IMPACT ÉCONOMIQUE POUR LE QUÉBEC

LIÉ À LA PRODUCTION DE BIENS ET SERVICES
PAR LES ENTREPRISES PARTENAIRES DU FONDS (2012)

	EFFETS DIRECTS	EFFETS INDIRECTS	EFFETS TOTALS
Valeur ajoutée aux prix de base (en milliers \$)	7 762 000	3 763 000	11 525 000
Emplois (en personnes-années)	87 297	48 570	135 867
Valeur ajoutée par emploi (en milliers \$)	88,9	77,5	84,8

Source : analyse KPMG/SECOR et résultats du modèle intersectoriel de l'ISQ.

Avec 135 867 emplois directs et indirects soutenus en 2012 par les entreprises partenaires du Fonds, celles-ci ont aussi mieux fait dans ce domaine que l'économie québécoise dans son ensemble. L'emploi total soutenu par les entreprises partenaires du Fonds a en effet augmenté de 1,1 % en 2012 par rapport à 2011, alors que l'emploi dans son ensemble ne progressait que de 0,8 % au Québec pendant la même période.

Par ailleurs, la valeur ajoutée par emploi a atteint 85 000 \$ en 2012, soit une croissance notable par rapport à 2011 (5,1 %) et bien plus importante que le taux d'inflation de l'année (2,1 %). Cette croissance s'explique notamment par une progression plus forte des emplois dans les secteurs à plus haute valeur ajoutée. À près de 89 000 \$ de valeur ajoutée par emploi direct, les entreprises partenaires du Fonds contribuent ainsi à accroître la richesse absolue et relative du Québec.

11,5 MILLIARDS \$

VALEUR ÉCONOMIQUE AJOUTÉE AU QUÉBEC PAR LES ENTREPRISES PARTENAIRES DU FONDS EN 2012

AUCUNE SUBVENTION

Le Fonds de solidarité FTQ ne reçoit aucune subvention de l'État. Toutefois, les actionnaires du Fonds reçoivent des crédits d'impôt de l'ordre de 30 % (15 % du gouvernement du Québec et 15 % du gouvernement fédéral), qui s'appliquent à une cotisation annuelle pouvant aller jusqu'à 5 000 \$.

LE FONDS ET L'ÉCOLE D'ENTREPRENEURSHIP DE BEAUCE : DEUX BOURSES CHAQUE ANNÉE

Au Fonds de solidarité FTQ, nous connaissons l'ampleur des défis quotidiens auxquels font face les entrepreneurs, et en particulier les plus jeunes. C'est pourquoi le Fonds est fier d'être associé à l'École d'entrepreneurship de Beauce et de contribuer au développement de l'excellence dans le milieu de l'entrepreneurship au Québec. Chaque année, le Fonds remet, à deux entrepreneurs inscrits à l'école, une bourse qui sert à couvrir une partie de leurs frais de scolarité. L'École d'entrepreneurship de Beauce offre, aux entrepreneurs de demain, de la formation donnée par des entrepreneurs de haut niveau, et, jusqu'à maintenant, le Fonds de solidarité FTQ a soutenu six entrepreneurs dans le cadre de ce programme de bourses. Il s'agit de : Simon Labrecque (Air Ambiant), Guillaume Leprohon (Leprohon), Marie-Claire Filion (Industrie Bourgneuf), Yannick Gardner (Les Aciers Solider),

François Dubuc (Nitek Laser) et Robert Michaud (Ramp-Art). Tous ces boursiers, sont chefs d'entreprise ou occupent des postes de haut niveau au sein de l'entreprise qui les emploie. Notons que le programme d'études dure deux ans.

eebeauce.com



JEAN WILHELMY et JEAN-MARC WASSEF du Fonds, ainsi que YANNICK GARDNER (au centre) de l'entreprise Les Aciers Solider

GAÉTAN MORIN REÇOIT UN PRIX DE L'AEMQ

L'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) a procédé, en novembre 2012, à la remise annuelle de ses prix Reconnaissance, et Gaétan Morin, premier vice-président au développement corporatif et investissements du Fonds de solidarité FTQ, y a reçu le prix Supporteur économique en exploration minière 2012. Ce prix est attribué à un individu ou à un organisme du domaine des affaires, des finances ou du droit qui a apporté une contribution significative à l'industrie de l'exploration minière.

Les distinctions de l'AEMQ visent à souligner l'excellence, le dynamisme et l'entrepreneurship des entreprises et des individus qui participent au développement de la filière minière québécoise.

M. Morin, qui travaille au Fonds depuis 1989, est titulaire d'une maîtrise en géologie économique, et a fait des études en finance et en géologie à l'Université du Québec à Montréal.



GAÉTAN MORIN,
premier vice-président
au développement
corporatif et
investissements,
Fonds de solidarité FTQ

Rappelons, par ailleurs, que le Fonds de solidarité FTQ a formalisé, avec d'autres institutions actives dans le secteur minier, des lignes directrices en matière de pratiques liées au développement durable et à la responsabilité sociale dans la gestion des projets miniers (voir page 6).

RENDEZ-VOUS CONSEIL 2012

La plus récente édition des Rendez-vous conseil du Fonds de solidarité FTQ s'est tenue en novembre 2012. Plus de 80 personnes y ont participé, principalement des administrateurs de sociétés associés au Fonds, mais également des représentants et des invités du Fonds et de son réseau (dont des présidents de conseil d'administration des Fonds régionaux de solidarité FTQ). Ces rencontres permettent aux administrateurs de mettre à jour leurs connaissances, par exemple sur le plan légal, et d'échanger sur des enjeux actuels importants, comme la gouvernance. Rappelons qu'environ 75 administrateurs sont nommés par le Fonds de solidarité FTQ aux conseils d'administration de ses entreprises partenaires ; ces personnes jouent un rôle stratégique important et très apprécié par les dirigeants de nos entreprises partenaires. Pour ce faire, ils doivent bien connaître leur rôle et leurs responsabilités, et le Fonds les soutient pleinement en ce sens.

LE FONDS ET LE GALA DES MERCURIADES 2013

Le Fonds de solidarité FTQ a commandité le gala du 33^e concours des Mercuriades de la Fédération des chambres de commerce du Québec, qui a eu lieu le 11 avril dernier, sous la présidence d'honneur de M. Yvon Bolduc, président-directeur général du Fonds, et qui a récompensé 19 entreprises québécoises.

Les Mercuriades soulignent l'excellence des entreprises québécoises et permettent de faire connaître et de valoriser l'immense travail des entrepreneurs québécois, leurs compétences, leur résilience et leur créativité.



La mission du Fonds, a expliqué M. Bolduc dans son discours, c'est l'emploi, et, pour créer et sauvegarder des emplois, le Fonds soutient les entrepreneurs dans le développement de leur entreprise. « Vous êtes les bâtisseurs et les bâtisseuses de notre avenir économique, a-t-il dit en s'adressant aux participants. Nous avons besoin de votre passion, de votre dévouement et de votre énergie pour continuer à faire tourner l'économie d'ici. »

« VOUS ÊTES LES BÂTISSEURS ET LES
BÂTISSEUSES DE NOTRE AVENIR ÉCONOMIQUE. »

- YVON BOLDOC

VOTRE ARGENT TRAVAILLE

Le Fonds de solidarité FTQ produit, depuis juin 2012, des capsules télé de 60 secondes intitulées *Votre argent travaille*. Ce sont de courts reportages sur nos actionnaires-propriétaires qui visitent des entreprises partenaires du Fonds, partout au Québec. Les détenteurs de REER constatent alors comment les sommes qu'ils investissent permettent à des PME – et aux régions où elles sont installées – de se développer. C'est une façon d'illustrer concrètement comment l'épargne travaille pour faire tourner l'économie d'ici ! Ces capsules sont diffusées trois fois par jour aux heures de grande écoute d'abord sur TVA et LCN et, plus récemment, sur SRC-RDI et CTV.

On peut les visionner à :
votreargenttravaille.ca





PLUS DE **500 000 EMPLOIS**

DERRIÈRE LE TRAVAIL, IL Y A LES IDÉES :

2 395



ENTREPRISES

PARTENAIRES

La stratégie du Fonds de solidarité FTQ vise à renforcer des entreprises de tous les secteurs de l'économie québécoise, et ce, dans toutes les régions du Québec. Grâce à du capital patient, le Fonds appuie les entreprises dans leurs projets de croissance – acquisitions, présence sur de nouveaux marchés, intégration de nouvelles technologies. Le Fonds vise aussi à renforcer le positionnement des entreprises québécoises dans un contexte de forte concurrence internationale et à les aider à garder leur centre décisionnel au Québec.

Renforcer les entreprises québécoises

Le capital dédié aux PME québécoises reste une priorité pour le Fonds : ainsi, au 31 mai 2013, 82 % des entreprises partenaires du Fonds et de son réseau de Fonds régionaux comptaient moins de 100 employés.

Au cours de l'exercice financier 2012-2013, le Fonds a effectué plusieurs investissements qui lui ont permis de réaliser sa mission; en voici quelques exemples :

- 4,75 millions de dollars dans l'entreprise Sojag, spécialisée dans le mobilier et les accessoires de jardin, pour le financement d'un transfert de propriété.
- 2 millions de dollars supplémentaires dans SAIL Plein Air, un magasin d'articles de plein air, de chasse et pêche, de camping, et de sports nautiques, pour soutenir son expansion en Ontario.
- 8 millions de dollars supplémentaires dans Premier Tech, un acteur de premier plan dans l'industrie de l'horticulture et agriculture, équipements industriels et technologies environnementales, pour soutenir l'expansion de sa division horticulture en Europe.
- 12 millions de dollars dans AJW Technique, pour le rachat de certains actifs d'Aveos; AJW Technique fournit un large éventail de services de réparation et de révision de composantes d'avion.
- 15 millions de dollars dans Athos services commémoratifs, un regroupement de maisons funéraires, pour le rachat d'une majorité d'actions de l'entreprise par des actionnaires québécois.
- 15 millions de dollars dans Vision7 International, l'une des 25 meilleures compagnies internationales de communication du monde, pour le refinancement de sa dette. L'entreprise compte deux divisions : l'agence Cossette et le réseau d'agences spécialisées EDC.
- 17,2 millions de dollars dans Distech Contrôles, un acteur majeur sur le marché mondial des automatismes du bâtiment, pour que l'entreprise revienne sous contrôle d'actionnaires québécois.



→ UNE CONTRIBUTION MAJEURE AU FINANCEMENT DES ENTREPRISES

L'un des volets importants de la mission du Fonds est de contribuer au développement de l'économie québécoise grâce à des investissements qui profitent aux entreprises et, par le fait même, à la création, au maintien et à la sauvegarde de milliers d'emplois au Québec.

Le Fonds transforme l'épargne-retraite de ses actionnaires en capital qu'il offre aux PME québécoises. Aucun autre véhicule québécois d'épargne destinée à la retraite ne permet de consacrer des sommes aussi importantes aux besoins en financement des entreprises. De manière générale, l'économie d'un pays se porte bien quand ses PME aussi se portent bien! Or le capital complémentaire et à long terme qu'offre le Fonds aux PME québécoises contribue à leur développement et à leur bonne santé en général.



Du financement unique et essentiel

Le Rapport sur l'importance des fonds de travailleurs pour l'économie du Montréal métropolitain, publié en mai dernier par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (voir page 10), démontre bien que le Fonds de solidarité FTQ est actif tout au long du cycle de croissance des entreprises, de l'amorçage à la maturité. En effet, le Fonds investit souvent dans des entreprises qui en sont à leurs débuts – il s'agit alors de capital de risque, et le risque peut être élevé, mais le Fonds, dans sa vision à long terme, a la capacité d'être patient. Le Fonds investit également dans

des entreprises qui ont déjà un produit viable, un marché assez développé, des clients solides et une croissance des revenus soutenue, pour appuyer leur essor, à divers moments de leur croissance – ce capital de croissance vise alors à leur permettre d'augmenter leur capacité de production ou de renforcer leur positionnement, par exemple. Le Fonds investit ainsi dans des entreprises des secteurs tant technologiques que traditionnels, et répond à divers besoins du marché et des entrepreneurs. Il soutient ses entreprises partenaires en leur offrant l'appui des spécialistes de ses équipes multidisciplinaires.

**DE 2004 À 2013,
LE FONDS A ENGAGÉ
5,5 MILLIARDS
DE DOLLARS
EN CAPITAL RISQUÉ
NON GARANTI DANS
DES ENTREPRISES
PARTENAIRES!**



**LE FONDS
CONNAÎT BIEN LES
PRÉOCCUPATIONS
DES DIRIGEANTS
DE PME.**

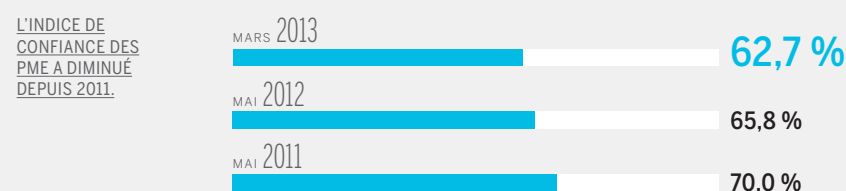
**PRENDRE LE POULS DES ENTREPRENEURS**

➔ Deux fois par année, le Fonds de solidarité FTQ « va sur le terrain » sonder quelque 300 dirigeants de PME québécoises afin de mieux connaître la façon dont ils perçoivent la situation de leur entreprise ainsi que le climat économique en général. Ce sondage, réalisé par Léger – Recherche Stratégie Conseil, nous permet d'établir un indice que nous publions, l'Indice de confiance PME Fonds de solidarité FTQ – Les Affaires.

Pour être en mesure de déterminer le niveau de confiance des dirigeants face à l'avenir de leur entreprise, nous leur posons des questions sur leurs prévisions de ventes, l'embauche ou les mises à pied qu'ils pensent faire, la facilité (ou non) avec laquelle ils réussissent à trouver du financement ou encore les mesures qu'ils prévoient prendre pour augmenter leur productivité. Nous tentons également de déterminer ce qui les inquiète le plus, puisque, s'il est bien renseigné sur leurs perceptions, leurs comportements et les décisions qu'ils souhaitent prendre, le Fonds peut mieux jouer un rôle stratégique auprès des PME.

Le dernier sondage, réalisé en mars 2013, indiquait clairement que le coût des opérations et le recrutement de la main-d'œuvre étaient pour les entrepreneurs des sources de préoccupations importantes. Près de 40 % des répondants étaient également d'avis que la crise budgétaire américaine aurait un impact sur leur entreprise.

indicedeconfiancepme.com

**BÂTIR DES PROJETS RENTABLES, CRÉATEURS D'EMPLOIS**

➔ Le Fonds immobilier de solidarité FTQ investit dans tous les secteurs immobiliers : immeubles résidentiels, de bureaux, commerciaux et industriels. Du côté résidentiel, il vise à répondre aux besoins d'une large clientèle en favorisant des projets qui répondent tant aux besoins des acheteurs d'une première ou d'une seconde résidence qu'à ceux des familles à faible et à moyen revenu. L'équipe du Fonds immobilier regroupe 32 spécialistes – analyste de marché, architecte, urbanistes, évaluateur, juristes, comptables et experts financiers – dont l'expertise, diversifiée, constitue un réel avantage pour ses partenaires.

Depuis ses débuts en 1991, le Fonds immobilier a généré des rendements positifs année après année, et son dernier exercice financier s'est aussi avéré profitable. Au 31 mai dernier, le Fonds immobilier participait au développement et à la réalisation de 29 projets d'une valeur totale de quelque 1,3 milliard de dollars ; à terme, ces projets généreront près de 10 000 emplois, selon le calculateur de main-d'œuvre de l'Institut de la statistique du Québec. À la même date, il possédait 38 immeubles sous gestion et 19 millions de pieds carrés de terrain pour la réalisation de projets futurs.

La Tour des Canadiens

Le dernier exercice du Fonds immobilier de solidarité FTQ a été marqué par le succès sans précédent du projet Tour des Canadiens, puisque 99 % des 552 condominiums ont été vendus en seulement quelques mois. Devant cet engouement, les promoteurs ont décidé d'augmenter à 50 le nombre d'étages de l'immeuble déjà emblématique adjacent au Centre Bell, ce qui en fera l'un des édifices les plus élevés du centre-ville de Montréal.

Projets communautaires

Le Fonds immobilier gère par ailleurs un actif de 33,5 millions de dollars dédiés à des projets de logements abordables, sociaux ou communautaires. Au cours du dernier exercice, 3,6 millions de dollars ont été investis dans le but de revitaliser les 178 logements de l'ensemble immobilier Terrasse Mousseau, à Longueuil. L'entreprise d'économie sociale Bâtir son quartier, qui assure la gestion du projet, travaillera à l'amélioration de la qualité de vie des locataires de concert avec des partenaires sociaux et municipaux.



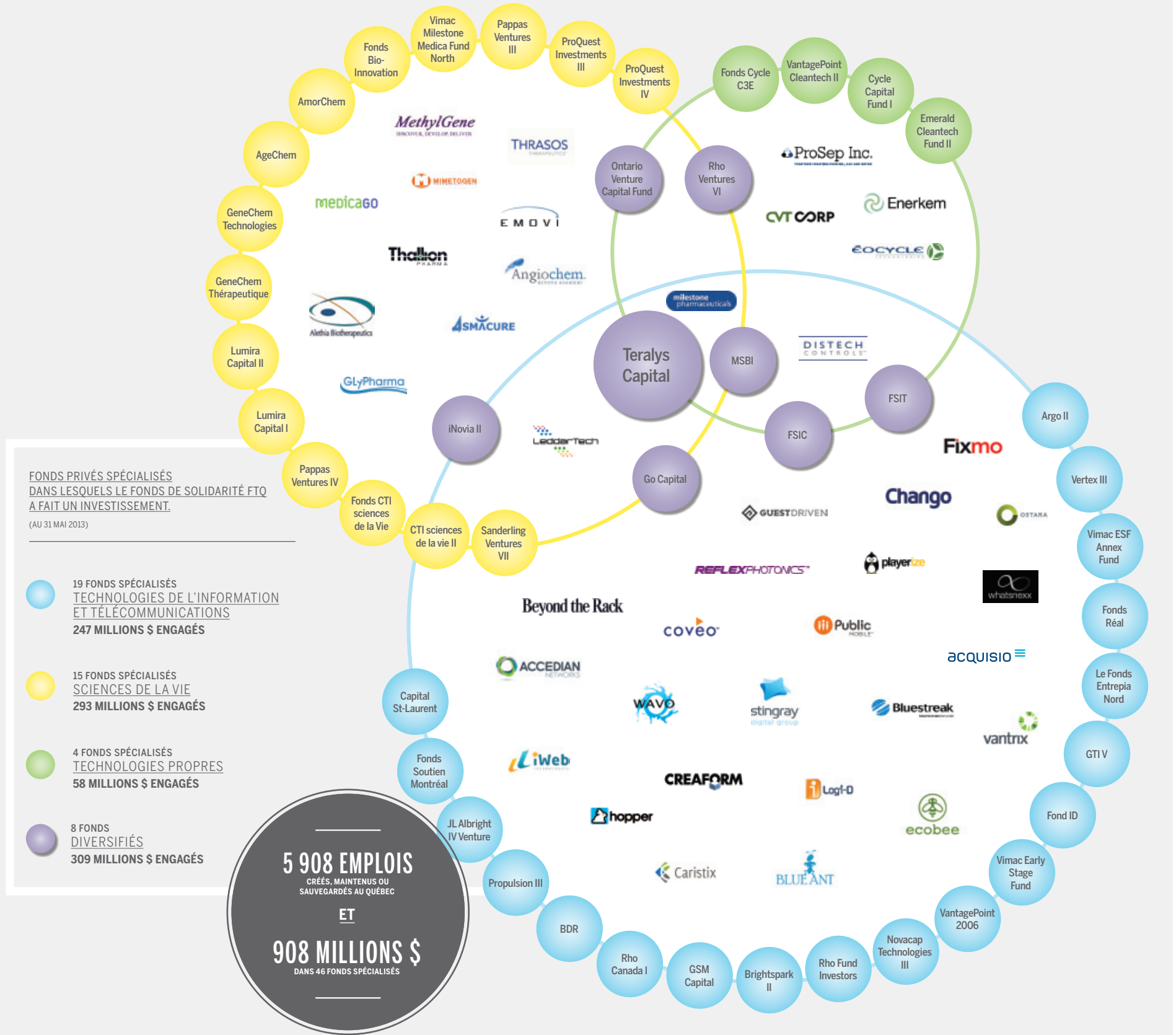
**À TERME,
LES PROJETS
DU FONDS IMMOBILIER,
EN COURS AU 31 MAI 2013,
GÉNÉRERONT PRÈS DE
10 000 EMPLOIS.**

908 MILLIONS \$ DANS 46 FONDS SPÉCIALISÉS... QUI FONT TOURNER L'ÉCONOMIE D'ICI!

→ Chacune des portions de cercle du graphique ci-dessous représente un fonds privé spécialisé dans lequel le Fonds de solidarité FTQ a fait un investissement. Elles sont regroupées par couleur selon quatre secteurs : sciences de la vie, technologies de l'information et télécommunications,

technologies propres et l'ensemble des secteurs technologiques. Ces fonds privés investissent directement dans des entreprises (Teralys Capital, qualifié de « fonds de fonds » fait exception, car il investit, à son tour, dans des fonds spécialisés). Le Fonds de solidarité FTQ, en investissant dans un

fonds privé spécialisé, contribue donc au soutien financier que celui-ci apporte à des dizaines d'entreprises qui font partie de secteurs porteurs dont quelques exemples se retrouvent à l'intérieur de ce graphique.



→ LE QUÉBEC INC. : EN MODE ACQUISITIONS!

Commentaire de GAËTAN MORIN, premier vice-président au développement corporatif et investissements, Fonds de solidarité FTQ¹

Lorsqu'une entreprise québécoise passe à des intérêts étrangers, cela peut parfois se traduire par des pertes d'emplois et une diminution des retombées socioéconomiques positives engendrées par la présence de sièges sociaux ou de centres décisionnels au Québec. Or, en 2012, les entreprises québécoises ont réalisé 29 acquisitions à l'étranger (pour une valeur de 11,9 milliards \$); au cours de la même période, 11 sociétés québécoises ont été achetées par des étrangers (des transactions totalisant 2,5 milliards \$).

Donc, pour chaque entreprise québécoise acquise par des intérêts étrangers, nous en achetons 2,6. C'est un constat qui rend compte du dynamisme des entreprises québécoises.

L'importance de l'accès aux capitaux

Le Québec est bien positionné dans l'écosystème financier actuel, mais les acquisitions exigent des capitaux. Une baisse des niveaux d'investissement dans les entreprises pourrait avoir des conséquences regrettables, comme réduire le rythme des acquisitions à la faveur des « prédateurs » étrangers, et surtout entraîner le départ de centres décisionnels, dont la présence est primordiale pour l'économie du Québec.

Le Fonds de solidarité FTQ, avec son capital patient, est là pour soutenir les entreprises québécoises dans leur croissance.

1. M. Morin a fait une tournée au Québec au cours du dernier exercice pour souligner, notamment, l'importance pour nos entreprises québécoises d'être bien capitalisées afin d'éviter de devoir réduire le rythme des acquisitions à la faveur des entreprises étrangères, ce qui pourrait entraîner le départ de centres décisionnels importants.

Un effet d'entraînement

Les activités d'investissement du Fonds complètent celles que réalisent certains autres investisseurs, puisque la capacité d'investir du Fonds n'est pas limitée par un horizon de temps précis. De plus, le Fonds investit dans des secteurs moins bien couverts par les fonds spécialisés ou par certains programmes gouvernementaux. Ainsi, le Fonds est impliqué de façon importante dans des investissements consentis à des entreprises en phase d'amorçage au Québec et dans des investissements en capital de risque dans les secteurs traditionnels. Ces investissements sont faits soit directement par le Fonds soit par des fonds spécialisés dans lesquels le Fonds investit. D'ailleurs, le Fonds, qui est un investisseur de premier plan dans plusieurs fonds spécialisés, joue donc à ce niveau un rôle de levier qui a un effet d'entraînement auprès de ces fonds spécialisés.

Enfin, il est intéressant de souligner que le travail que fait le Fonds de solidarité FTQ est contracyclique : en effet, et son histoire le démontre, le Fonds soutient un niveau d'investissement élevé en période de ralentissement économique. Il l'a encore démontré au cours de la difficile période de 2008-2009 alors que les liquidités en investissements se faisaient plus rares pour les entreprises.



DES PARTENAIRES RECONNAISSANTS

DU CAPITAL PATIENT POUR LES ENTREPRISES

Leger

RECHERCHE • STRATÉGIE • CONSEIL

« Sans le Fonds de solidarité FTQ, Léger – Recherche Stratégie Conseil ne serait pas devenue la plus importante entreprise de sondage et d'études de marché à propriété canadienne (avec plus de 600 employés, et des bureaux au Canada, aux États-Unis et en Europe). Il faut de solides appuis financiers pour réussir en affaires, et le Fonds se distingue des autres investisseurs par sa capacité à prendre plus de risques et à offrir du capital patient.

Pour plusieurs entreprises, le marché québécois est trop petit, et l'expansion, ailleurs au Canada ou dans le monde, est la seule façon de survivre. La première acquisition que j'ai faite, à Toronto, en 2000, a posé plusieurs défis. D'abord, aucune banque n'aurait pris le risque de financer ce projet d'établir une firme francophone dans la Ville reine. J'ai payé trop cher et j'ai fait plusieurs erreurs. Mon partenaire torontois n'a pas respecté ses promesses, sa liste de clients n'était pas solide et son personnel peu motivé. Rentabiliser l'acquisition et en faire un succès a finalement pris cinq ans : il a donc fallu être patient. Mais j'ai rapidement appris de mes erreurs et, par la suite, j'ai réalisé sept acquisitions profitables.

**« IL Y A AUJOURD'HUI
DES PROJETS PORTEURS,
PARTOUT AU QUÉBEC,
QUI NE SURVIVRONT PAS
SANS LE SOUTIEN DU FONDS. »**

Au Québec, près de 2 400 entreprises profitent du soutien du Fonds de solidarité FTQ. Plusieurs n'auraient pas réussi à obtenir du financement ailleurs. Et il y a aujourd'hui des projets porteurs, partout au Québec, qui ne survivront pas sans le soutien du Fonds. C'est pour cette raison qu'une majorité de propriétaires de PME soutiennent le Fonds de solidarité FTQ dans sa mission économique et s'opposent à toute mesure qui pourrait avoir un impact néfaste pour de nombreuses entreprises, sur des emplois futurs et sur l'ensemble de l'économie québécoise. »

– **JEAN-MARC LÉGER**, président et fondateur de Léger – Recherche Stratégie Conseil

leger360.com

LE FONDS, UN LEVIER POUR NOTRE CROISSANCE

TeraXion

« Nous avons eu besoin du Fonds de solidarité FTQ quand la direction de TeraXion a voulu racheter l'entreprise, qui, autrement, serait devenue propriété majoritaire d'intérêts étrangers. Sans le soutien entre autres du Fonds, TeraXion ne serait probablement plus au Québec. Le Fonds a été une sorte de catalyseur, et, depuis janvier 2010, non seulement nous sommes restés au Québec, mais nous avons aussi doublé notre chiffre d'affaires. Et nous voulons continuer de croître ! »

**« SANS LE SOUTIEN ENTRE AUTRES
DU FONDS, TERAXION NE SERAIT
PROBABLEMENT PLUS AU QUÉBEC. »**

– **ALAIN-JACQUES SIMARD**, président et chef de la direction de TeraXion, une entreprise spécialisée dans la fabrication de composants pour les systèmes de communication. Avec ses 160 employés, c'est l'une des entreprises les plus profitables de son secteur d'activité.

teraxion.com

UN SOUTIEN FINANCIER INDISPENSABLE

SSQ

« Nous avons connu une période difficile dans les années 1990. En 1993, nous n'avions plus les capitaux suffisants pour répondre aux normes des autorités réglementaires, et nous risquions de perdre notre permis d'exploitation. Le Fonds de solidarité FTQ nous a soutenus en capital de risque. Honnêtement, sans le soutien financier du Fonds, je ne sais pas ce qu'il serait advenu de SSQ Groupe financier et des 600 employés qu'on comptait à l'époque. D'ailleurs, sans l'appui du Fonds, plusieurs entreprises n'auraient pas été créées, et plusieurs aussi auraient disparu. »

**« SANS LE SOUTIEN FINANCIER
DU FONDS, JE NE SAIS
PAS CE QU'IL SERAIT ADVENU
DE SSQ GROUPE FINANCIER
ET DES 600 EMPLOYÉS QU'ON
COMPTAIT À L'ÉPOQUE. »**

– **RENÉ HAMEL**, président-directeur général de SSQ Groupe financier, qui compte maintenant 2 000 employés et a un chiffre d'affaires de plus de 3 milliards de dollars.

ssq.ca

DU CAPITAL DE RISQUE POUR UN MEILLEUR POSITIONNEMENT D'ENTREPRISE

coveo™

« Si Coveo se porte bien aujourd'hui, c'est en grande partie grâce à l'investissement du Fonds de solidarité FTQ et de ses partenaires. Le Fonds a joué un rôle critique en prenant le risque d'investir six millions de dollars au cours des six dernières années. Cet investissement nous a permis de nous positionner au 34^e rang (niveau canadien) au palmarès Deloitte Technologie Fast 50 durant cette même période. »

**« SI COVEO SE PORTE BIEN AUJOURD'HUI,
C'EST EN GRANDE PARTIE GRÂCE
À L'INVESTISSEMENT DU FONDS. »**

– **JEAN LAVIGUEUR**, vice-président senior, finances et chef de la direction financière, Coveo, entreprise spécialisée dans les solutions de recherche de contenu d'entreprise.

coveo.com

LE FONDS, UN PARTENAIRE STRATÉGIQUE



« Notre entreprise, Chantiers Chibougamau, est installée dans le Nord-du-Québec. De tous les fonds de placement et investisseurs institutionnels, le Fonds de solidarité FTQ est le seul qui a un bureau dans notre région. Le Fonds y joue d'ailleurs un rôle concret en agissant comme un catalyseur qui permet de concrétiser des projets d'affaires parfois hors-normes et toujours ambitieux. De fait, les spécialistes du Fonds accompagnent des gestionnaires de PME dans la croissance ou le transfert de leur entreprise comme aucun autre investisseur institutionnel ne le fait. Au cours des cinq dernières années, le Fonds a aussi su patiemment gagner notre confiance. Il est devenu un allié stratégique avec lequel nous explorons de nouveaux projets qui nous permettront de créer encore plus de richesse collective et d'emplois !

**« LE FONDS EST DEvenu UN
ALLIÉ STRATÉGIQUE AVEC LEQUEL
NOUS EXPLORONS DE NOUVEAUX
PROJETS QUI NOUS PERMETTRONT
DE CRÉER ENCORE PLUS DE RICHESSE
COLLECTIVE ET D'EMPLOIS ! »**

Enfin, on ne peut passer sous silence le rôle proactif, si essentiel dans le contexte de pauvreté des régimes de retraite actuels, que joue le Fonds dans la responsabilisation individuelle et l'incitation à l'épargne de nos travailleurs. »

– **FRÉDÉRIC VERREAULT**, porte-parole, Chantiers Chibougamau, une entreprise partenaire du Fonds qui emploie plus de 600 personnes et qui s'est développée rapidement au cours des 15 dernières années.

chibou.com

NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

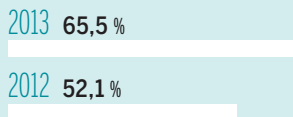
L'EXERCICE 2012-2013 A ÉTÉ MARQUÉ DE BELLES RÉUSSITES POUR LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ RELATIVEMENT À L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE SON SIÈGE SOCIAL. AINSI, L'ÉDIFICE DU SIÈGE SOCIAL A OBTENU LA CERTIFICATION BOMA BEST DE NIVEAU 4, LA PLUS ÉLEVÉE ; CETTE CERTIFICATION EST REMISE QUAND PLUS DE 90 % DES MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE RECONNUES PAR L'ASSOCIATION BOMA SONT APPLIQUÉES.

CES RÉUSSITES CONCERNENT ÉGALEMENT LES MESURES QUI TOUCHENT LE TRANSPORT DURABLE, BONIFIÉES D'ANNÉE EN ANNÉE POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES), AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES EMPLOYÉS ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF AU QUÉBEC.

LES MATIÈRES RÉSIDUELLES



TAUX DE RÉCUPÉRATION AU SIÈGE SOCIAL DU FONDS



Le Fonds poursuit sa démarche de gestion des matières résiduelles afin d'atteindre les objectifs de réduction des déchets fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan d'action 2011-2015 qui l'accompagne. Une étude réalisée du 26 au 30 novembre 2012 par la firme NI Environnement¹ a démontré que le taux de récupération, au siège social du Fonds, est de 65,5 %, soit environ 10 % de plus que le taux minimal recommandé par cette Politique. Il s'agit d'une nette amélioration par rapport à l'exercice précédent, puisque le taux de récupération avait alors été de 52,1 %. La mise en place d'un système de compostage, par exemple, a permis d'éviter, au cours de l'exercice, l'envoi de plus de 12 tonnes de matières dans des sites d'enfouissement.

13 %

DE PLUS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES SONT RÉCUPÉRÉES

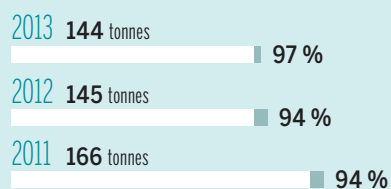


1. Les études effectuées par NI Environnement ne tiennent pas compte des rebuts de construction, dont les volumes et les caractéristiques varient sporadiquement en fonction des travaux qui sont effectués.

LES MATIÈRES PREMIÈRES ET RECYCLÉES



CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES ET POURCENTAGE PROVENANT DE MATIÈRES RECYCLÉES



97 %

DES MATIÈRES CONSOMMÉES PROVIENNENT DE MATIÈRES RECYCLÉES

La consommation de matières premières – papier et enveloppes, matériel promotionnel, fournitures de cuisine, cartouches d'encre, papier à mains et papier hygiénique – s'est chiffrée à 144 tonnes pendant le dernier exercice, semblable à celle de l'exercice précédent (145 tonnes). Et le pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées a continué d'augmenter, pour atteindre 97 % ; à titre comparatif, il était de seulement 77 % en 2009-2010.

L'EAU



La consommation d'eau a diminué de 22 % au cours du dernier exercice par rapport à l'exercice précédent. Cela est entre autres dû au remplacement de toilettes de 13 litres par des modèles de 4,8 litres, à l'optimisation des chasses d'eau des urinoirs et à l'installation d'aérateurs sur les robinets.

22 %

DE RÉDUCTION

La consommation d'eau du Fonds est exclusivement liée à des besoins domestiques, et les eaux usées sont dirigées vers les égouts. Le Fonds ne rejette aucune matière résiduelle dans l'environnement ; il n'a d'ailleurs reçu aucune sanction ou amende sur le plan environnemental.

LE TRANSPORT DURABLE



LE FONDS A REÇU DEUX PRIX

PRIX DISTINCTION

– Centre de gestion des déplacements de Développement économique Saint-Laurent (DESTL)

DESTL a remis ce prix au Fonds en reconnaissance de ses efforts pour réduire

la dépendance à l'automobile et optimiser les conditions de transport de ses employés. Le Fonds s'est ainsi distingué grâce à la série de mesures qu'il a prises, notamment plusieurs campagnes de sensibilisation et des kiosques d'information, afin de présenter des alternatives à l'auto-solo.

PRIX LEADERS EN TRANSPORT DURABLE

– Centre de gestion des déplacements de Développement économique Saint-Laurent

Ce prix souligne le travail exceptionnel d'entreprises qui se sont engagées résolument dans l'implantation de politiques et de mesures favorisant le transport durable. Que ce soit grâce à des efforts pour favoriser le covoiturage, à des incitatifs pour encourager l'utilisation des transports collectifs ou encore à des ateliers donnés par Vélo-Québec, les mesures adoptées par le Fonds depuis octobre 2010 portent leurs fruits !



DENIS LECLERC, premier vice-président à l'actionariat et président de la Fondation de la formation économique (à gauche), a reçu le prix en compagnie d'ALAIN HOULE, coordonnateur des activités en transport durable pour le Fonds.



LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)



QUANTITÉ TOTALE DE GES ÉMIS

2013 **1 678** tonnes

2012 **1 015** tonnes

Les émissions totales de GES pendant le dernier exercice ont été de 1 678 tonnes, comparativement à 1 015 tonnes pour l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable aux émissions générées par le déplacement des employés entre leur domicile et le siège social, ce que l'on appelle « navettage employés », et qui a été comptabilisé pour la première fois en 2012-2013.

LES ÉMISSIONS DE GES

SOURCE	ÉQUIVALENTS DIOXYDE DE CARBONE (TONNES CO ₂ e)	
	ÉMISSIONS TOTALES (DIRECTES OU INDIRECTES)	AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES PERTINENTES
Gaz naturel	66	
Gaz réfrigérant	31	
Mazout et propane	9	
Électricité	6	
Transport d'affaires et messagerie		900
Navettage employés		601
Matières résiduelles		65
Total	112	1 566
		1 678



Les émissions de NO_x, de SO_x et d'autres polluants atmosphériques sont calculées à partir des données de consommation de combustibles fossiles (gaz naturel, diesel, propane et essence) et de consommation d'électricité. En 2012-2013, si l'on exclut les émissions attribuables au navettage, il y a eu des émissions de 4,5 tonnes, comparativement à 4,1 tonnes pour l'exercice précédent. Cette variation est attribuable à la hausse du transport d'affaires.

FAVORISER L'APPROVISIONNEMENT LOCAL

Le Fonds de solidarité FTQ a une politique d'approvisionnement en biens et services qui stipule qu'il privilégie d'abord les fournisseurs du Québec. Le Fonds favorise aussi les achats auprès de ses entreprises partenaires, québécoises ou canadiennes, dont les employés sont syndiqués. D'autres critères importants sont également considérés dans le choix des fournisseurs, tels que la qualité et le coût des produits, la santé financière des entreprises et leurs préoccupations sociales et environnementales, ainsi que le respect des ententes conclues.

Au cours du dernier exercice, le Fonds a effectué 88 % de ses achats de biens et de services auprès de fournisseurs du Québec.

AFIN DE CONTRER LES GES ET DE PRÉSENTER DES SOLUTIONS DE REMPLACEMENT À L'AUTO-SOLO, LE FONDS A PRIS UNE SÉRIE DE MESURES, DONT PLUSIEURS CAMPAGNES DE SENSIBILISATION ET DES KIOSQUES D'INFORMATION AUPRÈS DE SES EMPLOYÉS.

L'ÉNERGIE



L'édifice abritant le siège social du Fonds à Montréal tire son énergie surtout de l'électricité, puis du gaz naturel, du mazout et du propane. La part de l'énergie renouvelable par rapport à l'énergie totale consommée s'élève à 92 %, ce qui est exceptionnel.

La consommation totale d'énergie a augmenté de 4 % en 2012-2013 (24 106 GJ) par rapport à 2011-2012 (23 177 GJ), en partie à cause des températures plus froides au cours de l'hiver 2012-2013.

L'exercice 2011-2012 ayant été exceptionnel en ce qui a trait à la faible consommation d'énergie, il est préférable d'utiliser l'exercice 2010-2011 comme point de comparaison. Le tableau ci-dessous montre ainsi que les consommations de gaz naturel et d'électricité en 2012-2013 ont baissé respectivement de 37 % et de 7 % par rapport à 2010-2011. Cela a entraîné une réduction de la consommation totale d'énergie mesurée de 9 %, et de 8 % quand on tient compte des variations de la température extérieure (consommation ajustée).

CONSOMMATION D'ÉNERGIE (GJ)

SOURCE	EXERCICE		RÉDUCTION
	2012-2013	2010-2011	
Électricité	22 602	24 276	7 %
Gaz naturel	1 374	2 181	37 %
Mazout et propane	130	132	2 %
Énergie totale mesurée¹	24 106	26 589	9 %
Énergie totale ajustée²	24 715	26 820	8 %

INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE (ekWh/pi²/an)

SIÈGE SOCIAL DU FONDS **18,6**

MOYENNE DES IMMEUBLES BOMA BEST NIVEAU 4 **19,6**

MOYENNE DES IMMEUBLES BOMA BEST **30,8**

MOYENNE DES IMMEUBLES AU CANADA **36,7**

En matière d'énergie, une autre façon d'évaluer la performance d'un édifice est la mesure de l'intensité énergétique moyenne, dont l'unité est l'équivalent kilowattheures par pied carré par année (ekWh/pi²/an), qui permet également de comparer les performances de différents édifices. Ainsi, le graphique ci-contre indique que l'intensité énergétique du siège social du Fonds est inférieure à celle qui correspond au niveau BOMA le plus élevé, ce qui montre que le siège social du Fonds est un édifice très performant.

1. La consommation d'énergie mesurée correspond à la quantité d'énergie réellement consommée au siège social, soit l'énergie qui a été facturée par les fournisseurs.

2. La consommation d'énergie ajustée tient compte de la variation de la température extérieure d'une année à l'autre. Elle correspond à ce qu'aurait été la consommation d'énergie si la température avait parfaitement coïncidé avec la moyenne des températures de 1971 à 2000, moyenne qui constitue la référence à partir de laquelle les consommations d'énergie annuelles sont ajustées. Les écarts de température d'une année à l'autre sont annulés, puisque la consommation est établie à partir d'une même référence de température, et il est ainsi possible de déterminer si notre efficacité énergétique s'améliore.



615 664 ACTIONNAIRES

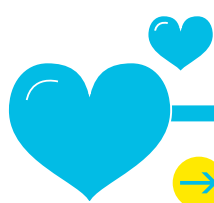


DERRIÈRE LES GENS, IL Y A L'ENGAGEMENT :



449

EMPLOYÉS,
GARDIENS DE NOTRE MISSION



→ 30 ANS ET EN SANTÉ !

Le Fonds de solidarité FTQ a 30 ans. Ces 30 années sont le fruit du travail soutenu et diligent de nos employés, de réalisations marquantes et d'une belle richesse collective qui continue de se développer au fil du temps. Tous ces éléments sont des gages de réussite.

Fibre omniprésente, notre créativité nous permet de nous distinguer. Que ce soit grâce à nos pratiques de gestion des ressources humaines, sans cesse actualisées, ou à notre ouverture à bonifier le programme de santé et mieux-être offert à notre personnel, nous sommes toujours à l'affût de nouveautés susceptibles de favoriser un milieu de travail sain et dynamique.

Gérer humainement les ressources

Au cours du dernier exercice, le Fonds de solidarité FTQ s'est penché sur des enjeux de taille liés à l'organisation du travail. Les départs à la retraite étant de plus en plus nombreux, il est impératif d'assurer le transfert de connaissances au sein de l'organisation. Ainsi, quand un employé annonce son intention de prendre sa retraite, un questionnement s'impose sur les besoins qui sont à combler pour garantir une organisation du travail optimale.

Dans une optique complémentaire, une formation de préparation à la retraite est offerte aux employés admissibles. L'objectif de cette formation est de faciliter la transition vers cette nouvelle étape de vie importante, tant pour les employés que pour l'organisation. Le succès de cette démarche jusqu'à maintenant valide la pertinence de poursuivre un tel accompagnement qui assure que les transitions se font de façon humaine.

Construire l'avenir

Avec le nombre important d'employés qui prendront leur retraite dans les années à venir, le visage du Fonds sera appelé à changer. Des efforts seront à faire afin d'accueillir et d'intégrer une nouvelle génération de travailleurs. Il est crucial pour le Fonds de faire perdurer, chez ses employés, le sentiment d'appartenance à l'organisation, à sa mission et à ses valeurs. C'est grâce à notre partenariat avec le syndicat des employés que nous pourrions relever ces défis de taille, comme tous ceux que nous avons relevés à ce jour.

Avec une ancienneté moyenne de 13 ans, nos employés connaissent bien la mission du Fonds de solidarité FTQ et ils en sont fiers. Nous voulons donc assurer la continuité de ce sentiment de fierté et d'appartenance pour les années et les générations à venir, car nos employés sont nos meilleurs partenaires et ambassadeurs!



IL EST CRUCIAL POUR LE FONDS DE FAIRE PERDURER, CHEZ SES EMPLOYÉS, LE SENTIMENT D'APPARTENANCE À L'ORGANISATION, À SA MISSION ET À SES VALEURS.

C'est à Montréal que travaillent la grande majorité des employés du Fonds (442 personnes, 98 %) ; les autres (7 personnes, 2 %) travaillent à Québec.

La structure de rémunération du Fonds de solidarité FTQ ne prévoit aucun boni pour le personnel ni pour les dirigeants.

Le Fonds de solidarité FTQ offre des emplois permanents et de qualité à 449 personnes. Près de 86 % des employés du Fonds (384 sur 449) sont syndiqués. De plus, les fonds régionaux comptent 57 employés, les fonds locaux en comptent 8, et les fonds immobiliers ont 32 employés.

La convention collective, signée en 2010 pour une durée de cinq ans, prévoit que l'employeur avise par écrit le syndicat, un mois à l'avance, de tout projet de réorganisation ou de suppression de postes.

RÉPARTITION DU PERSONNEL PERMANENT

AU 31 MAI 2013

ÂGE	FEMMES	HOMMES	TOTAL	%
Moins de 35 ans	13	12	25	5,5
35 ans à 44 ans	45	60	105	23,4
45 ans à 54 ans	120	77	197	43,9
55 ans et plus	62	60	122	27,2
Total	240	209	449	100,0

Âge moyen	50	49	49	
Sexe	53,5 %	46,5 %		100,0

CATÉGORIE D'EMPLOI

Gestionnaires	24	41	65	14,5
Professionnels	100	136	236	52,5
Personnel technique et de bureau	116	32	148	33,0
Total	240	209	449	100,0

AVEC UNE ANCIENNETÉ MOYENNE DE 13 ANS, NOS EMPLOYÉS CONNAISSENT BIEN LA MISSION DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ ET ILS EN SONT FIERS.

LES DÉPARTS À LA RETRAITE ÉTANT DE PLUS EN PLUS NOMBREUX, IL EST IMPÉRATIF D'ASSURER LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES AU SEIN DE L'ORGANISATION.

L'âge moyen des employés qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice est de 60 ans. L'âge moyen des employés qui ont quitté volontairement le Fonds est de 45 ans.

Si l'on exclut les départs à la retraite, le taux de roulement du personnel est de 1,8 %, ce qui est remarquablement faible.

Au cours de l'exercice, 14 employés permanents du Fonds (4 femmes et 10 hommes – 1 gestionnaire, 10 professionnels et 3 membres du personnel technique et de bureau) ont bénéficié d'un congé de maternité, de paternité ou d'adoption. Toutes ces personnes sont encore à l'emploi du Fonds.

ÉVOLUTION DU PERSONNEL PERMANENT

DU 1^{ER} JUIN 2012 AU 31 MAI 2013

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Nombre d'employés permanents au 31 mai 2012	244	205	449
Embauches	9	12	21
Départs à la retraite	(10)	(3)	(13)
Départs volontaires	(3)	(5)	(8)
Nombre d'employés permanents au 31 mai 2013	240	209	449

Le tableau ci-contre présente le nombre total de jours d'absence des employés permanents du Fonds, ce qui inclut les jours d'absence payés par le Fonds (absences motivées par des soins de santé, accident ou situation particulière touchant la personne) et les jours d'absence payés par le régime d'assurance groupe des employés permanents du Fonds. Ces absences sont exprimées en années/personne, une année/personne représentant 1820 heures (35 heures par semaine pendant 52 semaines). Le total des présences au travail au cours de l'exercice ne correspond pas exactement au nombre d'employés permanents au 31 mai 2013, car les données sur le temps de travail tiennent compte du moment de l'arrivée ou du départ de ceux-ci au cours de l'exercice.

PRÉSENCES AU TRAVAIL ET ABSENCES DES EMPLOYÉS PERMANENTS

(EN ANNÉES/PERSONNE)

DU 1^{ER} JUIN 2012 AU 31 MAI 2013

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Absences du travail	11,6	3,9	15,5
Présences au travail	237,2	206,1	443,3
Taux d'absentéisme	4,9 %	1,9 %	3,5 %

Le bilan des accidents du travail se présente de la façon suivante : il y a eu un cas d'accident en fin d'exercice ; la personne n'est pas encore de retour au travail. Le nombre de jours de travail perdus, au cours de l'exercice, à la suite de cet accident est minime.

PRÈS DE 86 % DES EMPLOYÉS DU FONDS SONT SYNDIQUÉS.

FORMATION DU PERSONNEL

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2013

CATÉGORIE D'EMPLOI	NOMBRE D'EMPLOYÉS AYANT PARTICIPÉ À UNE FORMATION	NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION	MOYENNE D'HEURES DE FORMATION PAR EMPLOYÉ
Gestionnaires	67	3 036	45
Professionnels	203	5 296	26
Personnel technique et de bureau	132	1 497	11
Total	402	9 829	24
Personnel temporaire ou étudiant	65	1 226	19
Total	467	11 055	24
Femmes	253	5 478	22
Hommes	214	5 577	26
Total	467	11 055	24

SALAIRE DES FEMMES PAR RAPPORT À CELUI DES HOMMES

AU 31 MAI 2013

CATÉGORIE D'EMPLOI

Gestionnaires	0,78
Professionnels	0,86
Personnel technique et de bureau	0,97

NOUS SOMMES TOUJOURS À L'AFFÛT DE NOUVEAUTÉS SUSCEPTIBLES DE FAVORISER UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN ET DYNAMIQUE.

Notre structure salariale respecte la législation applicable en matière d'équité salariale. La différence entre le salaire moyen des femmes et le salaire moyen des hommes s'explique, notamment, par la répartition différente des femmes et des hommes dans les échelons qui comportent les catégories d'emploi.

OBJECTIFS DE LA SPHÈRE ENVIRONNEMENTALE

OBJECTIFS 2012-2013	SUIVI	OBJECTIFS 2013-2014
Les assemblées générales annuelles du Fonds sont carboneutres depuis 2007. Souhaitant faire un pas de plus, le Fonds fera en sorte que, graduellement, ses autres réunions deviennent carboneutres, pour que toutes le soient en 2016.	Cet objectif relatif aux assemblées annuelles est pleinement réalisé et la prochaine assemblée générale annuelle du Fonds, qui aura lieu le 28 septembre 2013, sera également carboneutre. Quant aux autres réunions, il sera également réalisé au cours du prochain exercice.	
Le Fonds renforcera également son adhésion à des principes écoresponsables pour l'organisation de réunions et d'événements qui se dérouleront à son siège social ainsi qu'à l'extérieur de ses bureaux.	En continu.	
Le Fonds sensibilisera les employés de son siège social et les entreprises qui y louent des locaux à faire les gestes nécessaires pour atteindre les objectifs de consommation écoresponsable d'électricité qu'il s'est fixés.	La réalisation de cet objectif est commencée ; comme elle s'échelonne sur plus d'un exercice, elle se poursuivra en 2013-2014.	
		À la suite d'un audit sur la consommation d'énergie, le Fonds comparera ce qui se fait actuellement en cette matière à son siège social avec les meilleures performances réalisées ailleurs et poursuivra ainsi la réalisation de projets d'économie d'énergie de façon optimale en s'inspirant des meilleures pratiques existantes sur le marché.
		Le Fonds mettra en place une nouvelle plateforme informatique pour contrôler les systèmes mécaniques de son siège social : chauffage, ventilation et conditionnement d'air. Ce changement permettra de mieux suivre, au quotidien, le fonctionnement de ces équipements et de surveiller la qualité de l'air tout en améliorant le confort des occupants.
Le Fonds a comme objectif de réduire sa consommation d'eau potable de 10 % d'ici 2014.	La réduction de la consommation d'eau a atteint 22 %, soit le double de l'objectif fixé en 2012-2013.	À la suite d'un audit sur l'efficacité de l'utilisation de l'eau à son siège social, le Fonds établira et priorisera de nouvelles façons de réduire davantage la consommation d'eau, au-delà de l'objectif qu'il s'était fixé.
Afin de réduire de 2 % à 5 % par année la quantité de matières résiduelles acheminées de son siège social vers des sites d'enfouissement, le Fonds intensifiera sa campagne d'information et de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles auprès des employés de son siège social et des entreprises qui y louent des locaux.	Cet objectif de réduction a été atteint pour 2012-2013.	L'objectif de réduction de 2 % à 5 % par année se poursuivra encore en 2013-2014.
Afin de toujours réduire sa consommation de papier, le Fonds incitera ses actionnaires à consulter en ligne l'information relative à leur compte.	La réalisation de cet objectif, qui consiste à faire une meilleure utilisation du papier, est commencée ; comme elle s'échelonne sur plus d'un exercice, elle se poursuivra en 2013-2014.	
Le Fonds poursuivra ses efforts afin de réduire d'au moins 3 % par année, d'ici 2016-2017, sa consommation de papier pour les besoins de son siège social. Cette mesure s'ajoute à une décision prise il y a deux ans d'utiliser, sauf exception, le papier Enviro 100, qui contient 100 % de fibres postconsommation certifiées FSC (Forest Stewardship Council), est certifié ÉcoLogo et fabriqué grâce à l'utilisation de biogaz.	Cet objectif de réduction est en voie d'être réalisé (réduction de presque 2 % pour 2012-2013).	La réalisation de cet objectif se poursuivra en 2013-2014.
Le Fonds complètera la programmation « par défaut » en mode recto verso de l'ensemble de ses imprimantes et, pour en optimiser l'utilisation, il poursuivra la sensibilisation de ses employés aux bonnes habitudes liées à l'impression.	Objectif atteint.	
Le Fonds poursuivra sa réflexion sur la mise en place du compostage.	La phase I – concernant des aires de restauration de l'édifice – du projet de mise en place d'un système de compostage pour le siège social a été réalisée.	Le Fonds planifiera la phase II – concernant l'ensemble de l'édifice – d'ici la fin de l'année 2014.
Le Fonds favorisera l'utilisation de salles de vidéoconférence au cours de ses rencontres à l'interne avec des membres de son réseau régional, dans le but de réduire les déplacements.	Objectif atteint.	
Le Fonds poursuivra ses démarches pour obtenir la certification BOMA BEST, niveau 4, soit le plus haut niveau de certification de ce programme, pour son siège social.	Objectif réalisé : la certification a été obtenue (voir page 16).	
Le Fonds poursuivra la réalisation de son plan d'action afin d'obtenir, d'ici le 31 mai 2014, la certification LEED EB (bâtiment existant) niveau Or pour son siège social.	La réalisation de cet objectif est commencée ; comme elle s'échelonne sur plus d'un exercice, elle se poursuivra en 2013-2014.	
Le Fonds poursuivra la réalisation du plan d'action de son comité Vert afin que les employés de son siège social puissent davantage privilégier l'utilisation du transport collectif et du transport actif (vélo et marche). Par ailleurs, afin d'évaluer les émissions de GES liées à ces déplacements, le Fonds analysera les déplacements des employés entre leur résidence et le travail.	La réalisation de cet objectif est commencée ; comme elle s'échelonne sur plus d'un exercice, elle se poursuivra en 2013-2014.	
Le Fonds poursuivra le déploiement de sa politique d'approvisionnement responsable (PAR) adoptée en 2011 afin de déterminer les pratiques de ses fournisseurs en matière de développement durable. Le Fonds - dressera ensuite le profil de ses fournisseurs selon leur niveau de criticité ; - favorisera les fournisseurs socialement responsables.	La réalisation de cet objectif est commencée.	En lien avec la poursuite du déploiement de sa politique d'approvisionnement responsable (PAR), le Fonds définira des critères précis concernant les bonnes pratiques exigées de ses fournisseurs en matière de DD/RSE et fera l'évaluation de ses fournisseurs à l'aide d'un questionnaire élaboré sur la base de ces critères.
		De plus, le Fonds s'assurera que ses achats de mobilier et de produits électroniques et informatiques respectent au minimum les certifications en vigueur ENERGY STAR et GREENGUARD.
La direction des Affaires juridiques du Fonds poursuivra la formation relative à la Loi 89, qui a modifié substantiellement la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> , et sur les autres réglementations liées au développement durable, afin de faciliter l'intégration de ces nouvelles normes dans les pratiques de ses partenaires.	La formation a été offerte aux administrateurs d'entreprises partenaires du Fonds le 14 novembre 2012.	La formation sera offerte à d'autres groupes en 2013-2014.
Le Fonds produira de plus un guide relatif à la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> et aux mesures à privilégier pour gérer les risques relatifs à cette loi. Ce guide est destiné aux spécialistes de son secteur Investissements qui siègent à des conseils d'administration ainsi qu'aux administrateurs externes qui représentent le Fonds au conseil d'administration de ses entreprises partenaires.	Le guide a été conçu.	Le guide sera distribué en 2013-2014.
Le réseau des fonds régionaux et locaux de solidarité FTQ ainsi que le Fonds immobilier de solidarité FTQ se doteront d'un plan d'action en vue de diminuer leur empreinte environnementale directe.	La réalisation de cet objectif est commencée ; comme elle s'échelonne sur plus d'un exercice, elle se poursuivra en 2013-2014.	
Le Fonds, après s'être doté, en 2012, de lignes directrices en matière de pratiques liées au développement durable et à la responsabilité sociale dans la gestion des projets miniers, poursuivra le déploiement progressif de ces lignes directrices dans ses entreprises partenaires du secteur minier.	La réalisation de cet objectif est commencée ; comme elle s'échelonne sur plus d'un exercice, elle se poursuivra en 2013-2014.	
Le comité Vert du Fonds produira des bulletins d'information sur plusieurs aspects liés à l'environnement. Ces bulletins seront publiés sur le site Intranet réservé à ses employés.	La réalisation de cet objectif est commencée ; comme elle s'échelonne sur plus d'un exercice, elle se poursuivra en 2013-2014.	

OBJECTIFS DE LA SPHÈRE SOCIOÉCONOMIQUE

OBJECTIFS 2012-2013	SUIVI	OBJECTIFS 2013-2014
		Le Fonds se dotera d'une politique intégrée de développement durable et d'investissement socialement responsable. Celle-ci servira de point d'ancrage à l'ensemble des outils qu'il s'est donnés au fil des ans pour encadrer ses politiques d'investissement dans les entreprises et sur les marchés financiers, ses relations avec ses entreprises partenaires et l'ensemble de ses parties prenantes ainsi que sa propre conduite.
Dans le cadre de l'adhésion du Fonds aux Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations unies, le Fonds organisera, à titre de signataire de ces principes et en collaboration avec d'autres signataires québécois, une activité publique pour sensibiliser à l'importance et aux enjeux de l'investissement responsable.	Le colloque qui a réuni les signataires québécois des PRI a eu lieu le 19 février 2013 (voir page 4).	À la suite du grand succès qu'ont connu les activités publiques réalisées en février 2011 (colloque sur la retraite) et en février 2013 (colloque consacré à l'investissement responsable, voir page 4), le Fonds organisera, pour une troisième année, un événement sur un sujet socioéconomique important en lien avec ses objectifs de développement durable et de responsabilité sociale des entreprises.
En 2012 se tient l'année internationale des coopératives, et le Fonds soutient financièrement le Sommet des coopératives, qui se tiendra du 8 au 11 octobre 2012, à Québec. Le Fonds tient ainsi à montrer son appui au milieu des coopératives et des mutuelles et à participer aux discussions sur les grands enjeux qui les touchent.	Objectif atteint.	
L'année 2013 marquera le 30 ^e anniversaire de la création du Fonds de solidarité FTQ. Pour cette occasion, le Fonds soulignera, du 1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, la solidarité économique et sociale de l'ensemble de ses parties prenantes et leur contribution aux innovations et aux réalisations du Fonds au fil de ces années.	La réalisation de cet objectif s'est faite selon l'échéancier prévu et elle se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2013.	
À la suite de l'adoption récente d'une politique de gestion intégrée des risques, le Fonds mettra en œuvre cette nouvelle politique, notamment en revoyant certains processus liés à des activités plus sensibles aux risques financiers et extrafinanciers, de même qu'en procédant à un exercice permettant de préciser la nature, l'étendue et la tolérance aux risques qu'il prend en fonction de sa mission. À la suite de cet exercice, le Fonds révisera également sa politique de gestion intégrée des actifs financiers (GI AF).	Cet objectif est en bonne voie de réalisation et se poursuivra en 2013-2014. Des processus ont notamment été améliorés dans les secteurs Placements et Investissements afin que certains risques financiers et extrafinanciers soient mieux gérés. La politique de GI AF a été revue et pourrait être revue à nouveau selon les travaux additionnels à réaliser en gestion intégrée des risques au cours de l'exercice 2013-2014.	
Le Fonds fera un inventaire des principales mesures fiscales et des programmes d'aide gouvernementale qui touchent les projets de développement durable et auxquels ses entreprises partenaires pourraient être admissibles.	Cet inventaire a été fait.	Le Fonds communiquera cet inventaire aux spécialistes de son secteur Investissements afin qu'ils informent adéquatement les partenaires du Fonds.
Le Fonds produira un guide d'information et d'intervention relatif aux crédits carbone pour les spécialistes de son secteur Investissements.	Ce guide a été produit.	Le guide sera diffusé au cours du prochain exercice. Le Fonds créera une banque de références sur les principaux intervenants et spécialistes en matière de crédits carbone et de DD/RSE. Le Fonds organisera ensuite, pour les membres des équipes multidisciplinaires du secteur Investissements, des séances de formation sur des sujets reliés aux crédits carbone et au DD/RSE, ainsi que sur la banque de références qu'il créera en matière de crédits carbone. Le Fonds produira aussi un plan d'intervention et de transfert de connaissances en matière de DD/RSE et de crédits carbone.
	Au cours du dernier exercice, le conseil d'administration du Fonds a adopté, en mars 2013, une refonte de son code de conduite à l'international. À souligner, également : au cours du dernier exercice, le Fonds a adopté : – de nouvelles chartes concernant ses quatre conseils sectoriels d'investissement (février 2013) ; – ses Principes directeurs en matière d'exercice du droit de vote (février 2013) : fondsftq.com/vote-entreprises	Le Fonds organisera des rencontres pour permettre aux équipes du secteur Investissements et aux administrateurs externes qui le représentent à des conseils d'administration d'entreprises partenaires de s'approprier ce code et aux dirigeants des Fonds régionaux de l'adapter à leurs structures décisionnelles.
Après avoir offert une formation sur le développement durable et l'investissement socialement responsable aux spécialistes de ses secteurs Investissements et Placements ainsi qu'aux membres de son comité de direction et de son conseil d'administration, le Fonds offrira cette formation aux spécialistes de son réseau régional d'investissement.	Cette formation a été donnée le 17 octobre 2012.	
		La Fondation de la formation économique mettra sur pied une formation portant sur le développement durable à l'intention des employés des entreprises partenaires du Fonds qui souhaitent être mieux informés sur ce sujet.
Le Fonds poursuivra le dialogue actionnarial entrepris au cours du dernier exercice en collaboration avec l'organisation SHARE, à propos de certains titres d'entreprises canadiennes cotées en bourse que détient le Fonds.	Objectif atteint.	Le Fonds poursuivra, avec la collaboration de l'organisation SHARE, le dialogue actionnarial entrepris à propos de certains titres d'entreprises canadiennes cotées en bourse qu'il détient sur des aspects liés à la gouvernance ou aux enjeux sociaux ou environnementaux (voir page 5). De plus, le Fonds continuera ses recherches afin de trouver le véhicule approprié pour poursuivre son engagement en tant qu'actionnaire proactif d'entreprises publiques de l'extérieur du Canada. Le Fonds continuera également de faire appel au Groupe investissement responsable (GIR), basé à Montréal, pour l'exercice de ses droits de vote dans les entreprises publiques selon ses Principes directeurs en matière d'exercice du droit de vote.
Le Fonds poursuivra ses efforts pour accroître le nombre d'actionnaires de moins de 40 ans ainsi que le nombre d'actionnaires provenant des communautés culturelles, afin qu'ils profitent des avantages qu'offre le REER du Fonds, en particulier le mode de souscription par retenues sur le salaire.	En 2012-2013, le Fonds a augmenté de 27 % le nombre d'adhésions de nouveaux actionnaires de moins de 40 ans par rapport à l'exercice précédent (voir page 9).	La réalisation de cet objectif se poursuivra en 2013-2014.
Afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins de l'ensemble de ses parties prenantes, le Fonds réalisera périodiquement les sondages nécessaires pour bien mesurer leur taux de satisfaction à l'égard de ses activités, et mieux connaître leurs préoccupations et leurs attentes.	La réalisation de cet objectif est commencée ; comme elle s'échelonne sur plus d'un exercice, elle se poursuivra en 2013-2014.	
Le bulletin <i>Le Partenaire PME</i> continuera de publier dans chacune de ses parutions des informations relatives au développement durable et à la responsabilité sociale des entreprises (DD/RSE).	Le dernier numéro du bulletin <i>Le Partenaire PME</i> , édition spéciale, publié en mars 2013, portait sur l'investissement socialement responsable.	Le Fonds produira une Infolettre trois fois par année pour diffuser des informations relatives à l'ensemble des activités d'investissement du Fonds et de son réseau, et leur impact socioéconomique sur les communautés (régions, gens d'affaires, etc.)
		En vue de bien se préparer à la nouvelle version G4 des lignes directrices de la GRI, qui sera en vigueur pour la rédaction de son Rapport annuel et de développement durable 2015, le Fonds participera à différents événements de consultation et de formation prévus au cours du prochain exercice.

LE COMITÉ DE DIRECTION



YVON BOLDUÇ ^{A, E, J}
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



DANNY LE BRASSEUR ^J
VICE-PRÉSIDENT
AUX RESSOURCES HUMAINES



DENIS LECLERC
PREMIER VICE-PRÉSIDENT À L'ACTIONNARIAT
ET PRÉSIDENT DE LA FONDATION DE LA FORMATION ÉCONOMIQUE



GAÉTAN MORIN ^E
PREMIER VICE-PRÉSIDENT AU DÉVELOPPEMENT
CORPORATIF ET INVESTISSEMENTS



MICHEL PONTBRIAND ^E
PREMIER VICE-PRÉSIDENT
AUX FINANCES



MARIO TREMBLAY ^J
VICE-PRÉSIDENT AUX AFFAIRES PUBLIQUES
ET CORPORATIVES, ET SECRÉTAIRE CORPORATIF

A Membre du comité exécutif
B Membre du comité d'audit
C Membre du conseil sectoriel – Nouvelle économie
D Membre du conseil sectoriel – Redressement et participations majoritaires
E Membre du comité de gestion des actifs financiers
F Membre du conseil sectoriel – Portefeuille minier

G Membre du conseil sectoriel – Secteur traditionnel
H Membre du comité consultatif, Fonds immobilier de solidarité FTQ I, s.e.c., et Fonds immobilier de solidarité FTQ II, s.e.c., et du conseil d'administration du Fonds immobilier de solidarité FTQ inc.
I Membre du comité d'évaluation
J Membre du comité d'éthique

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 15 JUILLET 2013

- 1 **MICHEL ARSENAULT** A, D, G
Président, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), et président du conseil d'administration, Fonds de solidarité FTQ
- 2 **LOUIS BOLDOC** E, H
Adjoint exécutif au président national des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), et premier vice-président FTQ
- 3 **YVON BOLDOC** A, E, J
Président-directeur général, Fonds de solidarité FTQ
- 4 **DANIEL BOYER** A, G, H
Secrétaire général, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), et secrétaire du conseil d'administration, Fonds de solidarité FTQ
- 5 **MICHÈLE COLPRON** E
Administratrice de sociétés
- 6 **ALAIN DEGRANDPRÉ**
Président du Conseil conjoint 91, Teamsters Canada, et vice-président FTQ
- 7 **LUCIE LEVASSEUR**
Présidente, Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – Québec, et vice-présidente FTQ
- 8 **DENISE MARTIN** A, B, D, E, G
Administratrice de sociétés et vice-présidente du conseil d'administration, Fonds de solidarité FTQ

- 9 **SYLVAIN MARTIN**
Directeur québécois, Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), et vice-président FTQ
- 10 **JEAN-PIERRE QUELLET**
Président, Syndicat québécois des employés et employés de service (SQEES), section locale 298, et vice-président FTQ
- 11 **YVES QUELLET**
Directeur général, FTQ-Construction, et vice-président FTQ
- 12 **MICHEL QUIMET**
Vice-président exécutif – Québec, Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP), et vice-président FTQ
- 13 **RÉJEAN PARENT**
Président sortant, Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
- 14 **MAGALI PICARD**
Vice-présidente exécutive régionale – Québec, Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC), et vice-présidente FTQ
- 15 **DANIEL ROY** F
Directeur québécois, Syndicat des Métallos, et vice-président FTQ
- 16 **LOUISE ST-CYR** A, B, G, I
Professeure honoraire, HEC Montréal
- 17 **PIERRE-MAURICE VACHON** A, B, D, G
Administrateur de sociétés



LES INSTANCES DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

Outre le conseil d'administration, le comité exécutif et le comité d'audit, le Fonds compte les instances suivantes :

COMITÉ CONSULTATIF, FONDS IMMOBILIER DE SOLIDARITÉ FTQ I, S.E.C., ET FONDS IMMOBILIER DE SOLIDARITÉ FTQ II, S.E.C., ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS IMMOBILIER DE SOLIDARITÉ FTQ INC.¹

René Roy, président
Louis Bolduc
Daniel Boyer
Michel M. Lessard²
André Monette²
Claude Normandeau²
Yvon Tessier²

CONSEIL SECTORIEL – SECTEUR TRADITIONNEL¹

Michel Arsenault, président
Daniel Boyer
Denise Martin²
Louise St-Cyr²
Pierre-Maurice Vachon²

CONSEIL SECTORIEL – PORTEFEUILLE MINIER¹

Daniel Roy, président
Pierre Boudreault²
Michel Gauthier²
Michel Gilbert²

CONSEIL SECTORIEL – NOUVELLE ÉCONOMIE¹

René Roy, président
Christine Beaubien²
Sylvie Lalonde²
André Monette²
Josée Morin²
Jacques Simard²

CONSEIL SECTORIEL – REDRESSEMENT ET PARTICIPATIONS MAJORITAIRES¹

Michel Arsenault, président
Christine Beaubien²
Michel M. Lessard²
Denise Martin²
Jean Perron²
Pierre-Maurice Vachon²

COMITÉ D'ÉVALUATION

(RÉVISE LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS)

Louise St-Cyr, présidente²
Denis Labrèche²
Pierre Laflamme²
Michel Nadeau²

COMITÉ DE GESTION DES ACTIFS FINANCIERS

(S'ASSURE DU RESPECT DE LA POLITIQUE DE GESTION INTÉGRÉE DES ACTIFS FINANCIERS)

Denise Martin, présidente²
Louis Bolduc
Yvon Bolduc
Michèle Colpron²
Mario Lavallée²
Gaétan Morin
Michel Parenteau²
Michel Pontbriand
Michel Thérien²

COMITÉ D'ÉTHIQUE

Yvon Bolduc, président
Danny Le Braceur
Laurent Themens
Mario Tremblay

1. Tout investissement doit être autorisé par une instance, selon le secteur économique approprié. Dans le cas où le montant atteint un minimum de 5 millions \$, il doit, de plus, être soumis au conseil d'administration du Fonds (portefeuille minier : 1 million \$).

2. Réfère aux administrateurs externes du Fonds et de la FTQ.

MEMBRES EXTERNES DU FONDS ET DE LA FTQ SIÉGEANT À NOS CONSEILS ET COMITÉS

- 1 **CHRISTINE BEAUBIEN** C, D
Administratrice de sociétés
- 2 **PIERRE BOUDREAU** F
Administrateur et gestionnaire de sociétés minières
- 3 **MICHÈLE COLPRON** E
Administratrice de sociétés
- 4 **MICHEL GAUTHIER** F
Consultant et professeur à l'UQAM
- 5 **MICHEL GILBERT** F
Administrateur de sociétés
- 6 **DENIS LABRÈCHE** I
Administrateur de sociétés
- 7 **PIERRE LAFLAMME** I
Administrateur de sociétés et consultant
- 8 **SYLVIE LALANDE** C
Administratrice de sociétés
- 9 **MARIO LAVALLÉE** E
Professeur, département de finance, Faculté d'administration, Université de Sherbrooke
- 10 **MICHEL M. LESSARD** D, H
Administrateur de sociétés
- 11 **DENISE MARTIN** A, B, D, E, G
Administratrice de sociétés et vice-présidente du conseil d'administration, Fonds de solidarité FTQ
- 12 **ANDRÉ MONETTE** C, H
Conseiller en gestion, planification stratégique, fusions et acquisitions, financement corporatif
- 13 **JOSÉE MORIN** C
Administratrice de sociétés et consultante
- 14 **MICHEL NADEAU** I
Directeur général, Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP)
- 15 **CLAUDE NORMANDEAU** H
Consultant en immobilier et administrateur de sociétés
- 16 **MICHEL PARENTEAU** E
Administrateur de sociétés
- 17 **JEAN PERRON** D
Administrateur de sociétés et président-directeur général, Association des cadres des collèges du Québec
- 18 **JACQUES SIMARD** C
Professeur titulaire, Université Laval, et directeur, Laboratoire de génomique des cancers du Centre de recherche du CHUQ/CHUL
- 19 **LOUISE ST-CYR** A, B, G, I
Professeure honoraire, HEC Montréal
- 20 **YVON TESSIER** H
Administrateur de sociétés
- 21 **MICHEL THÉRIEN** E
Conseiller stratégique et administrateur de sociétés
- 22 **PIERRE-MAURICE VACHON** A, B, D, G
Administrateur de sociétés



LE SYNDICAT

EXÉCUTIF SYNDICAL

Guy Trépanier, président
Marie-Claude Rouleau, première vice-présidente
Robert Charpentier, deuxième vice-président
Josée Lachapelle, secrétaire
Julie Proulx, trésorière

DÉLÉGUÉS SYNDICAUX, SOCIAUX, RESPONSABLES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET RESPONSABLES LOCAUX

Lucie Adam	Jacques Grégoire
Samia Akli	Jean Martel
Louise Bergeron	Gilles de Montigny
Nathalie Bilodeau	Jean-Claude Nadon
Cédric Brabant	Robert Paradis
Isabelle Duguay	Martin Rivest
Johanne Dupont	Carole Ruel
Peyman Eslami	Sylvain Tellier
Nathalie Garcia	

À partir des paramètres tel qu'établis en page 3 de ce rapport, nous avons procédé à l'analyse de 72 indicateurs, dont une cinquantaine ont été considérés comme clés ou pertinents par rapport à nos activités. Certains d'entre eux sont des indicateurs supplémentaires, liés au secteur des services financiers. Cet index indique les différents endroits dans le rapport où les indicateurs sont traités, et fournit les éléments d'information permettant une bonne compréhension du profil et des stratégies du Fonds de solidarité FTQ.

Nous avons également établi des liens entre certaines parties de ce rapport et les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies.

| globalreporting.org |

VOLET	INDICATEURS GRI	PAGES	COMMENTAIRES	PACTE MONDIAL
STRATÉGIE ET PROFIL				
STRATÉGIE ET ANALYSE	1.1, 1.2	1, 20, 21	I	
PROFIL DE L'ORGANISATION	2.1-2.10	2-4, 8-11, 14, 16	A, I	
PARAMÈTRES DU RAPPORT	3.1-3.9, 3.12	3, 24, 53		
GOUVERNANCE	4.1-4.10	4-6, 23	A, I	PRINCIPE 10
ENGAGEMENTS EXTERNES	4.11-4.13	3-7, 10-14		PRINCIPES 1-10
DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES	4.14-4.17	3-15, 18, 19		
ÉCONOMIE				
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE	EC1-EC4	1, 2, 7-14	I	PRINCIPE 7
PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ	EC6, EC7	17-19	EC7 : H	PRINCIPE 6
IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS	EC8, EC9	7, 10, 11		
ENVIRONNEMENT				
MATIÈRES	EN1, EN2	3, 16		PRINCIPES 8, 9
ÉNERGIE	EN3, EN4	17		PRINCIPE 8
EAU	EN8	16		PRINCIPE 8
BIODIVERSITÉ	EN11, EN12		H	PRINCIPES 7, 8
ÉMISSIONS, EFFLUENTS ET DÉCHETS	EN16, EN17, EN19-EN23	3, 7, 16, 17		PRINCIPE 8
PRODUITS ET SERVICES	EN26, EN27		B	
RESPECT DES LOIS	EN28	16	G	PRINCIPES 7, 8
SOCIAL				
EMPLOI, RELATIONS SOCIALES, TRAVAIL DÉCENT				
EMPLOI	LA1, LA2, LA15	19		PRINCIPE 6
RELATIONS ENTRE LA DIRECTION ET LES SALARIÉS	LA4, LA5	19		PRINCIPES 1, 3
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	LA7, LA8	18, 19	C	PRINCIPE 1
FORMATION ET ÉDUCATION	LA10	19		
DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES	LA13, LA14	19, 22, 23		PRINCIPES 1, 6
DROITS HUMAINS				
PRATIQUE D'INVESTISSEMENT ET D'ACHAT	HR1-HR3	3, 6	HR2 : D, HR3 : H	PRINCIPES 1-6
NON-DISCRIMINATION	HR4		G	PRINCIPES 1, 2, 6
LIBERTÉ SYNDICALE ET DROIT DE NÉGOCIATION	HR5		G	PRINCIPES 1-3
INTERDICTION DU TRAVAIL DES ENFANTS	HR6		E	PRINCIPES 1, 2, 5
ABOLITION DU TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE	HR7		E	PRINCIPES 1, 2
ÉVALUATION	HR10	5, 6		PRINCIPES 1-6
ATTÉNUATION	HR11		G	PRINCIPES 1-6
SOCIÉTÉ				
COMMUNAUTÉ	SO1, SO9, SO10	5, 6, 9-13	SO9, SO10 : G	
CORRUPTION	SO2-SO4	4-6	SO4 : G	PRINCIPE 10
POLITIQUES PUBLIQUES	SO5	4-6		PRINCIPES 1-10
RESPECT DES LOIS	SO8		G	
RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS				
SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS	PR1		F	PRINCIPE 1
ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET SERVICES	PR3		A	PRINCIPE 8
COMMUNICATIONS MARKETING	PR6	4, 6, 9		
RESPECT DES LOIS	PR9		A, G	
INDICATEURS LIÉS AU SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS				
IMPACTS DES PRODUITS ET SERVICES				
DIVULGATION SPÉCIFIQUE DE L'APPROCHE DE GESTION	FS1-FS5	4-6	I	
INDICATEURS D'IMPACT DES PRODUITS ET SERVICES				
PORTFOLIO DE PRODUITS	FS6-FS8	2, 5, 7, 9, 10, 12-15	A, I	
AUDIT	FS9	4-6		
ACTIONNARIAT ACTIF	FS10-FS12	4-6		
SOCIÉTÉ				
COMMUNAUTÉ	FS13, FS14	8-10		
PERFORMANCE DES PRODUITS				
ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET SERVICES	FS15, FS16	7-9	FS15 : A	

A. Voir prospectus, notice annuelle et avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires : fondsftq.com.

Les indicateurs qui se trouvent dans les notes B à F, malgré leur importance, ne s'appliquent pas à la nature du Fonds.

B. EN26, EN27 : le Fonds ne fabrique, ni ne vend de produits et n'offre pas de services ayant des impacts environnementaux directs significatifs.

C. LA8 : un système de santé très organisé existe au Québec.

D. HR2 : la quasi-totalité des fournisseurs du Fonds sont situés au Canada, où le respect des droits de la personne est un enjeu réglementé.

E. HR6, HR7 : le travail des enfants et le travail forcé sont des enjeux réglementés au Canada.

F. PR1 : les services du Fonds n'ont pas d'impact négatif sur la santé ou la sécurité des utilisateurs de ces services.

G. Aucun cas n'a été soulevé.

H. EC7, EN11, EN12 et HR3 : ces indicateurs ont été analysés, mais n'ont pas été identifiés comme pertinents.

I. Voir états financiers et rapport de gestion : fondsftq.com/rapport2013 ou sedar.com.

— CAHIER —

FINANCES

2013

RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2013

VARIATION DE L'ACTIF NET PAR ACTION

Exercices terminés les 31 mai

(en dollars)	2013	2012	2011	2010	2009
Actif net par action en début d'exercice*	26,59	25,92	23,84	21,78	25,05
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation** :	1,41	0,68	2,10	2,01	(3,16)
Intérêts et dividendes	0,79	0,78	0,82	0,74	0,82
Charges totales d'exploitation	(0,40)	(0,39)	(0,38)	(0,37)	(0,37)
Impôts et taxe sur le capital	(0,05)	(0,09)	(0,08)	(0,09)	(0,05)
Gains (pertes) réalisés	0,30	0,16	0,26	0,22	(1,31)
Gains (pertes) non réalisés	0,77	0,22	1,48	1,51	(2,25)
Écart attribuable aux émissions et aux rachats d'actions	(0,02)	(0,01)	(0,02)	(0,02)	(0,11)
Écart attribuable au virement des actions de catégorie G	-	-	-	0,07	-
Actif net par action à la fin de l'exercice *	27,98	26,59	25,92	23,84	21,78

* L'actif net par action est fonction du nombre réel d'actions en circulation au moment considéré.

** L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice considéré.

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Le monde et les États-Unis

Au cours des 12 derniers mois, l'environnement économique et financier mondial est demeuré tendu. Les programmes d'austérité et les incertitudes économiques, financières et politiques ont continué de miner la croissance des pays industrialisés, dont plusieurs font également face à des problèmes structurels importants. La situation économique de plusieurs pays émergents, dont la Chine et l'Inde, a été inquiétante pendant une bonne partie de l'année 2012; en effet, ils ont vu leur développement, jusque-là rapide, ralentir en raison notamment de la faiblesse de l'économie mondiale et, en particulier, de l'Europe, ce qui a réduit le niveau de leurs exportations. Toute cette tension a créé de la volatilité dans les prix des produits de base, dont ceux du cuivre, de l'or et du pétrole. Dans le monde, les enjeux économiques et financiers restent nombreux, et le chemin pour atteindre une plus grande stabilité est encore parsemé d'obstacles.

Dans la zone euro, malgré que les tensions financières se soient estompées pendant les 12 derniers mois – notamment grâce à la mise sur pied par la Banque centrale européenne du programme qui lui permet d'acheter sans limites des obligations des pays ayant demandé de l'aide au fonds de sauvetage européen – et que quelques indicateurs économiques aient commencé à s'améliorer à partir de la fin de 2012, la récession qui a débuté officiellement en 2011 est loin d'être terminée. En effet, même les indicateurs qui s'améliorent un peu demeurent à des niveaux qui suggèrent dans bien des cas de fortes baisses du PIB. En d'autres mots, tout laisse à penser que la récession se creuse davantage dans la zone euro, en particulier dans les pays dont l'économie est plus fragile, notamment la Grèce, l'Italie, l'Espagne et le Portugal. Malgré tout, au cours des 12 derniers mois, les autorités politiques et la communauté financière européennes ont réussi tant bien que mal à naviguer dans la tempête, en grande partie grâce à l'Allemagne. Ce pays a néanmoins montré des signes évidents de contraction de son économie au quatrième trimestre de 2012. Cela a toutefois été de courte durée car, dès le trimestre suivant, la situation a semblé vouloir se rétablir, et ce, contrairement à la France où les indicateurs économiques ne laissent entendre rien de mieux qu'une stagnation.

Aux États-Unis, la grande incertitude qui planait autour du « précipice budgétaire » (« fiscal cliff ») pendant une grande partie de 2012 et qui aurait pu entraîner une récession s'est dissipée quelque peu par suite de l'entente partielle conclue le 1^{er} janvier 2013. Malgré le fait que cette entente ait instauré des hausses d'impôt qui auront pour effet de miner le revenu disponible des ménages, ceux-ci semblent avoir fait preuve d'une certaine résilience, du moins au cours des premiers mois de 2013, à en juger par la progression des ventes au détail, l'affermissement des indices manufacturiers et non manufacturiers et l'amélioration de l'indice de confiance des consommateurs. Toutefois, cette bonne performance relative de la consommation semble avoir commencé à s'effriter à partir du mois de mars et a continué dans la même voie en avril. Le marché de l'emploi a connu un essoufflement similaire : après une moyenne de 237 000 embauches par mois entre novembre 2012 et février 2013, il s'est créé 142 000, 149 000 et 175 000 postes respectivement en mars, en avril et en mai 2013.

Ce rapport de gestion vise à permettre aux lecteurs d'évaluer, du point de vue de la direction, les résultats et la situation financière du Fonds de solidarité FTQ (le « Fonds ») ainsi que les changements significatifs survenus à l'égard de ceux-ci pour l'exercice terminé le 31 mai 2013. Le rapport de gestion annuel complète les états financiers et contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers annuels complets du Fonds. Pour faciliter leur compréhension des événements et des incertitudes qui y sont présentés, les lecteurs doivent lire ce rapport de gestion en parallèle avec les états financiers et les notes complémentaires qui les accompagnent.

Ce rapport contient certains énoncés prévisionnels sur les activités, les résultats et les stratégies du Fonds qui devraient être interprétés avec précaution. Ces prévisions comportent nécessairement des hypothèses, des incertitudes et des risques; il est donc possible, en raison de plusieurs facteurs, qu'elles ne se réalisent pas. Des changements d'ordre législatif ou réglementaire, les conditions économiques et commerciales ainsi que le degré de concurrence ne sont que quelques exemples de facteurs importants qui peuvent influencer, parfois de façon significative, sur la justesse des énoncés prévisionnels contenus dans ce rapport. Le rapport de gestion est daté du 27 juin 2013.

Le Fonds est assujéti au *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* (le « Règlement ») et applique donc les exigences de ce Règlement, notamment dans ses états financiers et dans son rapport de gestion.

Vous pouvez obtenir les états financiers annuels gratuitement, sur demande, en composant le 514 383-3663 ou, sans frais, le 1 800 567-3663, en nous écrivant au 8717, rue Berri, Montréal (Québec) H2M 2T9, en consultant notre site Internet (www.fondsftq.com) ou le site Internet de SEDAR (www.sedar.com). Vous pouvez également obtenir de la même façon l'information intermédiaire.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers des cinq derniers exercices. Ces renseignements découlent des états financiers audités du Fonds. Les résultats du Fonds sont commentés sous la rubrique « Résultats d'exploitation », à la page 27.

RATIOS ET DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES

Exercices terminés les 31 mai

(en millions de dollars, sauf si autrement spécifié)	2013	2012	2011	2010	2009
Produits	256	247	256	222	239
Bénéfice net (perte nette)	458	215	650	600	(919)
Actif net	9 301	8 525	8 178	7 294	6 375
Actions de catégorie A en circulation (nombre, en milliers)	332 441	320 629	315 504	305 951	291 733
Ratio des charges totales d'exploitation* (%)	1,44	1,46	1,47	1,54	1,70
Taux de rotation du portefeuille** :					
Investissements en capital de développement (%)	8,44	12,09	11,38	7,93	6,71
Autres investissements (%)	115,57	158,61	172,57	233,20	179,65
Ratio des frais d'opérations*** (%)	0,02	0,02	0,02	0,03	0,02
Nombre d'actionnaires (nombre)	615 664	594 287	583 235	577 511	570 889
Émissions d'actions	855	767	698	660	655
Rachats d'actions	542	620	465	341	647
Juste valeur des investissements en capital de développement****	6 144	5 757	5 207	4 784	4 598

* On obtient le ratio des charges totales d'exploitation de la façon suivante : en divisant les charges (excluant la taxe sur le capital) inscrites à l'état des résultats de l'exercice par l'actif net moyen de cet exercice.

** Le taux de rotation du portefeuille reflète le nombre de changements apportés à la composition d'un portefeuille. Il n'existe pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un portefeuille.

*** Le ratio des frais d'opérations correspond aux frais de transaction, présentés en pourcentage de l'actif net moyen.

**** Ces investissements incluent les fonds engagés mais non déboursés ainsi que les garanties et cautionnements.

De façon générale, la croissance de l'économie américaine a évolué en dents de scie au cours des 12 derniers mois. Après avoir subi un essoufflement de la croissance de son PIB au cours des deux premiers trimestres de 2012 en raison notamment du manque de confiance des ménages et des entreprises dans l'économie et de la persistance des inquiétudes financières liées à l'Europe, l'économie américaine a connu une amélioration de la croissance de son PIB au cours du troisième trimestre de 2012. Cette croissance a ensuite ralenti au trimestre suivant puis s'est redressée au premier trimestre de 2013. Pour sa part, le taux d'épargne est demeuré faible (se situant à 3,7 % en moyenne depuis le 31 mai 2012). Malgré un essoufflement du marché de l'emploi à compter de mars 2013, globalement le taux de chômage a diminué au cours des 12 derniers mois : il se situait à 7,6 % en mai 2013, comparativement à 8,2 % en mai 2012. En outre, l'investissement résidentiel se porte mieux après avoir connu des années de vaches maigres, et le prix des maisons tend à augmenter, ce qui devrait aider les consommateurs à mieux supporter les ponctions fiscales. En ce qui concerne l'inflation, la variation annuelle de l'IPC américain se situe à 1,7 % en moyenne depuis mai 2012. Enfin, le taux directeur est resté inchangé à 0,25 % depuis décembre 2008.

Le Canada et le Québec

Au cours des 12 derniers mois, l'économie canadienne n'a pas été épargnée par la morosité et l'incertitude économiques qui ont plané à travers le monde; son essoufflement est vraiment palpable. Durant cette période, le ralentissement du marché immobilier s'est poursuivi, comme en témoigne la baisse des investissements résidentiels. À l'inverse, les investissements non résidentiels ont continué à progresser mais leur contribution à la croissance économique a été en partie neutralisée par une réduction des dépenses publiques découlant de la lutte au déficit. La demande intérieure n'a augmenté que faiblement en raison du manque de vigueur des dépenses de consommation résultant du ralentissement du crédit et de l'assainissement du bilan des ménages. Le commerce extérieur, quant à lui, a été entravé par la faiblesse de la demande mondiale et par une détérioration de la compétitivité. En ce qui concerne l'inflation, la variation annuelle de l'IPC canadien s'établit à 1,0 % en moyenne depuis mai 2012. Le taux de chômage, quant à lui, a diminué, passant de 7,3 % en mai 2012 à 7,1 % en mai 2013. Le dollar canadien, pour sa part, se négociait à 0,97 \$ US au 31 mai 2013, soit à la même valeur qu'au 31 mai 2012. Quant au taux directeur, il est demeuré inchangé, à 1 %, depuis septembre 2010.

Au Québec, la croissance économique est demeurée relativement faible au cours des 12 derniers mois en raison notamment de l'effritement de la consommation des ménages et d'un commerce extérieur déficitaire. Les signes de ralentissement se sont également fait sentir dans le secteur résidentiel. On a en effet assisté à une baisse des ventes de propriétés (existantes et neuves) à la suite du resserrement des règles hypothécaires par le gouvernement fédéral. Quant au taux de chômage, il se situait à 7,7 % en mai 2013, légèrement inférieur au taux de 7,8 % qui prévalait en mai 2012; ce taux est supérieur à celui du Canada (7,1 %) et également à celui de l'Ontario (7,3 %).

Au cours des 12 derniers mois, les taux d'intérêt à court terme (2 ans) et à long terme (10 ans) des obligations gouvernementales canadiennes ont fluctué; toutefois, au 31 mai 2013, on notait, comparativement au 31 mai 2012, une légère augmentation de ceux-ci. Quant aux écarts de crédit des provinces et des sociétés de haute qualité, ils ont également fluctué au cours de cette période; toutefois, au 31 mai 2013, on notait, comparativement au 31 mai 2012, un rétrécissement dans les deux cas.

L'incertitude économique qui a persisté à travers le monde au cours des 12 derniers mois a continué d'avoir des répercussions sur la performance de plusieurs institutions financières, dont le Fonds.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR LA DIRECTION

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

RÉSULTAT GLOBAL

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2013, le Fonds a réalisé un bénéfice net de 458 millions \$, comparativement à un bénéfice net de 215 millions \$ pour l'exercice précédent. Ce résultat de l'exercice a produit un rendement de 5,3 %, supérieur au rendement de 2,6 % réalisé au cours de l'exercice précédent dans un contexte boursier beaucoup moins favorable. La valeur de l'action du Fonds a ainsi augmenté de 1,39 \$ par rapport au prix publié en juillet 2012 et de 0,78 \$ par rapport à janvier 2013, pour se chiffrer à 27,98 \$ au 5 juillet 2013. Le Fonds a également atteint au 31 mai 2013 de nouveaux sommets historiques en portant son nombre d'actionnaires à 615 664 et son actif net à 9,3 milliards \$.

En raison de la mission du Fonds de solidarité FTQ, une partie importante de son portefeuille est constituée de titres privés et de fonds spécialisés. Par conséquent, le Fonds n'a pu bénéficier pleinement de la hausse des marchés boursiers au cours de l'exercice. En effet, la répartition des actifs du Fonds tend à limiter son potentiel de rendement dans un cycle haussier des marchés boursiers comme celui que l'on a vécu au cours de l'exercice; cependant, dans un cycle baissier, c'est le phénomène inverse qui se produit. À ce titre, d'ailleurs, le Fonds avait réussi à obtenir, pour l'exercice terminé le 31 mai 2012, un rendement supérieur au rendement moyen des fonds équilibrés canadiens¹; cela était en grande partie attribuable à sa performance pour le premier semestre, alors que les marchés boursiers étaient en baisse.

RENDEMENT DU FONDS

Exercices terminés les 31 mai

	2013		2012	
	Actif sous gestion à la fin* M\$	Pondération %	Actif sous gestion à la fin* M\$	Pondération %
Investissements en capital de développement	4 910	52,7	4 497	52,6
Autres investissements**	4 411	47,3	4 053	47,4
Charges totales d'exploitation Impôts	9 321	100,0	8 550	100,0
Rendement du Fonds (annuel)		6,9		6,9
		(1,4)		(1,5)
		(0,2)		(0,3)
Rendement du Fonds (1^{er} semestre)		5,3		2,6
		2,3		0,2
Rendement du Fonds (2^e semestre)		2,9		2,3

* L'actif sous gestion à la fin correspond à la juste valeur, à la fin de l'exercice, de l'actif géré par les secteurs Investissements et Placements et qui a servi à générer les produits présentés aux résultats. Ce montant diffère de celui de l'actif présenté aux états financiers qui, contrairement à l'actif sous gestion, inclut entre autres les billets provenant des excédents de liquidité des fonds régionaux et locaux, ainsi que de certains fonds spécialisés.

** Les autres investissements représentent le solde des actifs non investis dans les entreprises partenaires. Gérés par le secteur Placements, ils sont constitués des portefeuilles d'obligations, d'encaisse et de marché monétaire, d'actions sectorielles, de stratégies à rendement absolu, de fonds d'infrastructures à l'international et d'un portefeuille à revenu élevé.

RÉSULTATS PAR SECTEUR

Le secteur Investissements

L'actif géré par le secteur Investissements se compose essentiellement des investissements en capital de développement que fait le Fonds, conformément à sa mission, en actions, en parts ou en prêts, dans des entreprises privées et publiques. Afin de stabiliser son rendement, le Fonds favorise un juste équilibre entre les investissements sous forme de prêts – généralement non garantis, qui procurent un rendement courant grâce aux paiements d'intérêts –, les investissements en actions – au rendement potentiellement plus élevé, qui comportent un niveau de volatilité plus important – et les investissements dans des parts de fonds spécialisés – qui, en plus d'entraîner un afflux de capitaux privés et de capitaux étrangers au Québec, permettent au Fonds de mieux diversifier son portefeuille. Les investissements en capital de développement sont régis par la *Politique d'investissement* du Fonds, une composante importante de sa *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*.

Le secteur Investissements a obtenu un rendement brut de 7,4 % pour l'exercice, inférieur au rendement brut de 9,2 % enregistré pour l'exercice précédent. En considérant ce rendement, et compte tenu du niveau des investissements liés à la mission du Fonds pendant l'exercice, l'actif de ce secteur a atteint 4,9 milliards \$ et correspond à 52,7 % de l'actif sous gestion au 31 mai 2013 (52,6 % au 31 mai 2012).

La performance du secteur Investissements est influencée par différents facteurs, notamment le comportement des marchés financiers et les conditions économiques et commerciales dans lesquelles évoluent nos entreprises partenaires, ainsi que par la gestion dynamique de nos investissements. Le rendement brut de 7,4 % du secteur Investissements pour l'exercice s'explique principalement par :

- le rendement de 6,7 % généré par notre portefeuille de titres privés et fonds spécialisés au cours de l'exercice (comparativement à 12,5 % pour l'exercice précédent, alors que des gains importants avaient été réalisés par suite de la vente de certaines de nos participations, dont celle que nous détenions dans Enobia Pharma). Cette performance s'explique principalement par la solidité générale du portefeuille – qui a produit des revenus d'intérêt et de dividendes et qui en outre a généré une plus-value au cours de l'exercice;
- le rendement positif de 11,0 % généré au cours de l'exercice par notre portefeuille de titres cotés. Ce rendement s'explique essentiellement par la bonne performance des marchés boursiers au cours des 12 derniers mois. Pour l'exercice précédent, ce portefeuille avait obtenu un rendement négatif de 7,0 %, dans un contexte beaucoup moins favorable des marchés boursiers.

¹ Fonds équilibrés canadiens neutres tels que compilés par globefund.com

Le secteur Placements

Le secteur Placements gère les autres investissements du Fonds, c'est-à-dire les actifs non investis dans les entreprises partenaires. Les autres investissements sont constitués des portefeuilles d'obligations, d'encaisse et de marché monétaire, d'actions sectorielles, de stratégies à rendement absolu, de fonds d'infrastructures à l'international et d'un portefeuille à revenu élevé. Leur gestion, comme celle des investissements en capital de développement, est régie par la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*, qui vise une saine diversification des actifs financiers du Fonds. Selon cette politique, une partie suffisante des actifs financiers doit être investie de façon à permettre au Fonds de répondre à ses besoins de liquidités, et à produire un revenu courant suffisant pour qu'il puisse acquitter ses charges et contribuer à générer un rendement raisonnable pour ses actionnaires.

Pour l'exercice, le secteur Placements a obtenu un rendement brut positif de 6,6 %, supérieur au rendement brut négatif de 0,1 % réalisé au cours de l'exercice précédent. Quant à l'actif de ce secteur, il est de 4,4 milliards \$, ou 47,3 % de l'actif sous gestion du Fonds au 31 mai 2013 (47,4 % au 31 mai 2012).

L'évolution des taux d'intérêt et la performance des marchés boursiers sont les facteurs déterminants quand on analyse la performance du secteur Placements. Ainsi, les résultats obtenus par ce secteur sont influencés par le comportement des marchés financiers et par les conditions touchant l'environnement économique du Fonds. Le rendement brut positif de 6,6 % du secteur Placements pour l'exercice s'explique principalement par :

- la hausse des marchés boursiers, qui a mené à un rendement positif de 12,1 % pour les portefeuilles d'actions sectorielles² et autres titres³. Cette performance a fait suite à un rendement négatif de 9,6 % au cours de l'exercice précédent, dans un contexte boursier baissier tant au Canada qu'à l'international;
- le rendement de 2,4 % réalisé sur notre portefeuille de titres à revenu fixe au cours de l'exercice, comparativement à 7,1 % au cours de l'exercice précédent. Ce rendement s'explique principalement par les revenus d'intérêt générés par le portefeuille. L'écart de rendement par rapport à l'exercice précédent s'explique essentiellement par la baisse, en 2011-2012, des taux d'intérêt des titres émis par le gouvernement du Canada qui avait alors eu un effet à la hausse sur la valeur des titres obligataires en portefeuille.

RENDEMENT PAR CATÉGORIE D'ACTIFS

Exercices terminés les 31 mai

	2013		2012	
	Actif sous gestion à la fin M\$	Rendement %	Actif sous gestion à la fin M\$	Rendement %
Investissements en capital de développement				
Titres privés et fonds spécialisés	4 042	43,4	3 796	44,4
Titres cotés	868	9,3	701	8,2
Autres investissements	2 427	26,0	2 304	26,9
Titres à revenu fixe	1 984	21,3	1 749	20,5
Actions sectorielles et autres titres	9 321	100,0	8 550	100,0
				4,4

CHARGES TOTALES D'EXPLOITATION

Les charges totales d'exploitation sont constituées principalement des charges liées aux actifs sous gestion, aux services offerts aux actionnaires, aux activités de souscription, aux systèmes et contrôles ainsi qu'à leur amélioration, au démarchage ainsi qu'au suivi des entreprises partenaires, au personnel et à toutes les autres ressources nécessaires pour permettre au Fonds de solidarité FTQ de réaliser sa mission et d'atteindre ses objectifs. Bien qu'il soit essentiel pour le Fonds d'avoir à sa disposition les ressources nécessaires pour mener à bien sa mission, il est également primordial pour ce dernier d'exercer un contrôle sur ses charges. Bon an, mal an, le Fonds a été en mesure de garder ses charges totales d'exploitation à un niveau qu'il considère faible.

Pour l'exercice terminé le 31 mai 2013, le ratio des charges totales d'exploitation sur l'actif net moyen de l'exercice, calculé selon la méthode prévue au Règlement, est de 1,4 % (1,5 % pour l'exercice précédent). Lorsque l'on considère les charges totales d'exploitation en dollars, celles-ci s'élevaient à 129,9 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 mai 2013, comparativement à 122,1 millions \$ pour l'exercice précédent. Cette augmentation provient en bonne partie de la hausse des traitements et des charges sociales ainsi que de celle des frais liés aux campagnes de publicité et d'information.

ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE, DU BILAN ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du Fonds ont totalisé 112 millions \$ pour l'exercice, en baisse comparativement à 171 millions \$ pour l'exercice précédent. La variation de ces flux de trésorerie résulte principalement de nos activités courantes.

Par ailleurs, les flux de trésorerie liés aux activités de financement du Fonds ont généré un montant total de 271 millions \$ pour l'exercice, comparé à 209 millions \$ pour l'exercice précédent. Ces flux de trésorerie pour l'exercice résultent principalement du montant des émissions d'actions de 855 millions \$ (767 millions \$ pour l'exercice précédent), duquel on soustrait le montant versé pour les rachats d'actions de 535 millions \$⁴ (620 millions \$ pour l'exercice précédent).

Quant aux flux de trésorerie liés aux activités d'investissement du Fonds, ceux-ci correspondent à une sortie nette de liquidités d'un montant de 388 millions \$ pour l'exercice, comparativement à 372 millions \$ pour l'exercice précédent. Les liquidités nécessaires pour soutenir les investissements nets (acquisitions moins produits de cession) dans ses entreprises partenaires provenaient à la fois des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie liés aux activités de financement du Fonds présentés ci-dessus.

Le Fonds dispose également de marges de crédit pour les besoins de son fonds de roulement. Au 31 mai 2013, ces marges de crédit n'étaient pas utilisées.

Bilan et éléments hors bilan

Le montant des investissements en capital de développement au bilan est passé de 4,9 milliards \$ au 31 mai 2012 à 5,3 milliards \$ au 31 mai 2013. Cette augmentation de 380 millions \$ s'explique principalement par nos investissements nets déboursés de 216 millions \$ (des investissements déboursés de 507 millions \$ moins des désinvestissements de 291 millions \$) et par la plus-value enregistrée au cours de l'exercice sur nos investissements en capital de développement. Au cours de l'exercice, sur une base d'engagements, le Fonds a réalisé des investissements en capital de développement de 521 millions \$, comparativement aux 908 millions \$ enregistrés au cours de l'exercice précédent – somme qui incluait un investissement de 300 millions \$ dans SSQ Groupe financier. Par ailleurs, les fonds engagés mais non déboursés sont passés de 822 millions \$ au 31 mai 2012 à 838 millions \$ au 31 mai 2013.

De plus, le montant des autres investissements au bilan a augmenté de 247 millions \$ au cours de l'exercice, pour s'établir à 4,4 milliards \$ au 31 mai 2013 (4,1 milliards \$ au 31 mai 2012). Cette augmentation s'explique notamment par l'excédent des rentrées nettes de fonds (les émissions d'actions moins les rachats d'actions) de l'exercice qui n'a pas été utilisé pour effectuer des investissements en capital de développement.

Conformément à sa *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*, le Fonds utilise des instruments financiers dérivés notamment pour préserver la valeur de ses actifs, pour faciliter la gestion de ses portefeuilles, pour modifier la répartition de ses actifs sans avoir à augmenter ou à réduire les sommes confiées aux spécialistes internes et externes et pour bonifier son rendement à l'intérieur des limites de risques allouées. (Voir la section « Gestion des risques », à la page 36, pour plus de détails.)

MISSION DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ, OBJECTIFS ET STRATÉGIES

MISSION ET OBJECTIFS

Le Fonds de solidarité FTQ est un fonds d'investissement en capital de développement d'appartenance syndicale, issu de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec. Créé en 1983 par la *Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)*, il vise à recueillir les épargnes des Québécois qui veulent, par ce moyen, participer à la création et au maintien d'emplois, en vue d'améliorer la situation des travailleurs et de stimuler l'économie du Québec. Le Fonds a également pour mission de sensibiliser et d'inciter les travailleurs à épargner pour leur retraite, et d'offrir de la formation, dans le domaine de l'économie, aux travailleurs.

² Ces secteurs sont ceux des matériaux, de l'énergie, de la consommation de base, des services publics et des télécommunications.

³ Les autres titres sont constitués des portefeuilles de stratégies à rendement absolu, de fonds d'infrastructures à l'international et d'un portefeuille à revenu élevé.

⁴ Ce montant est présenté sur une base de trésorerie et inclut donc la variation des sommes à payer entre le 31 mai 2012 et le 31 mai 2013.

STRATÉGIES

Dans la mise en œuvre de sa mission, et afin d'atteindre ses objectifs, le Fonds a déployé diverses stratégies, autant dans une perspective de gestion globale que par secteur d'activité. Ainsi, dans une perspective d'ensemble, le Fonds a mis en place une politique appelée *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* qui lui permet de gérer tous ses actifs financiers de façon intégrée et globale, et ce, de façon à produire un rendement raisonnable pour ses actionnaires tout en atténuant la volatilité de ce rendement d'un semestre à l'autre. De cette façon, les actifs du portefeuille des autres investissements sont répartis de façons complémentaires au portefeuille d'investissements dans les entreprises partenaires réalisés suivant la mission du Fonds. Cette stratégie permet au Fonds d'obtenir, globalement, le rapport rendement-risque désiré.

La *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* tient compte des changements constatés et anticipés de l'évolution des affaires du Fonds, notamment l'augmentation prévue des rachats d'actions en raison du vieillissement des actionnaires et l'augmentation de la taille du portefeuille des investissements en capital de développement réalisés conformément à sa mission. En effet, le poids des investissements déboursés du Fonds, qui se situait au 31 mai 2013 à un niveau de 53 %, devrait augmenter graduellement. Cette politique permet au Fonds, dans ce contexte, d'assurer le maintien de l'équilibre recherché entre les différentes composantes du bilan du Fonds, et de revoir les pondérations cibles de chaque catégorie d'actifs afin de maintenir le rapport rendement-risque désiré et de continuer de répondre aux attentes des actionnaires. De façon générale, il est possible que le Fonds modifie ses cibles selon les circonstances et les événements au cours des prochaines années.

Par ailleurs, la grande volatilité des marchés financiers et boursiers au cours des derniers exercices a eu pour effet de modifier sensiblement la pondération réelle des différentes catégories d'actifs du Fonds, ce qui a amené celui-ci à rééquilibrer son portefeuille à quelques reprises. Ces rééquilibrages ont été effectués afin que les limites et balises de la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* concernant la répartition des actifs cible soient respectées. Ils ont aussi permis de gérer activement le portefeuille, à l'intérieur des limites prévues par cette politique, afin d'améliorer le profil rendement-risque, compte tenu de l'évolution générale – et des soubresauts – des marchés financiers et boursiers.

Le secteur Actionnariat

Les stratégies du secteur Actionnariat sont orientées selon trois axes, soit le développement de l'épargne systématique, la mobilisation du réseau des RL (responsables locaux) et la fidélisation des actionnaires.

Pour l'exercice, le Fonds a recueilli des souscriptions lui permettant d'émettre des actions d'une valeur totale de 855 millions \$, comparativement à 767 millions \$ pour l'exercice précédent. Le nombre total de nouveaux actionnaires s'est élevé à 42 984; le Fonds a pu ainsi atteindre, au 31 mai 2013, un nouveau sommet historique de 615 664 actionnaires.

La performance et la solidité financière du Fonds, sa campagne publicitaire, ses envois marketing ciblés, sa présence accrue durant la période des REER (notamment grâce à son réseau RL présent partout au Québec), ont permis au Fonds d'augmenter de 20 % le volume annuel de souscriptions forfaitaires, qui s'est chiffré à 424 millions \$ (comparativement à 354 millions \$ pour l'exercice précédent).

Malgré une tendance à long terme qui demeure à la hausse, le volume des rachats de l'exercice a toutefois reculé pour s'établir à 542 millions \$ au 31 mai 2013, comparativement à 620 millions \$ au 31 mai 2012. Cette diminution des rachats n'éclipse cependant pas la nécessité pour le Fonds de renouveler son actionnariat. Afin d'y parvenir, ses stratégies de communication visent principalement, depuis quelques années déjà, les jeunes et les communautés culturelles. D'ailleurs, au cours de l'exercice, le nombre de nouvelles adhésions chez les moins de 40 ans a augmenté de 27 % par rapport à l'exercice précédent.

Mais au-delà de cet axe de communication et de ses différents moyens de diffusion, le Fonds peut compter, pour atteindre ses objectifs, sur un réseau de 2 077 RL, qui proviennent des syndicats affiliés à la FTQ et des syndicats avec lesquels le Fonds a conclu des ententes. Partout au Québec, ces RL travaillent bénévolement à la promotion du Fonds dans leurs milieux de travail, et ce, aussi bien dans les usines que dans les milieux professionnels. Les RL font connaître les objectifs du Fonds à leurs collègues et les incitent à souscrire afin de contribuer au développement économique du Québec, tout en épargnant en vue de la retraite. Le réseau est appuyé par des équipes de coordonnateurs, et un Service aux RL lui est entièrement dédié. Une formation continue est également dispensée à l'ensemble des RL, en collaboration avec la Fondation de la formation économique, afin de les mobiliser autour de la mission du Fonds et du développement de l'épargne systématique.

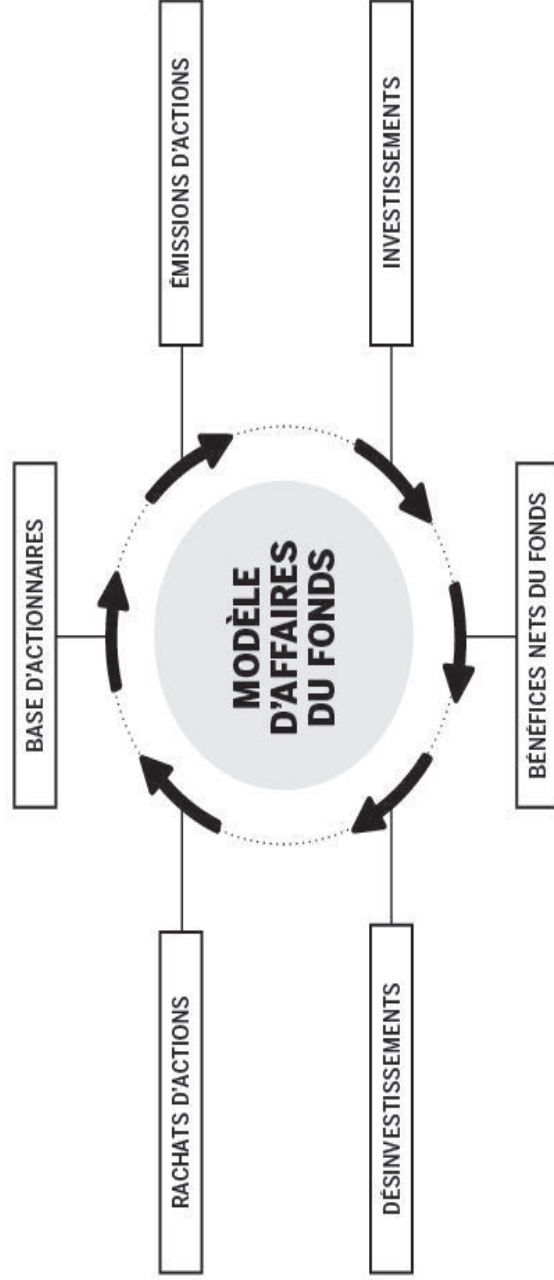
En grande partie grâce au réseau des RL, les souscriptions effectuées en retenue sur le salaire (RSS) ont continué de représenter la majeure partie des rentrées de fonds de l'exercice. Les efforts déployés pour recruter de nouveaux actionnaires en RSS et l'augmentation du nombre de blitz dans les milieux de travail (22 % de plus qu'au cours de l'exercice précédent) ont porté fruit : 13 327 actionnaires de plus ont choisi la RSS en 2012-2013.

Les transactions en ligne n'ont pas non plus été en reste : 17 073 nouveaux actionnaires ont adhéré par l'entremise du site internet du Fonds et des souscriptions forfaitaires totalisant près de 166 millions \$ ont été recueillies par l'intermédiaire des différents canaux virtuels.

La mission du Fonds est appuyée par les deux paliers de gouvernement, puisque les actions du Fonds sont admissibles au REER et donnent droit à des crédits d'impôt du Québec et du fédéral de 15 % chacun, pour un total de 30 %⁵. Le crédit d'impôt maximal est de 1 500 \$ par année, ce qui correspond à une souscription de 5 000 \$. Cependant, il est à noter que dans le budget fédéral déposé le 21 mars 2013, le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'éliminer graduellement, jusqu'en 2017, le crédit d'impôt de 15 % qu'il accorde aux actionnaires des fonds de travailleurs. Le crédit demeure inchangé à 15 % jusqu'à l'année d'imposition 2014 du contribuable (y compris donc toute cotisation versée dans les 60 premiers jours de 2015 et appliquée à l'année d'imposition 2014), et sera ensuite réduit graduellement jusqu'en 2017. Le crédit d'impôt du Québec de 15 %, lui, n'est pas touché. Ainsi, pour les années d'imposition 2013 et 2014 du contribuable, les crédits totaux de 30 % demeurent donc intacts. Le gouvernement fédéral avait aussi annoncé dans son budget la tenue de consultations sur cette mesure jusqu'au 31 mai 2013. Or, le 23 mai 2013, il a annoncé la tenue de nouvelles consultations jusqu'au 23 juillet 2013, lesquelles précéderaient le dépôt éventuel d'un avant-projet de loi aux fins de consultation. Dans ce contexte, il est donc important de préciser que les intentions annoncées par le gouvernement fédéral dans son budget ne sont pour le moment qu'une proposition qui n'entrera en vigueur que lorsqu'une loi de mise en application de l'élimination graduelle du crédit d'impôt sera adoptée.

Par ailleurs, depuis l'annonce de l'élimination graduelle du crédit d'impôt fédéral de 15 %, le Fonds procède à une analyse détaillée de l'impact que celle-ci pourrait avoir sur son modèle d'affaires, ses stratégies et sur ses diverses politiques, notamment sur sa *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*. Cette analyse se poursuivra au cours du prochain exercice en fonction de l'évolution des mesures législatives que le gouvernement fédéral proposera à ce sujet.

Nous pouvons illustrer le modèle d'affaires qu'applique le Fonds pour réaliser sa mission de la façon suivante :



Lorsque les actionnaires achètent des actions du Fonds, tout un processus se déclenche. Une partie des sommes recueillies auprès des actionnaires (et en contrepartie desquelles le Fonds leur émet des actions) est d'abord investie par le Fonds, conformément à sa mission, en actions, en parts ou en prêts dans des entreprises privées et publiques du Québec ou encore dans des entreprises ayant des retombées économiques au Québec. Les investissements effectués par le Fonds conformément à sa mission constituent le portefeuille d'investissements en capital de développement, et les entreprises dans lesquelles le Fonds investit deviennent des entreprises partenaires du Fonds. Selon la loi constitutive du Fonds, cette partie investie auprès des entreprises partenaires doit respecter la norme de 60 %⁶. Afin d'assurer une saine diversification de ses actifs financiers, l'autre partie des sommes recueillies non investie dans les entreprises partenaires du Fonds est placée dans d'autres instruments financiers de façon à permettre au Fonds de répondre à ses besoins de liquidités, et à produire un revenu courant suffisant pour qu'il puisse acquitter ses charges et contribuer à générer un rendement raisonnable pour ses actionnaires. L'ensemble de ces autres investissements financiers constitue le portefeuille des autres investissements. Les participations du Fonds dans les entreprises partenaires sont qualifiées de capital patient du fait que l'on vise à les détenir selon un horizon d'investissement qui varie généralement entre 5 et 7 ans, suivant l'instrument financier utilisé. Les sommes recueillies lorsque le Fonds vend ou se fait racheter une participation (désinvestissement) sont réinvesties dans d'autres entreprises ou encore utilisées pour rembourser l'actionnaire lors de sa demande de rachat d'actions, selon nos critères de retraite ou de préretraite. En moyenne, les actionnaires procèdent au rachat environ 10 ans après leur premier achat d'actions. Pendant cette période moyenne de 10 ans, compte tenu de l'horizon d'investissement du Fonds, l'argent de l'actionnaire serait donc investi plus de 1,5 fois en capital de développement.

⁵ Veuillez vous reporter au prospectus pour plus d'informations.

⁶ Veuillez vous reporter à la section de ce présent rapport portant sur la norme de 60 % pour plus d'informations.

Le secteur Investissements

Les stratégies du secteur Investissements, qui soutiennent la réalisation de la mission du Fonds à l'égard des investissements en capital de développement dans l'économie québécoise, s'intègrent dans la perspective d'ensemble définie par la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* – qui inclut la *Politique d'investissement* –, et varient, notamment, selon les fluctuations de la norme de 60 % que doit appliquer le Fonds en vertu de sa loi constitutive (à ce sujet, voir plus loin la section « Norme de 60 % »).

Afin de favoriser une diversification du risque, le Fonds répartit son portefeuille d'investissements entre différents secteurs de l'économie. De manière générale, le Fonds détiend une participation minoritaire dans les entreprises dans lesquelles il investit. Cependant, il lui arrive, exceptionnellement et dans certaines situations précises, de détenir la majorité ou la totalité des actions d'une entreprise. Cette orientation, en matière d'investissements, a permis au Fonds de développer, au fil des ans, une connaissance approfondie des divers secteurs dans lesquels il investit, et l'expertise qu'il a ainsi acquise est prise en compte par nos entreprises partenaires.

Tous les ans, le Fonds fait une analyse qui lui permet de déterminer les secteurs qui se verront accorder la priorité compte tenu notamment du comportement des marchés financiers et des conditions économiques et commerciales des divers secteurs, ainsi qu'en fonction de la gestion dynamique de ses investissements. Cet établissement des priorités se fait à l'intérieur d'un cadre de gestion de risque, mis en place il y a déjà plusieurs années par le secteur Investissements, et qui a contribué à augmenter la qualité du portefeuille et à stabiliser le rendement.

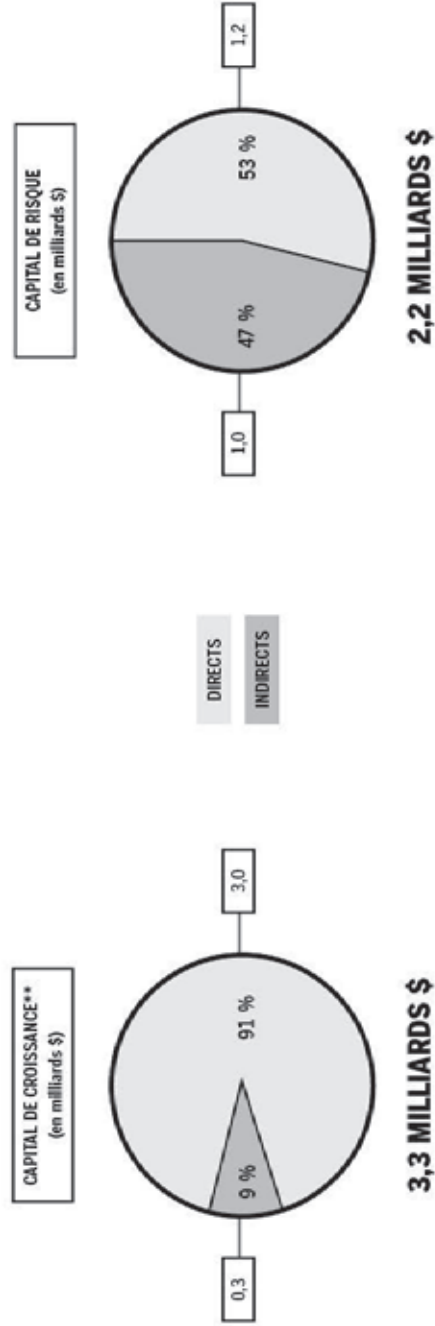
Des équipes multidisciplinaires appuient nos spécialistes de l'investissement en y apportant leur expertise; il s'agit des services juridiques, de la fiscalité, de l'évaluation d'entreprises, des études de marché, de la vérification diligente, des relations avec les travailleurs et des marchés publics. Un comité de vérification diligente passe en revue tous les dossiers soumis aux instances afin de déterminer les risques associés à ces dossiers, compte tenu de la mission du Fonds. De plus, dans le but de faire face aux situations plus difficiles, la vice-présidence principale Redressement et mandats spéciaux suit très étroitement les dossiers qui présentent des risques de crédit accrus, et ce, en collaboration avec la vice-présidence aux affaires juridiques.

Afin de remplir sa mission de développement économique et de création d'emplois au Québec, le Fonds investit de manière importante sous forme de capital risqué non garanti (capital de développement) dans des entreprises partenaires. Pour avoir une idée juste des efforts déployés par le Fonds en matière de développement économique du Québec, il ne faut pas s'arrêter au portrait du portefeuille à une date donnée mais regarder plutôt les montants investis sous forme de capital risqué non garanti (capital de développement) sur une certaine période.

Comme le montre le graphique ci-dessous, pour les exercices financiers 2004 à 2013, soit sur une période de 10 ans, le Fonds a engagé 5,5 milliards \$ en capital risqué non garanti (capital de développement) dans des entreprises partenaires. De cette somme, 2,2 milliards \$ ont été investis dans du capital de risque⁷, soit directement dans des entreprises privées (pour 1,2 milliard \$), soit indirectement dans des fonds privés (1,0 milliard \$), au Québec et au Canada. Les investissements réalisés par le Fonds dans des fonds privés ont eu un effet structurant sur l'industrie du capital de risque au Québec et ont permis à ces fonds privés de recueillir plusieurs milliards de dollars additionnels.

CAPITAL RISQUÉ NON GARANTI

Engagements de 5,5 milliards \$ sur 10 ans (exercices financiers 2004 à 2013)*



* Sur la base des fonds engagés, en excluant les investissements dans des fonds immobiliers et les investissements dans des titres cotés acquis sur le marché secondaire.

** Correspond aux investissements en capital de développement réalisés par le Fonds et qui ne sont pas du capital de risque (inclut des investissements effectués autant sous forme de capitaux propres que de dette subordonnée ne comportant pas de garantie).

Le secteur Placements

Dans sa gestion des actifs non investis auprès des entreprises partenaires (présentés sous la rubrique « Autres investissements » aux états financiers), le secteur Placements est régi par la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*, qui vise une saine diversification des actifs financiers du Fonds. Une partie suffisante des actifs financiers doit être investie de façon à permettre de répondre aux besoins de liquidités du Fonds, et à produire un revenu courant suffisant pour qu'il puisse acquitter ses charges et contribuer à générer un rendement raisonnable à ses actionnaires, lesquels ont généralement investi au Fonds en vue de leur retraite.

Les actifs du secteur Placements sont gérés à l'interne par une équipe de spécialistes et à l'externe par des gestionnaires spécialisés. L'équipe interne de spécialistes gère le portefeuille du marché monétaire, une partie du portefeuille obligataire, le portefeuille à revenu élevé ainsi qu'un portefeuille composé de gestionnaires de fonds de couverture. Les portefeuilles gérés à l'interne représentaient 2,0 milliards \$ au 31 mai 2013, soit 47 % du montant total des autres investissements (45 % au 31 mai 2012). Afin de bonifier la performance totale de ces portefeuilles, les spécialistes du Fonds disposent d'une certaine latitude pour procéder à des opérations d'achat et de vente de titres; ces opérations doivent respecter les limites et balises de la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*, et sont encadrées par le comité de gestion des actifs financiers.

En ce qui concerne les portefeuilles gérés à l'externe, le Fonds retient les services de gestionnaires spécialisés qui lui permettent d'optimiser la gestion des portefeuilles qu'il leur soumet. L'un des avantages de ce mode de gestion est la mise en place de stratégies de gestion spécialisées, telle la gestion active de la durée du portefeuille obligataire, qui visent à générer une valeur ajoutée aux portefeuilles en question grâce à l'expertise dans ce domaine qu'ont les spécialistes choisis. Le Fonds a aussi détenu pendant quelques années un portefeuille en gestion superposée géré par un gestionnaire externe spécialisé en obligations. Ce portefeuille a été graduellement éliminé au cours de l'exercice.

Par ailleurs, l'utilisation d'instruments financiers dérivés permet une gestion active des risques de marché auxquels le Fonds est exposé. Lorsque cela est approprié, le secteur Placements établit une stratégie de gestion des risques – qui doit être autorisée par les instances responsables – afin de réduire l'exposition du Fonds à la volatilité des devises ou des cours boursiers.

Au cours des dernières années, en fonction de l'évolution du poids de son portefeuille d'investissements en capital de développement, le Fonds a été amené notamment à cibler une réduction graduelle de son portefeuille obligataire. Les opérations requises à la suite de modifications de la répartition des actifs cible ont été réalisées de manière ordonnée afin de permettre au Fonds de ne pas nuire à son rendement.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, d'autres modifications, touchant le secteur Placements et devant être mises en place graduellement à partir du 1^{er} juin 2013, ont été apportées à la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*. D'une part, l'indice de référence pour les actions passera d'un indice maison composé de cinq secteurs aux indices S&P/TSX et MSCI Mondial 10 secteurs et, d'autre part, la catégorie stratégies à rendement absolu, à l'exclusion du portefeuille de gestionnaires de fonds de couverture sélectionnés à l'interne, sera graduellement liquidée. Ces modifications visent principalement à optimiser le rapport rendement-risque du Fonds.

Les activités du secteur Placements se déclinent sous la responsabilité de deux vice-présidences distinctes, soit la vice-présidence à la gestion du portefeuille placements et la vice-présidence gestion et stratégie financière. Cette structure aide le Fonds à continuer d'accorder la priorité à l'optimisation de son rapport rendement-risque, malgré la complexité grandissante des marchés financiers.

NORME DE 60 %

La norme de 60 % est prescrite par la loi constitutive du Fonds et prévoit que les investissements moyens du Fonds dans des entreprises admissibles qui ne comportent aucune garantie doivent représenter au moins 60 % de son actif net moyen de l'exercice précédent. Le solde peut être placé dans d'autres véhicules financiers, dans le but de diversifier les actifs et d'assurer une saine gestion. La méthode de calcul de cette norme repose sur la valeur des actifs du Fonds, qui est tributaire, entre autres, de l'évolution des taux d'intérêt et de la performance des marchés boursiers ainsi que de celle de l'économie en général.

Bien que le phénomène de la volatilité des marchés ne soit pas nouveau, les fluctuations qu'il entraîne peuvent, en raison de la taille du Fonds, rendre plus difficile la gestion de la norme de 60 %. Dans ce contexte, le budget du gouvernement du Québec de 2012 a proposé d'amender la loi constitutive du Fonds pour assouplir le calcul des investissements moyens admissibles : il serait alors possible, à certaines conditions, de tenir compte, dans le calcul, d'investissements admissibles excédentaires par rapport à la norme de 60 % réalisés au cours des deux exercices précédant l'exercice en cours.

Au 31 mai 2013, la valeur des investissements moyens admissibles⁸ s'élevait à 5,5 milliards \$, soit 66,0 % de l'actif net moyen de l'exercice précédent (comparativement à 67,0 % au 31 mai 2012). Puisque le pourcentage minimal de la norme était atteint au 31 mai 2013, les règles régissant la norme de 60 % ne limitent pas le montant des émissions d'actions pour l'exercice 2013-2014. Au 31 mai 2013, le Fonds respectait également l'ensemble des autres limites et règles énoncées dans sa loi constitutive.

Le Fonds prévoit respecter l'ensemble des limites et règles énoncées dans sa loi constitutive au cours des prochaines années.

⁸ Ces investissements incluent les fonds engagés, mais non déboursés ainsi que les garanties et cautionnements.

⁷ Le capital de risque regroupe les investissements à haut risque effectués directement ou indirectement par le Fonds dans des entreprises en phase de démarrage ou dans les premiers stades de leur développement, plus particulièrement dans le secteur de la nouvelle économie.

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS CONVENTIONS COMPTABLES

Le Fonds n'entrevoit pas l'adoption de nouvelles conventions comptables qui auraient des incidences notables sur le résultat net de son exercice financier se terminant le 31 mai 2014 ou sur son actif net par action au 31 mai 2014.

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS)

Le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a annoncé en 2008 que les entités ayant une obligation d'information du public devaient remplacer les Principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) par les IFRS dans les états financiers de leurs exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Le CNC a ensuite confirmé en décembre 2011 que les sociétés de placement, au sens de la note d'orientation en comptabilité sur les Sociétés de placement du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), devront appliquer les IFRS pour la première fois au plus tard aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. Le Fonds entend respecter la date de cette première application, et utilisera donc pour la première fois les IFRS pour préparer ses états financiers pour le semestre se terminant le 30 novembre 2014.

Plan de conversion aux IFRS

Le Fonds a adopté un plan de conversion aux IFRS en trois phases : une phase de diagnostic; une phase d'évaluation des normes, d'analyse détaillée, de résolution des problèmes, de préparation d'états financiers modèles; et une phase d'intégration des changements.

La première phase a été réalisée avant la fin de l'exercice financier terminé le 31 mai 2009. Elle a permis de déterminer les normes IFRS ayant des impacts pour le Fonds, ainsi que les principaux enjeux et priorités à étudier dans le contexte du Fonds.

La partie de la deuxième phase touchant l'évaluation des normes, l'analyse détaillée et la résolution des problèmes a été terminée en mai 2010. Elle a permis d'approfondir de façon plus détaillée les IFRS, leurs différences avec les normes canadiennes actuelles, ainsi que leurs interprétations, et de déterminer ainsi les impacts de la conversion sur les processus, les systèmes et les états financiers. Au cours des prochains mois, le Fonds élaborera un projet d'états financiers en fonction des nouvelles normes.

Durant la phase d'intégration des changements, nous effectuerons le traitement comptable à la fois selon les PCGR et selon les IFRS, afin de pouvoir présenter des données comparatives lors de la transition. De plus, le Fonds a déployé ses plans de formation visant à mettre à niveau son personnel comptable et les autres intervenants qui, dans son organisation, sont touchés par la conversion aux IFRS.

Le Fonds effectue une vigie continue des normes IFRS afin d'en suivre l'évolution et d'en évaluer les impacts.

Principales modifications prévues

Le tableau qui suit présente uniquement les principales différences entre les PCGR appliqués actuellement par le Fonds et les IFRS. Ces différences sont dignes de mention, mais n'ont pas nécessairement un impact important sur les états financiers du Fonds. Ce tableau a été préparé à partir des normes actuelles qui seraient en vigueur à la date de transition; certaines normes pourraient toutefois être modifiées, et, au besoin, le Fonds pourrait réévaluer sa position. L'évaluation des impacts reflète les résultats de l'analyse en fonction de la situation actuelle.

Méthode comptable	Principales différences entre les PCGR et les IFRS	Incidence sur les états financiers
Consolidation	<p>En vertu des PCGR, les sociétés de placement qui satisfont à certains critères comptabilisent leurs placements à la juste valeur conformément à la Note d'orientation NOC-18, <i>Sociétés de placement</i>. Cette règle s'applique à tous les placements, même à ceux pour lesquels une société de placement détient plus de 50 % des actions donnant droit de vote ou le contrôle des participations.</p> <p>Le 31 octobre 2012, le normalisateur international, l'International Accounting Standards Board (IASB), a publié le document <i>Entités d'investissement</i> (amendements aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27) qui présente une définition des entités d'investissement et qui prévoit une exception au principe de consolidation pour ces entités. Selon cette exception, les entités d'investissement évaluent leurs placements dans des entités qu'elles contrôlent à la juste valeur – au lieu de les consolider – et elles inscrivent les variations de juste valeur en résultat. Le document précise également certaines obligations en matière d'informations à fournir au sujet de ces placements dans des entités contrôlées.</p>	<p>À l'heure actuelle, le Fonds ne prépare pas d'états financiers consolidés, et comptabilise tous ses investissements en capital de développement et ses autres investissements à la juste valeur.</p> <p>Les normes IFRS prévoient maintenant un traitement comptable des entités contrôlées comparable à celui actuellement utilisé par le Fonds. Le Fonds répond à la définition d'entité d'investissement présentée dans les récentes modifications aux normes.</p> <p>Le Fonds est à évaluer les obligations en matière d'informations à fournir prévues par les IFRS.</p>
Instruments financiers	<p>En vertu des PCGR, le Fonds comptabilise tous ses investissements en capital de développement et ses autres investissements à la juste valeur conformément aux principes comptables applicables aux sociétés de placement.</p> <p>Outre les instruments financiers visés par la consolidation, décrits ci-dessus, les normes IFRS visent les instruments financiers sont similaires aux PCGR.</p>	<p>Le Fonds comptabilisera tous ses instruments financiers à la juste valeur comme c'est le cas actuellement.</p>
Instruments financiers – juste valeur	<p>Selon les PCGR, les instruments financiers cotés sont évalués au cours acheteur à la clôture des marchés à la date du bilan.</p> <p>Les normes IFRS prévoient que si un actif évalué à la juste valeur a un cours acheteur et un cours vendeur, le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur dans les circonstances doit être utilisé pour évaluer celle-ci.</p>	<p>Le Fonds retiendra la juste valeur la plus pertinente dans la fourchette entre le cours acheteur et le cours vendeur.</p>

Méthode comptable	Principales différences entre les PCGR et les IFRS	Incidence sur les états financiers
Immobilisations	<p>Les IFRS exigent que les composants d'une immobilisation soient amortis séparément lorsqu'une immobilisation est constituée de composants auxquels s'appliquent différents taux d'amortissement. Un impact de cette exigence est qu'un plus grand nombre de composants sont constatés quand on applique les IFRS plutôt que les PCGR.</p> <p>Les IFRS permettent d'évaluer une immobilisation selon le modèle du coût ou selon le modèle de la réévaluation. Les PCGR ne permettent pas de réévaluer les immobilisations à la juste valeur.</p> <p>Lors de la transition aux IFRS, la norme IFRS 1, Première application des normes IFRS, permet d'utiliser la juste valeur d'une immobilisation comme coût présumé à la date de transition.</p>	<p>La liste des composants spécifiques des bâtisses du Fonds est en cours d'élaboration.</p> <p>Le Fonds prévoit utiliser la juste valeur de ses bâtisses comme coût présumé à la date de transition.</p> <p>Après la transition, le Fonds prévoit continuer d'utiliser le modèle du coût pour évaluer ses immobilisations.</p>
Immeubles de placement	<p>Les normes IFRS définissent un immeuble de placement comme un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers, valoriser le capital, ou les deux. Un immeuble de placement peut être évalué selon le modèle du coût ou selon le modèle de la juste valeur.</p> <p>Les entités d'investissement doivent cependant retenir le modèle de la juste valeur, ce qui élimine le choix mentionné ci-dessus.</p> <p>Les PCGR ne contiennent pas une définition spécifique des immeubles de placement.</p>	<p>Le Fonds reclassera dans son bilan la partie des bâtisses qui est louée.</p> <p>Le Fonds évaluera cette partie des bâtisses qui est louée à la juste valeur.</p>
Avantages du personnel	<p>Le coût des services passés des régimes de retraite à prestations déterminées, pour lesquels les droits aux prestations sont acquis, est passé immédiatement en charges selon les IFRS. Selon les PCGR, il est généralement amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs.</p> <p>Selon les PCGR, les gains ou les pertes actuariels des régimes de retraite à prestations déterminées qui dépassent la limite du « corridor » sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs. Cette option permettant de reporter la comptabilisation des gains et des pertes, auparavant permise selon les IFRS, a été éliminée à la suite de la publication de modifications à la norme IAS 19 <i>Avantages du personnel</i>.</p>	<p>La partie acquise des coûts des services passés devra être comptabilisée immédiatement dans l'actif net.</p> <p>Le Fonds inscrira la totalité des pertes actuarielles nettes des régimes de retraite à l'actif net.</p>

Méthode comptable	Principales différences entre les PCGR et les IFRS	Incidence sur les états financiers
Impôts sur le revenu	<p>Selon les PCGR, la partie des impôts payés qui sera remboursable dans le futur par le versement de dividendes ou le virement des bénéfices non répartis au capital-actions doit être comptabilisée à l'actif. De plus, les taux d'impôt utilisés dans le calcul des impôts futurs comprennent déjà l'effet favorable des impôts remboursables.</p> <p>Selon les IFRS, les impôts remboursables ne sont comptabilisés que lorsque les dividendes ou les virements des bénéfices non répartis au capital-actions, qui donnent droit au remboursement de ces impôts, sont réalisés et approuvés par le conseil d'administration. Ainsi, le calcul des impôts futurs ne peut tenir compte de l'effet favorable des impôts remboursables.</p>	<p>En raison de ces différences, les soldes d'impôts remboursables devront être radiés à la date de transition et le montant des impôts futurs devra être ajusté.</p> <p>Des impôts futurs seront comptabilisés à l'égard des plus-values ou moins-values non réalisées.</p>

Les montants des principales différences entre les PCGR et les IFRS, décrites ci-dessus, sont en cours d'évaluation, mais ils ne devraient pas avoir d'impact important sur l'actif net, le bénéfice net et le bénéfice par action.

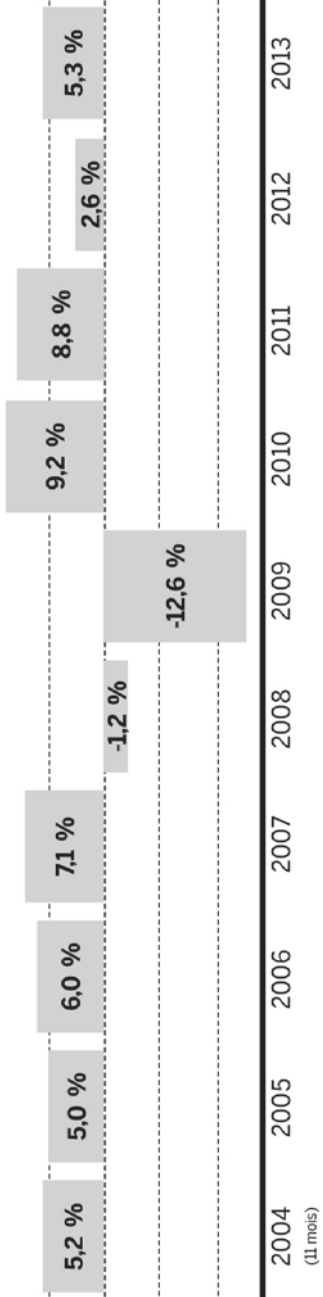
Le Fonds considère que la conversion aux IFRS ne nécessitera pas de changement majeur à ses systèmes d'information, aux processus de traitement de ses données et à ses différentes activités. Le Fonds estime également que les contrôles internes actuels à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information financière seront suffisants et adéquats pour qu'il puisse adopter les normes IFRS et répondre aux exigences de communication d'information qui y sont liées.

RENDEMENT PASSÉ

Cette section présente les rendements passés du Fonds. Ces rendements ne sont pas nécessairement indicatifs des rendements futurs.

RENDEMENT ANNUEL DU FONDS

Le graphique ci-dessous montre le rendement annuel du Fonds et fait ressortir la variation de ce rendement d'un exercice à l'autre, pour les 10 derniers exercices.



On calcule le rendement annuel du Fonds en divisant le résultat net par action de l'exercice par le prix de l'action au début de l'exercice. Ce rendement est parfois différent du rendement composé annuel à l'actionnaire, puisque, contrairement à celui-ci, le rendement annuel du Fonds tient compte des émissions et des rachats d'actions qui ont eu lieu en cours d'exercice, ce qui a un effet dilutif ou relutif sur le résultat net par action, selon le cas.

RENDEMENTS COMPOSÉS ANNUELS À L'ACTIONNAIRE

À la valeur actuelle de l'action de 27,98 \$, un actionnaire ayant investi au début de chacune des périodes indiquées ci-dessous obtient les rendements composés annuels suivants :

10 ans	5 ans	3 ans	1 an
3,3 %	2,2 %	5,5 %	5,2 %

On calcule le rendement composé annuel à l'actionnaire en tenant compte de la variation annualisée du prix de l'action pendant chacune des périodes indiquées. Ce rendement est parfois différent du rendement annuel du Fonds, puisque, tel qu'expliqué ci-dessus, il ne tient pas compte de l'effet dilutif ou relutif des émissions et des rachats d'actions en cours d'exercice.

Le rendement composé annuel à l'actionnaire depuis la création du Fonds est de 3,7 %.

RENDEMENTS COMPOSÉS ANNUELS À L'ACTIONNAIRE (INCLUANT LES CRÉDITS D'IMPÔT)

Prenons l'exemple d'un actionnaire qui a investi, grâce à des retenues sur le salaire, le même montant chaque année. Si l'on tient compte des crédits d'impôt du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral liés aux fonds de travailleurs (de 15 % chacun) dont a bénéficié cet actionnaire, celui-ci a obtenu, à la valeur actuelle de l'action (27,98 \$), un rendement composé annuel de 13,9 % et de 10,3 % respectivement sur une période de 7 ans et de 10 ans. En plus de ce rendement, l'actionnaire peut bénéficier d'avantages fiscaux supplémentaires s'il détient les actions du Fonds dans un REER.

APERÇU DU PORTEFEUILLE

Au 31 mai 2013, les actifs sous gestion du Fonds se répartissaient comme suit :

Catégories d'actifs	% de l'actif net
Investissements en capital de développement	
Titres privés	31,4
Fonds spécialisés	12,1
Titres cotés	9,3
	52,8

Autres investissements	% de l'actif net
Encaisse et marché monétaire	1,3
Obligations	24,8
Actions sectorielles	17,0
Fonds de couverture ⁹	2,6
Actions à dividendes élevés ¹⁰	1,1
Fonds d'infrastructures à l'international	0,6
	47,4

Au 31 mai 2013, les émetteurs des 25 principales positions détenues par le Fonds, dont 17 appartiennent au portefeuille d'investissements en capital de développement et 8, au portefeuille des autres investissements, étaient les suivants :

Émetteurs	% de l'actif net
Investissements en capital de développement	
(17 émetteurs)*	32,1
Autres investissements	
(8 émetteurs)**	17,0
	49,1

* Les 17 émetteurs représentant collectivement 32,1 % de l'actif net du Fonds sont :

Atrium Innovations inc.	Province de l'Ontario	5,3 %
Camoplast Solideal inc.	Province de Québec	3,1 %
Cogeco Câble inc.	Financement-Québec	2,3 %
Corporation Financière L'Excellence Itée	Gouvernement du Canada	1,8 %
Entreprises publiques québécoises à faible capitalisation ¹¹	Canada Housing Trust No 1	1,6 %
FinTaxi, s.e.c.	Banque Laurentienne du Canada	1,3 %
Fonds immobilier de solidarité FTQ inc. ¹¹	Q-BLK Strategic Partners, inc.	0,8 %
Fonds immobilier de solidarité FTQ I, s.e.c. ¹¹	FRM Diversified II Fund SPC	0,8 %
Fonds immobilier de solidarité FTQ II, s.e.c. ¹¹		
Gestion TFI inc.		
Groupe TMX Limitée		
Metro inc.		
Société de gestion d'actifs forestiers Soliflor, société en commandite ¹¹		
SSQ Groupe financier ¹²		
Transcontinental inc.		
Trencap s.e.c.		
VC, société en commandite		

** Les 8 émetteurs représentant collectivement 17,0 % de l'actif net du Fonds sont :

Cet aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds.

⁹ Les fonds de couverture font partie du portefeuille de stratégies à rendement absolu.

¹⁰ Les actions à dividendes élevés font partie du portefeuille à revenu élevé.

¹¹ Malgré leur poids relativement important dans le portefeuille global du Fonds, ces émetteurs ne constituent pas un risque de concentration élevé étant donné le grand nombre d'entreprises dans lesquelles ceux-ci ont investi.

¹² On tient compte ici de l'ensemble des investissements du Fonds dans SSQ, Société d'assurance-vie inc., et dans ses filiales SSQ, Société d'assurance inc. et SSQ, Société d'assurances générales inc. On tient compte également de l'investissement du Fonds dans SSQ, Société de participation mutualiste inc.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Fidèle à sa mission, le Fonds a effectué, au cours de l'exercice, des investissements qui ont contribué à créer, à maintenir ou à sauvegarder des emplois de qualité dans différents secteurs de l'économie du Québec. Dans le contexte économique actuel, encore marqué par de l'incertitude, le Fonds continue à jouer un rôle actif dans le développement et la croissance des entreprises québécoises. Ainsi, au cours de l'exercice, sur une base d'engagements, le Fonds a investi 521 millions \$ afin d'appuyer les entrepreneurs québécois dans leurs projets de développement.

Le Fonds s'est entre autres engagé pour un montant de 75 millions \$ (annoncé l'année dernière) dans le nouveau Fonds Valorisation Bois; ce fonds d'investissement pour la transformation à forte valeur ajoutée du bois orientera les entreprises du secteur forestier entre autres vers les nouveaux créneaux que sont la construction verte, l'énergie verte et la chimie verte, tous alimentés par la filière bois.

Dans le secteur des services, le Fonds a contribué, avec un investissement de 15 millions \$ dans Athos services commémoratifs, à ramener au Québec la propriété de deux fleurons de l'industrie funéraire : Lépine Cloutier, à Québec et Urgel Bourgie, à Montréal. Dans le cadre du plan de développement international de la société Premier Tech, chef de file mondial dans les secteurs horticulture et agriculture, équipements industriels et technologies environnementales, le Fonds a réinvesti 8 millions \$; cet investissement est le quatrième du Fonds dans l'entreprise de Rivière-du-Loup. De plus, un nouvel investissement de 2 millions \$ dans Sail Plein Air permettra à la société de poursuivre l'expansion régionale de son réseau de magasins en Ontario et au Québec pour les années 2013 à 2015.

En capital de risque, le Fonds a collaboré directement, avec un investissement de 17,2 millions \$, au rapatriement du contrôle entre des mains canadiennes de la société Distech Contrôles, chef de file en solutions de gestion de l'énergie; cette transaction permettra la création d'emplois québécois dans le secteur des technologies vertes, renforçant ainsi la position du Québec dans l'économie de demain. Par ailleurs, en partenariat avec des investisseurs d'ailleurs dans le monde, le Fonds a participé au financement d'un projet au Québec lié au produit phare d'Innovation Thrasons, une entreprise privée de produits biothérapeutiques au stade clinique pour le traitement des maladies rénales; le Fonds a investi 7,1 millions \$ dans cette société. Le Fonds a de plus participé à la capitalisation de deux fonds privés de capital de risque, à savoir Fonds CTI Sciences de la vie II, s.e.c. pour un montant de 25 millions \$ et Sanderling Ventures VII (Canada), s.e.c. – dont il est question ci-dessous – pour un montant de 10 millions \$ ainsi qu'à une entente de co-investissement avec Fonds de solidarité FTQ investissements croissance I, s.e.c. pour un montant de 6,7 millions \$.

Par ailleurs, le Fonds a investi 12 millions \$ dans la société AJW Technique pour la relance d'Aveos, contribuant ainsi à la création de 300 emplois d'ici 2015 dans le secteur de l'aérospatiale.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT HORS QUÉBEC 13

Au fil des années, le Fonds a fait, en vertu de la *Politique d'investissement hors Québec*, des investissements à l'extérieur du Québec, mais qui ont eu d'importantes retombées économiques pour la province. Au cours de l'exercice, le Fonds a investi, en vertu de cette politique, 53,9 millions \$ (47,2 millions \$ pour l'exercice précédent) dans cinq entreprises.

Deux de ces investissements ont été effectués dans la catégorie des entreprises qui réaliseront des projets importants au Québec pour une somme de 19,0 millions \$ (39,7 millions \$ pour l'exercice précédent) – dont 15 millions \$ dans Vision 7 International ULC, une entreprise constituée en Alberta et société mère de Cosette Communications, la plus importante entreprise de communication marketing au Québec.

Deux investissements ont été effectués dans des fonds privés hors Québec pour une somme de 29,7 millions \$ au cours de l'exercice. Tel que mentionné précédemment, un investissement de 10 millions \$ a été effectué dans la société américaine Sanderling Ventures VII (Canada), s.e.c., un fonds d'investissement spécialisé en sciences de la vie, tandis qu'un investissement de 19,7 millions \$ a été réalisé dans la société française FCPR Aerofund III, un fonds d'investissement spécialisé dans l'industrie aérospatiale. L'admissibilité des investissements dans ces deux fonds étrangers est conditionnelle à ce que ces fonds privés réinvestissent dans des entreprises québécoises un montant au moins équivalant aux sommes investies par le Fonds. Ces fonds privés devraient aussi apporter à leurs entreprises partenaires actuelles et futures au Québec une expertise pointue ou un réseau d'affaires international nécessaire à leur développement.

Enfin, un investissement de 5,2 millions \$ a été effectué, au cours de l'exercice, dans Cellfish Media, une société répondant aux critères d'entreprise à impact économique québécois (7,5 millions \$ pour l'exercice précédent).

LE RÉSEAU D'INVESTISSEMENT DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

Depuis sa fondation, en 1983, le Fonds a développé un solide réseau d'investissement qui permet aux entrepreneurs à l'écoute de leurs ambitions d'avoir accès à du capital patient selon leurs besoins. Véritable carrefour d'affaires qui regorge d'idées, de talents et de connaissances, ce réseau donne la possibilité aux entreprises partenaires du Fonds de partager leurs préoccupations avec d'autres PME, de tirer profit des expériences passées et d'amorcer de nouvelles relations d'affaires. Le réseau d'investissement du Fonds se déploie essentiellement sur cinq paliers d'investissement.

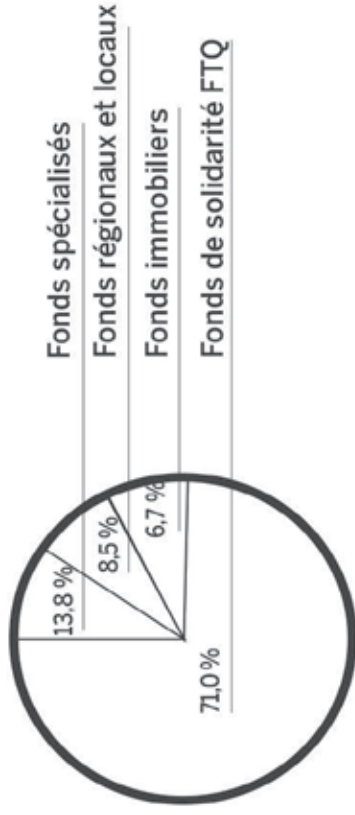
- Le Fonds de solidarité FTQ répond aux besoins des entreprises de taille plus importante en offrant un niveau d'investissement se chiffrant généralement à 2 millions \$ et plus.
- Les fonds régionaux de solidarité FTQ, qui couvrent l'ensemble du territoire québécois, offrent du capital allant généralement de 100 000 \$ à 2 millions \$ pour répondre aux besoins des entreprises de leur région.
- Les fonds locaux de solidarité, établis par le Fonds et la Fédération québécoise des municipalités, répondent aux besoins des plus petites entreprises qui désirent obtenir du financement variant généralement entre 5 000 \$ et 100 000 \$.
- Les fonds immobiliers de solidarité FTQ se spécialisent en investissement et en développement immobilier. Leur principal objectif est la création et la sauvegarde d'emplois grâce à la construction ou à la rénovation majeure d'immeubles de bureaux et de propriétés commerciales, industrielles, institutionnelles et résidentielles.
- Les autres fonds spécialisés forment un réseau d'investissement présent au Québec et à l'étranger, et ce, dans plusieurs secteurs d'activité. L'engagement du Fonds envers ce réseau s'est poursuivi en 2012-2013, toujours dans le but de faciliter l'accès à des capitaux aux PME québécoises à tous les stades de leur développement.

Les entrepreneurs québécois ont accès à l'ensemble du réseau d'investissement du Fonds à partir de son site Internet www.fondsftq.com. En plus de faciliter la recherche de nos dossiers de financement et des membres de nos équipes d'experts, ce guichet unique de l'investissement présente toutes les particularités du Fonds, des fonds régionaux, des fonds locaux et des fonds immobiliers.

Le graphique suivant présente la répartition des investissements du Fonds en fonction des différentes composantes de son réseau.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR COMPOSANTES DU RÉSEAU (AU COÛT)

Au 31 mai 2013



¹³ Depuis 1998, le Fonds est autorisé par le ministre des Finances du Québec à investir à l'extérieur du Québec dans la mesure où certaines conditions bien définies sont respectées, notamment en ce qui a trait aux retombées économiques au Québec. Les principaux groupes d'investissements admissibles sont les fonds privés hors Québec, les entreprises à impact économique québécois et les projets d'investissements importants (financement d'une expansion, modernisation, accroissement de la productivité).

PERSPECTIVES ET TENDANCES

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Le monde et les États-Unis

La situation économique demeure difficile en Europe et, de manière générale, les indicateurs économiques avancés ne semblent pas pointer vers une amélioration à court ou à moyen terme. Il semble donc que la récession qui perdure depuis 2011 se poursuivra encore pendant quelques trimestres en zone euro. Le programme d'achat d'obligations orchestré par la Banque centrale européenne a réussi pour le moment à réduire les tensions financières et à apaiser les craintes d'un éclatement possible de la zone euro. Par contre, l'incertitude politique que vivent certains pays dont l'Espagne et l'Italie, où, d'ailleurs, les récentes élections ont donné des résultats peu convaincants (pas de gouvernement majoritaire), nous indique clairement que les difficultés en zone euro persistent et que la situation demeure toujours fragile. Alors qu'en France les perspectives économiques seront vraisemblablement encore difficiles en 2013, la seule source de réconfort réside dans l'économie de l'Allemagne (principale locomotive de la zone euro), où certains indicateurs économiques avancés laissent présager une croissance du PIB au cours des prochains trimestres par rapport au creux atteint à l'automne 2012.

Aux États-Unis, les négociations entourant le « précipice budgétaire » ainsi que l'entente partielle qui a été conclue se sont déroulées sans grandes répercussions sur les marchés. Les politiciens ont repoussé dans le temps l'essentiel des décisions concernant notamment le plafond de la dette et l'adoption d'un budget. Par contre, tôt ou tard, les Américains voudront savoir ce qu'il advient de leurs finances publiques. La question est d'autant plus pertinente que certains indicateurs économiques, qui somme toute avaient fait bonne figure au cours des premiers mois de l'année 2013, ont commencé à partir du mois de mars 2013 à montrer des signes de faiblesse. En d'autres mots, la situation économique aux États-Unis qui, au début de l'année 2013, semblait annoncer une année prometteuse, pourrait finalement ne pas avoir suffisamment d'élan pour compenser le ralentissement des dépenses publiques et les hausses d'impôt si les indicateurs économiques continuent à pointer vers le bas au cours des prochains mois, ce qui ultimement pourrait faire baisser le PIB américain. Il convient donc de rester prudent au sujet des perspectives de croissance économique étant donné le phénomène saisonnier d'optimisme des premiers mois de l'année que l'économie américaine connaît depuis quelques années et qui s'est avéré à chaque fois être des faux départs. La prudence est également de mise au sujet des perspectives économiques en raison de la déclaration de la réserve fédérale américaine (la Fed) du 19 juin dernier suivant laquelle celle-ci entend ralentir dès l'automne 2013 le rythme de ses achats d'obligations du Trésor américain et de créances adossées à des actifs hypothécaires si l'économie et le marché de l'emploi continuent à prendre du mieux. Cette troisième campagne d'assouplissement quantitatif pourrait même ralentir davantage au début de 2014, et prendre fin en milieu d'année. Cette annonce a eu un effet à la baisse sur plusieurs indices boursiers et à la hausse sur le dollar américain et le rendement des bons du Trésor américain 10 ans. Par ailleurs, la Fed s'est fixé deux indicateurs à atteindre, à savoir un taux de chômage inférieur à 6,5 % et un taux d'inflation autour ou sous la barre des 2,0 %. De manière générale, les stratégies de la Fed ont pour but de donner le temps nécessaire au gouvernement pour mettre en place les mesures fiscales qui permettront de régler les problèmes de nature structurelle.

Le Canada et le Québec

Au Canada, les analystes regardent avec attention le ralentissement de l'industrie immobilière depuis quelques mois. Contrairement à plusieurs autres pays industrialisés, le secteur immobilier au Canada n'a pas été très touché lors de la dernière crise financière. Afin d'éviter une surchauffe, la Banque du Canada a à plusieurs reprises pris des mesures afin de réduire la demande dans ce secteur. Ces mesures semblent avoir porté fruit si on en juge par la diminution de l'activité du marché immobilier au Canada, et ce, dans la plupart des provinces. Cette diminution de l'activité immobilière pousse bien évidemment à la baisse la demande intérieure et ultimement le PIB. Étant donné que le gouvernement canadien prévoit continuer de réduire ses dépenses dans l'espoir d'atteindre le déficit zéro, il ne reste plus que le consommateur canadien pour appuyer la croissance. Or, comme celui-ci est déjà très endetté, il devrait s'attarder au cours des prochains mois davantage à rééquilibrer sa situation financière plutôt qu'à acheter à crédit. Compte tenu de tous les éléments mentionnés précédemment, combinés à la faible demande mondiale pour ses produits d'exportation, la croissance du PIB canadien devrait ralentir au cours des prochains mois. Quant au taux directeur, il ne devrait pas être révisé ni à la hausse ni à la baisse au cours de 2013. Compte tenu du contexte économique actuel, nous prévoyons que le dollar canadien variera au cours des prochains mois dans une fourchette allant de 0,93 \$ US à 1,04 \$ US, tandis que les taux d'intérêt des obligations du Canada 10 ans et 30 ans devraient osciller dans un intervalle ne dépassant pas 50 points de base à la hausse ou à la baisse.

Au Québec, les dépenses à la consommation sont restées très faibles et rien n'indique un changement au cours des prochains mois. L'investissement des entreprises est de son côté à des niveaux anémiques, à l'image des données relatives à l'exportation. Par ailleurs, la faiblesse de la conjoncture économique mondiale ainsi que la force du dollar canadien pèsent fortement sur les exportations. Enfin, le marché résidentiel semble ralentir, ce qui constitue un facteur additionnel d'incertitude. Ainsi, la croissance du PIB du Québec au cours des prochains mois devrait être relativement faible.

TENDANCE DE L'INDUSTRIE DU CAPITAL DE RISQUE¹⁴

En 2012, le niveau d'activité dans le marché nord-américain du capital de risque a varié selon les régions. Alors que les fonds investis diminuaient de 10 % aux États-Unis, l'activité restait stable au Canada par rapport à 2011 avec des investissements de 1,5 milliard \$. Pour sa part, le Québec a connu une baisse d'activité avec des montants de 409 millions \$ investis en capital de risque en 2012 contre 486 millions \$ en 2011.

Alors que le Québec représentait 32 % de l'ensemble des investissements en capital de risque au Canada en 2011, cette part n'était plus que de 28 % en 2012, malgré une hausse importante de l'activité d'investissement au quatrième trimestre de 2012. Toutefois, en ne prenant en compte que les six derniers mois de l'année 2012, la part du marché québécois représentait 37 % des montants investis au pays. Au total, 147 entreprises québécoises ont bénéficié d'investissements en capital de risque en 2012 (contre 191 entreprises en 2011).

Si l'on se fie aux résultats du premier trimestre de 2013, la situation semble vouloir s'améliorer. En effet, les investissements en capital de risque au Québec ont totalisé 227 millions \$, soit plus de quatre fois le montant de 54 millions \$ investi pendant la même période en 2012, et 51 % de plus que les montants investis au dernier trimestre de 2012. Par ailleurs, le nombre d'entreprises qui ont bénéficié d'investissements en capital de risque est passé de 39 au premier trimestre de 2012 à 48 pour les trois premiers mois de 2013. Il faudra voir si cette situation n'est que passagère ou si elle annonce plutôt une nouvelle tendance.

LE MARCHÉ DE L'ÉPARGNE ET LE REER

L'économie du Canada et du Québec connaissent présentement une croissance plutôt faible, notamment en raison de la diminution des dépenses de consommation, et leurs perspectives pour les prochaines années ne sont guère plus optimistes. De l'avis de certains spécialistes, la diminution des dépenses de consommation serait principalement causée par la stagnation des revenus et l'accumulation de dettes. Ces dernières augmentent d'ailleurs plus vite que les revenus : le taux d'endettement des Canadiens a fait un bond de 11,4 % en 2012, passant ainsi de 152 % à 163,4 % du revenu personnel disponible. Toutefois, les dettes ne semblent pas, en théorie, influencer sur les intentions d'épargne des Canadiens. Selon une enquête de la firme SOM, plus de 50 % des 35-64 ans disent épargner davantage qu'il y a 10 ans.

Cette tendance est confirmée par un sondage de BMO Groupe Financier, qui nous apprend que l'épargne totale des Canadiens devrait grimper d'environ 600 \$ en moyenne en 2013, pour atteindre 9 859 \$. Mais ces sommes additionnelles pourraient bien être investies ailleurs que dans un REER si la diminution du montant moyen cotisé à un REER au Canada pour l'année d'imposition 2012 par rapport à l'année antérieure se poursuit. Selon l'enquête de la firme SOM, c'est le CÉLI qui pourrait en profiter : les détenteurs sont en effet plus nombreux qu'avant et semble l'utiliser davantage comme véhicule d'épargne-retraite.

Les épargnants du Québec ont les intentions d'épargne pour 2013 les moins élevées du pays, avec 5 477 \$ en moyenne, et arrivaient aussi au dernier rang pour les cotisations REER pour l'année d'imposition 2012, avec 3 049 \$ en moyenne. Compte tenu de ces résultats, il paraît évident que les Québécois devront dans l'avenir prendre l'épargne plus au sérieux et trouver un moyen d'épargner davantage.

Dans ce contexte, il est clair que la sensibilisation et l'incitation des Québécois à l'épargne, qui font partie intégrante de la mission du Fonds, restent au cœur de nos priorités, et en particulier en ce qui a trait aux jeunes. Nous pensons à cet égard que la stratégie de communication que nous avons conçue tout spécialement pour eux, ainsi que la participation de notre réseau de 2 077 RL, notre rendement et les crédits d'impôt auxquels nos actions donnent droit, constituent des atouts qui ont permis encore une fois, en 2012-2013, aux actions du Fonds de garder une position avantageuse parmi l'ensemble des produits d'épargne-retraite disponibles sur le marché.

¹⁴ Les données présentées dans cette section ne concernent que la catégorie du capital de risque et ne sont donc pas représentatives de l'ensemble des investissements en capital de développement effectués par le Fonds. Par ailleurs, la plupart des données présentées dans cette section couvrent l'année civile 2012, qui diffère de l'année financière du Fonds.

PERSPECTIVES POUR LE FONDS¹⁵

En fonction des perspectives économiques et financières actuelles, et compte tenu de notre mission et de nos stratégies d'investissement, nous anticipons un rendement annuel de 2,5 % à 3 %, en moyenne. Ce rendement ne tient pas compte des crédits d'impôt accordés aux actionnaires lors de l'achat d'actions du Fonds, et est sujet à de la volatilité sur une base semestrielle ou annuelle.

Bien que le Fonds soit confiant de réaliser son objectif de rendement sur une longue période, le rendement annuel dépend quant à lui de la conjoncture économique du moment ainsi que des aléas des marchés boursiers et financiers. Ainsi, le rendement du Fonds au cours de l'exercice 2013-2014 sera grandement influencé par les rendements des marchés boursiers. Le rendement des titres privés est également tributaire de la performance de l'économie en général, et il pourrait être inférieur à leur rendement historique moyen, notamment en raison d'une augmentation du coût du crédit, de contrechocs liés au contexte économique, de la volatilité du dollar canadien par rapport au dollar américain et des effets de la concurrence étrangère. Par ailleurs, en ce qui concerne le ratio des charges totales d'exploitation sur l'actif net moyen, l'objectif visé est qu'il soit semblable à celui que le Fonds a obtenu pour l'exercice terminé le 31 mai 2013.

Avec des émissions d'actions projetées supérieures aux rachats d'actions prévus, l'actif net devrait augmenter au cours de l'exercice 2013-2014. Cependant, les rentrées nettes de fonds (émissions d'actions moins rachats) pourraient être inférieures à celles des dernières années, notamment en raison de l'augmentation prévue des rachats d'actions, tel que mentionné précédemment dans ce rapport. Par conséquent, et considérant le niveau actuel de la norme de 60 %, le volume d'investissements réalisés par le Fonds ne dépassera vraisemblablement pas le niveau moyen des investissements enregistrés au cours des derniers exercices financiers.

Toutefois, et tel que mentionné précédemment, depuis l'annonce de l'élimination progressive du crédit d'impôt fédéral de 15 %, le Fonds procède à une analyse détaillée des impacts que celle-ci pourrait avoir sur son modèle d'affaires, ses perspectives financières et sur ses diverses stratégies à court, à moyen et à long terme.

GESTION DES RISQUES

De saines pratiques en matière de gestion des risques sont essentielles à la réussite du Fonds de solidarité FTQ. Notre gestion du risque se fait à l'intérieur d'un cadre qui tient compte de la nature de nos activités ainsi que des risques qu'il est raisonnable d'assumer en prenant en considération le rapport rendement-risque souhaité et les attentes de nos actionnaires. À cette fin, nous tablons sur une démarche structurée afin de déterminer, de mesurer et de contrôler les risques significatifs avec lesquels nous devons composer.

Note aux lecteurs : les paragraphes suivants ainsi que les sections portant sur le risque de marché, le risque de crédit et de contrepartie et le risque de liquidité font partie intégrante des états financiers sur lesquels une opinion non modifiée a été exprimée dans un rapport des auditeurs indépendants daté du 27 juin 2013.

Le Fonds gère l'ensemble de ses instruments financiers de façon intégrée et globale selon des normes établies dans la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* adoptée par le conseil d'administration. Cette politique vise les investissements en capital de développement et les autres investissements; elle fixe les objectifs, les balises et plusieurs limites qui permettent à la direction du Fonds de s'assurer que le profil rendement-risque visé est respecté. Le Fonds utilise des instruments financiers dérivés notamment pour préserver la valeur de ses actifs, faciliter la gestion de ses portefeuilles, modifier la répartition de ses actifs sans avoir à augmenter ou à réduire les sommes confiées aux spécialistes internes et externes et bonifier son rendement à l'intérieur des limites de risques allouées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2013, l'approche de gestion des risques a continué à évoluer, après que le Fonds eut entrepris, il y a quelques années, une démarche visant la mise en place d'un cadre de gestion intégrée des risques. Cette démarche a principalement pour objectif de doter la direction du Fonds d'une vision globale de l'ensemble des risques, pour lui permettre de s'assurer qu'ils sont tous gérés selon leur degré d'importance. La production d'un profil de risque intégré a permis le classement par ordre de priorité des principaux risques financiers et non financiers touchant le Fonds, avant et après la prise en considération de l'efficacité des contrôles mis en place pour atténuer l'exposition du Fonds à ces risques. Une stratégie d'atténuation a été déterminée pour certains de ces risques, et des plans d'action ont été élaborés et déployés. De plus, le Fonds produit, sur une base trimestrielle, un tableau de bord portant sur les risques. Ce tableau de bord, intégré à son tableau de bord d'entreprise, permet à la direction de suivre l'évolution des risques en lien avec les objectifs d'affaires et les stratégies de l'organisation.

Par ailleurs, la démarche de gestion intégrée des risques visait aussi à améliorer la gouvernance, la vigie et la reddition de comptes à l'égard des risques. À cet effet, le conseil d'administration du Fonds a adopté en mai 2012 une nouvelle politique, la *Politique de gestion intégrée des risques*, qui établit les exigences du Fonds en cette matière, tout en précisant les responsabilités des principaux intervenants concernés. Cette nouvelle politique est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2012. Sa mise en œuvre s'est poursuivie tout au long de l'exercice.

Plus précisément, le Fonds a entamé en 2012-2013 une démarche visant à qualifier et quantifier son appétit et sa tolérance aux risques. L'objectif de cette démarche est de :

- définir le niveau de risque que le Fonds est prêt à accepter dans la poursuite de ses objectifs stratégiques, l'exécution de son plan d'affaires et la réalisation de sa mission;
- définir la tolérance aux risques du Fonds pour chacune des catégories de risques sous la forme de seuil ou d'objectif quantitatifs pour les risques de nature financière et sous la forme d'énoncé qualitatif pour les risques plus difficilement mesurables.

Les énoncés qualitatifs et quantitatifs issus de cette démarche seront inclus dans la *Politique de gestion intégrée des risques* et feront l'objet d'une révision annuelle dont les résultats devront être approuvés par le conseil d'administration du Fonds.

Par ailleurs, le Fonds ayant choisi de gérer ses risques en respectant le principe de subsidiarité, les secteurs d'affaires du Fonds ont entamé une révision de leurs procédures et processus afin d'intégrer la gestion des risques identifiés dans la *Politique de gestion intégrée des risques* dans la gestion de leurs opérations. Le travail de révision des processus a débuté dans les secteurs Placements et Investissements et se poursuivra dans les autres secteurs d'activité du Fonds au cours du prochain exercice.

Dans la poursuite de ses activités, le Fonds s'expose à différents risques, dont les principaux sont présentés ci-après.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché, inhérent à la participation du Fonds aux marchés financiers, correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des instruments financiers cotés entraînent des pertes de valeur. De façon plus précise, ce risque varie en fonction de la conjoncture des marchés financiers et de certains paramètres de ces marchés, telle la volatilité, qui peuvent causer des fluctuations à la baisse de la valeur des actifs financiers du Fonds et ainsi avoir une incidence négative sur son bilan et ses résultats. Une conjoncture économique ou financière difficile peut donc avoir un impact défavorable sur la valeur de l'action du Fonds.

Le Fonds gère le risque de marché en répartissant ses actifs financiers en plusieurs catégories. Il s'engage également dans une diversité de secteurs d'activité économique (gouvernements et organismes gouvernementaux, institutions financières, investissements technologiques, secteurs manufacturier et primaire, services et tourisme, fonds régional ou local et immobilier) et géographique, dans la mesure permise par sa loi constitutive.

Les actifs financiers du Fonds sont surtout sensibles au cours des actions cotées et à une variation des taux d'intérêt du marché obligataire (taux des obligations du Canada et écarts de crédit). Les actifs financiers du Fonds sont également sensibles à une variation des taux de change, mais, puisque la plupart des transactions du Fonds sont effectuées en dollars canadiens, l'exposition directe au risque de change est relativement faible. Par ailleurs, des mécanismes de protection, comme des contrats à terme sur devises, sont utilisés pour une bonne partie des autres investissements en devises.

Il y a quelques années, en réponse à l'appréciation significative du dollar canadien, le Fonds avait convenu de réduire graduellement, de 100 % à 50 %, la protection contre le risque de change de son portefeuille d'actions sectorielles. Le Fonds a atteint son objectif au cours de l'exercice qui vient de se terminer. Le ratio de couverture sur les actions sectorielles se situait à 50,0 % au 31 mai 2013 comparativement à 52,5 % au 31 mai 2012.

Pour ce qui est de la partie du portefeuille obligataire gérée à l'interne, il a été convenu en avril 2012 d'éliminer les opérations de couverture contre une hausse des taux d'intérêt au fur et à mesure que les marchés des taux offriraient une fenêtre d'action. Au cours de l'exercice 2012-2013, le niveau de couverture de cette partie du portefeuille a migré graduellement vers cet objectif. Au 31 mai 2013, les opérations de couverture contre une hausse des taux d'intérêt sur cette partie du portefeuille étaient complètement éliminées (16,5 % au 31 mai 2012).

Le Fonds fait des analyses de sensibilité et des simulations pour permettre à la haute direction d'être informée des niveaux significatifs d'exposition au risque de marché. Il utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire son exposition au risque de marché et de préserver la valeur de ses actifs. Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité pour chacune des trois catégories de risques de marché auxquelles sont exposés les actifs financiers du Fonds, soit les variations des taux d'intérêt, du cours des actions cotées et des taux de change. Ces analyses tiennent compte de l'effet des changements apportés au niveau de protections existantes visant à réduire l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

¹⁵ Les perspectives énoncées au présent rapport de gestion reflètent l'analyse du Fonds quant à des événements futurs, se fondent sur l'information dont le Fonds disposait au 27 juin 2013 et supposent certains risques, incertitudes et hypothèses. Bon nombre de facteurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté, pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels du Fonds diffèrent sensiblement des résultats, du rendement ou de réalisations futurs exprimés ou implicites anticipés.

SENSIBILITÉ DES RÉSULTATS DU FONDS AU RISQUE DE MARCHÉ

(en millions de dollars)	31 mai 2013	31 mai 2012
Variation des taux d'intérêt du marché obligataire*		
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt du marché obligataire	(179)	(134)
Diminution de 1 % des taux d'intérêt du marché obligataire	179	134
Variation du cours des actions cotées**		
Augmentation de 10 % du cours des actions cotées	253	215
Diminution de 10 % du cours des actions cotées	(253)	(215)
Variation des taux de change***		
Appréciation de 10 % du dollar canadien	(94)	(77)
Dépréciation de 10 % du dollar canadien	94	77

* Cette analyse est effectuée sur les obligations détenues par le Fonds présentées aux états financiers sous Autres investissements. L'impact sur les résultats de cette analyse tient compte de l'utilisation de contrats à terme sur taux d'intérêt visant la préservation des actifs.

** Cette analyse est effectuée sur les actions cotées détenues par le Fonds présentées aux états financiers sous Investissements en capital de développement et Autres investissements. L'impact sur les résultats de cette analyse tient compte de l'utilisation de contrats à terme sur indices boursiers.

*** Cette analyse est effectuée sur les titres libellés en devises détenus par le Fonds présentés aux états financiers sous Investissements en capital de développement et Autres investissements. L'impact sur les résultats de cette analyse tient compte de l'utilisation de contrats à terme sur devises.

L'évaluation des instruments financiers non cotés du portefeuille d'investissements en capital de développement repose sur l'utilisation de techniques d'évaluation approuvées et reconnues. Celles-ci s'appuient sur un ensemble d'hypothèses qui tiennent compte des conditions de marché, tels le taux de change, la croissance économique et les écarts de crédit, à la date de l'évaluation. Les hypothèses utilisées ayant un degré important d'interaction entre elles, une analyse de sensibilité isolant l'effet de l'une de ces variables sur le portefeuille de titres non cotés n'est pas considérée comme une représentation fidèle de la sensibilité des résultats. De plus, la juste valeur de certains instruments financiers, notamment les autres investissements et les titres cotés du portefeuille d'investissements en capital de développement, est déterminée en fonction d'informations de provenance externe et, par conséquent, aucune autre hypothèse raisonnablement possible ne peut être appliquée aux techniques d'évaluation. La direction a tout de même évalué la situation pour les prêts, obligations et avances, ainsi que pour les titres non cotés évalués selon la méthode de la capitalisation des flux monétaires, et établi que l'utilisation d'autres hypothèses possibles ne résulterait pas en de justes valeurs significativement différentes.

RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le Fonds est exposé au risque de crédit en raison, principalement, de ses investissements dans le domaine du capital de développement liés à sa mission, des investissements qui ne sont généralement pas garantis. En ce qui concerne les activités touchant les autres investissements, ce risque est généralement moindre, car les contreparties concernées présentent une solidité financière généralement supérieure (gouvernements, banques, etc.).

Le risque de crédit est lié à l'éventualité de subir une perte de valeur dans le cas où une entreprise partenaire (instruments financiers présentés sous Investissements en capital de développement), un émetteur ou une contrepartie à une transaction (instruments financiers présentés sous Autres investissements) n'honorerait pas ses engagements contractuels ou verrait sa situation financière se dégrader. Le Fonds gère ce risque grâce à divers moyens, notamment un processus de vérification diligente qui permet de veiller à ce que le niveau du risque de crédit soit acceptable.

Le Fonds assure une diversification de ses actifs grâce à la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*. Le respect de cette politique permet ainsi une gestion du risque de concentration lié à l'exposition à un émetteur ou à un groupe d'émetteurs présentant des caractéristiques communes (secteurs d'activité, cotes de crédit, etc.).

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

(juste valeur en pourcentage de l'actif net)	31 mai 2013	31 mai 2012
Poids des cinq plus importantes participations (Investissements en capital de développement)	19,5*	19,7*
Poids des cinq plus importants émetteurs ou contreparties (Autres investissements)	14,1**	13,8**

* La part attribuable à des participations qui ne constituent pas un risque de concentration élevé étant donné le grand nombre d'entreprises dans lesquelles celles-ci ont investi représentait 9,6 % au 31 mai 2013 (9,7 % au 31 mai 2012).

** La part attribuable aux titres émis ou garantis par les gouvernements du Québec, de l'Ontario et du Canada représentait 14,1 % au 31 mai 2013 (12,7 % au 31 mai 2012).

L'aperçu du portefeuille présenté précédemment fournit également des informations pertinentes quant à la concentration du risque de crédit et de contrepartie.

En ce qui a trait au portefeuille d'investissements en capital de développement, le Fonds approuve, sur une base annuelle, des cibles par secteur de l'économie, en lien avec sa structure interne. La détermination de ces cibles sectorielles se fait dans le cadre d'une gestion par enveloppe de risque. Il est à noter que le résultat réel peut toutefois différer des cibles sectorielles établies en fonction des occasions d'investissement qu'offre le marché. À partir d'un risque optimal que le Fonds définit pour l'ensemble de ce portefeuille, en tenant compte de sa mission, la gestion par enveloppe de risque facilite un suivi et un contrôle plus efficaces du profil et de la répartition sectorielle du portefeuille par niveau de risque. De cette façon, l'adéquation rendement-risque de ce portefeuille se fait grâce à une répartition sectorielle des enveloppes de risque qui tient compte du niveau de risque plus élevé de nos investissements dans certains secteurs.

De façon régulière, le Fonds réévalue l'état de ses investissements en capital de développement afin de s'assurer de leur classement adéquat dans l'une des trois catégories suivantes : conformes aux critères internes, sous surveillance, en situation de redressement. Afin de faire face aux situations plus difficiles, un comité interne suit étroitement les dossiers qui présentent des risques de crédit accrus.

CLASSEMENT DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

(juste valeur en millions de dollars)	31 mai 2013	31 mai 2012
Conformes aux critères internes	4 982	4 562
Sous surveillance	293	334
Situation de redressement	24	23
	5 299	4 919

Dans le cas du portefeuille des autres investissements, la cote de crédit des émetteurs et des contreparties ainsi que le respect des limites d'exposition par emprunteur ou contrepartie contribuent à une saine gestion du risque de crédit et de contrepartie de ce portefeuille, et à la diversification des actifs. Ces critères sont établis en fonction des risques propres à chaque catégorie d'actifs, et atténuent les risques qu'un défaut de paiement influe de manière significative sur nos résultats. Au 31 mai 2013, la cote de crédit moyenne pondérée des obligations était AA-, tout comme au 31 mai 2012.

CLASSEMENT DES OBLIGATIONS DU PORTEFEUILLE DES AUTRES INVESTISSEMENTS*

(juste valeur en millions de dollars)	31 mai 2013	31 mai 2012
AAA	444	342
AA	705	801
A	973	796
BBB	264	211
Autres	-	4
	2 386	2 154

* Présenté selon l'échelle de notation Standard and Poor's.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Fonds doit faire quotidiennement des sorties d'argent – quand il rachète des actions détenues par des actionnaires, quand il débourse les sommes qu'il s'est engagé à investir dans des entreprises partenaires, quand il rembourse des billets à payer ou quand il paie des charges. Rappelons que le Fonds n'est tenu de racheter des actions que dans les circonstances prévues par sa loi constitutive ou de les acheter de gré à gré dans des situations exceptionnelles prévues dans une politique adoptée à cette fin par le conseil d'administration du Fonds et approuvée par le ministère des Finances du Québec.

Le Fonds doit être en mesure d'obtenir les liquidités nécessaires pour satisfaire à ses engagements, et le risque de liquidité est donc lié à la possibilité de subir une perte s'il n'est pas en mesure de les respecter. Dans certains cas, des titres achetés sur le marché peuvent faire l'objet de restrictions relativement à leur vente, ce qui peut diminuer d'autant la liquidité de ces actifs.

La loi constitutive du Fonds fait en sorte qu'une partie de ses actifs financiers peut être investie dans des titres négociables de marchés organisés, tels les marchés boursiers et obligataires, afin qu'il puisse obtenir facilement des liquidités. Par ailleurs, le Fonds dispose de marges de crédit bancaire qui lui accordent un accès supplémentaire à des liquidités.

Au 31 mai 2013, le ratio d'actifs financiers liquides¹⁶, exprimé en pourcentage des actifs sous gestion, était de 53,8 % (51,5 % au 31 mai 2012), ce qui démontre, de l'avis de la direction, que le Fonds dispose des liquidités nécessaires pour faire face à toutes ses obligations et à tous ses engagements, même dans l'éventualité de scénarios qui lui seraient moins favorables.

¹⁶ Les actifs financiers liquides sont les titres à revenu fixe (encaisse, obligations et titres du marché monétaire) ainsi que les actions cotées du portefeuille des autres investissements et certaines actions cotées du portefeuille d'investissements en capital de développement.

RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités du Fonds et correspond au risque de subir des pertes en raison de l'inadéquation ou de l'échec de certains processus ou systèmes mis en place, de facteurs humains ou d'événements externes. Ce risque comprend également le risque juridique.

Nous gérons le risque opérationnel en assurant la mise en place et l'efficacité des politiques, normes et procédures nécessaires. Dans un souci d'amélioration continue, les principes et mécanismes de contrôle sont surveillés et révisés périodiquement. Les principes directeurs suivants appuient la gestion du risque opérationnel et l'efficacité du cadre de gestion dont s'est doté le Fonds :

- un personnel compétent et bien formé;
- un programme de gestion de la relève;
- une culture d'intégrité;
- la séparation des fonctions incompatibles;
- l'adoption d'un concept d'indépendance inspiré de la réglementation en valeurs mobilières applicable aux sociétés publiques;
- la délégation de pouvoirs décisionnels à des conseils sectoriels dont la majorité des membres sont externes au Fonds et à la FTQ;
- l'encadrement du processus d'évaluation des investissements en capital de développement;
- la mise en place d'un programme-cadre de conformité financière;
- l'encadrement du développement technologique et de la sécurité de l'information;
- un processus de planification de la reprise des activités advenant une interruption des affaires;
- une vigie continue concernant l'évolution de la législation, de la réglementation et des normes applicables, incluant la conformité du Fonds à leur égard;
- la détermination et l'évaluation des risques au moment de la mise en place de nouveaux produits ou de nouvelles activités.

Des codes d'éthique et de déontologie définissent, entre autres, les règles de conduite des employés, des dirigeants et des administrateurs, afin d'éviter, par exemple, les situations de conflits d'intérêts. Chaque employé ou dirigeant doit, dans le cadre de ses fonctions, accorder priorité aux intérêts du Fonds par rapport à ses intérêts personnels et à ceux de tierces parties. Il doit également éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts réel, éventuel ou apparent. Les codes d'éthique et de déontologie prohibent, entre autres, la réalisation de certaines transactions personnelles jugées conflictuelles, incluant la réception de certains cadeaux et l'utilisation d'un avantage, d'une information ou d'un intérêt quelconque lié au Fonds et qui serait incompatible avec les fonctions et responsabilités professionnelles d'un employé. Les codes proscrirent également la divulgation par les administrateurs et les employés, pour des fins autres que celles qu'implique l'exercice de leurs fonctions, des informations confidentielles obtenues dans cet exercice. Tous les employés doivent remplir chaque année une déclaration d'intérêts détenus et une déclaration sur la conformité de leur conduite au code.

Les codes prévoient un mécanisme de signalement des situations non conformes au code ayant trait aux informations financières ou comptables ou à des illégalités.

Le Fonds a également réalisé une démarche au cours de l'exercice 2011-2012 sur le risque de fraude et de mauvaise conduite auquel il est exposé. Bien qu'à la suite de cette démarche ce risque n'ait pas été évalué comme étant élevé, des recommandations visant l'amélioration de son environnement de contrôle ont été mises en œuvre par le Fonds au cours de l'exercice qui vient de se terminer et d'autres travaux se poursuivront en 2013-2014.

AUTRES RISQUES

Le Fonds est également soumis à d'autres risques, tels le risque stratégique et le risque de réputation, qui peuvent aussi entraîner des incidences financières défavorables.

Le risque stratégique, lequel comprend le risque de concurrence et le risque lié à des modifications de la réglementation, correspond à l'éventualité de subir une perte résultant de l'application de stratégies inefficaces, de l'absence de stratégies d'affaires intégrées ou de l'incapacité d'adapter les stratégies à l'évolution de la conjoncture des affaires. Ce risque est géré grâce à des processus de vigie et de planification stratégique et opérationnelle qui font appel à tous les secteurs de l'organisation; les planifications sont ensuite approuvées par le conseil d'administration. Le comité de direction assure pour sa part un suivi périodique des plans d'affaires et des objectifs stratégiques du Fonds ainsi que de tous les secteurs. Toute décision stratégique ou modification des orientations déjà adoptées qui pourrait avoir une incidence significative sur le Fonds est préalablement autorisée par les instances appropriées, en fonction de leur autorité déléguée.

Le risque de réputation correspond à la possibilité qu'une publicité négative, fondée ou non, entraîne des pertes, une baisse des liquidités ou un effritement de la clientèle. Le Fonds gère et contrôle son risque de réputation notamment par les moyens suivants : des programmes de formation appropriés, une vérification diligente légale et financière de tous ses dossiers d'investissements en capital de développement, de saines pratiques de gouvernance, l'application d'un ensemble de politiques et procédures, et l'appropriation des codes d'éthique et de déontologie par l'ensemble des dirigeants et du personnel. Le Fonds a pour pratique d'être un citoyen corporatif responsable en prenant en compte des considérations d'ordres éthique, social et environnemental dans ses décisions d'investissement. Le Fonds a aussi adopté une politique guidant l'exercice du droit de vote dans ses entreprises partenaires publiques ainsi qu'un code de conduite à l'international. Il veille également à ce que toute information financière communiquée à l'externe soit véridique et ait été préalablement validée.

Le Fonds a mis en place une politique appelée *Politique de divulgation*, qui touche l'ensemble des informations financières et non financières qui sont publiées ou communiquées à l'externe, ainsi que celles qui font l'objet d'une diffusion à l'intérieur à un grand nombre d'employés. La politique a pour principaux objectifs de : fournir un cadre de référence et des normes en matière de communication de l'information; assurer que les informations communiquées ont été préparées et validées avec rigueur; sensibiliser les employés du Fonds aux principes applicables en matière de divulgation; et préciser les rôles et responsabilités des principaux intervenants en matière de divulgation.

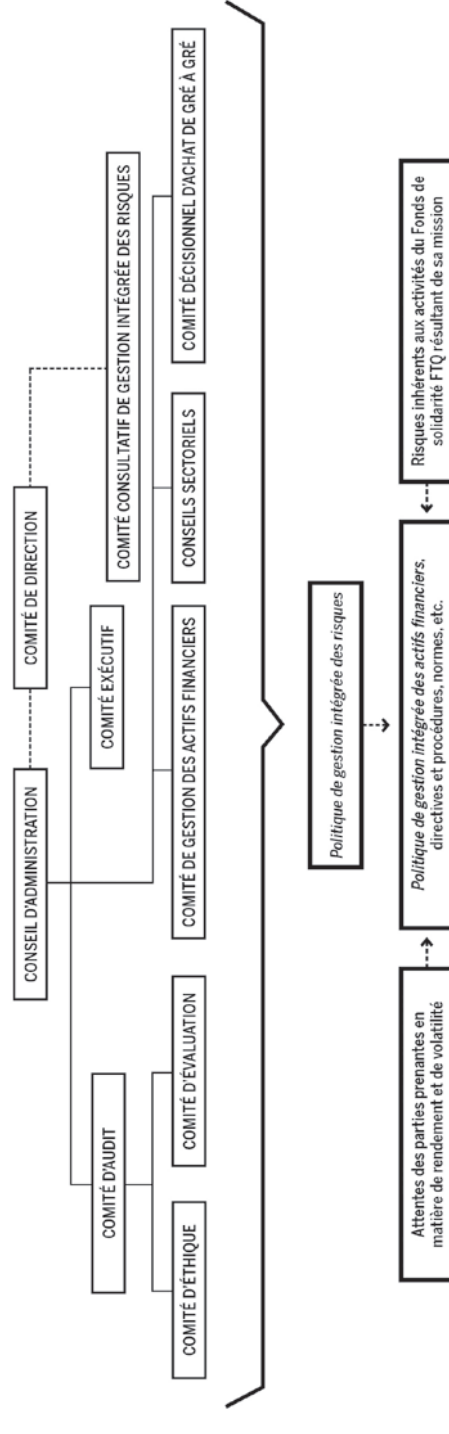
L'application de cette politique est encadrée par un comité de divulgation, lequel est composé de dirigeants du Fonds. Ce comité a pour principales responsabilités : d'établir des balises en matière de communication de l'information; de mettre en œuvre, de tenir à jour et d'assurer le respect de la *Politique de divulgation*; et de s'assurer de l'existence, de la pertinence et de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information. Le comité de divulgation rend compte de ses activités au comité de direction.

Étant donné l'utilisation de plus en plus grande des médias sociaux par le Fonds et ses employés, le Fonds a mis en place, au cours de l'exercice 2011-2012, une politique intitulée *Politique sur les médias sociaux*. Cette politique sert à encadrer l'utilisation de ces outils, afin d'éviter que cela porte atteinte ou nuise à l'image et à la réputation du Fonds. Une formation a été donnée à l'ensemble des employés après la mise en place de cette politique.

GOUVERNANCE

GOUVERNANCE DES RISQUES

La gestion générale des opérations du Fonds de solidarité FTQ est assurée par un comité de direction, composé du président-directeur général et de hauts dirigeants. La gouvernance des risques étant une composante essentielle de la gestion intégrée des actifs financiers, le Fonds s'est muni d'un cadre de gestion visant à assurer que l'application des stratégies de gestion et de contrôle des risques ainsi que les décisions opérationnelles qui en découlent tiennent compte du niveau du risque acceptable établi. Un comité consultatif de gestion intégrée des risques a également été mis en place. La structure de gouvernance sur laquelle s'appuie le Fonds, notamment dans sa gestion des risques, est la suivante :



Notre structure de gouvernance, sur le plan des risques, s'appuie sur un ensemble de politiques approuvées par le conseil d'administration. Le Fonds réévalue régulièrement les politiques, normes, directives et procédures afin qu'elles intègrent les meilleures pratiques qui soient. Fait à noter, les fonctions de président du conseil d'administration du Fonds et de président-directeur général sont distinctes.

La démarche qui vise la mise en place d'un cadre de gestion intégrée des risques, lancée il y a quelques années et qui a conduit à l'adoption de la *Politique de gestion intégrée des risques* par le conseil d'administration en mai 2012 (voir à ce sujet la section « Gestion des risques »), a également eu certains effets sur la structure de gouvernance des risques. Les rôles et responsabilités des instances du Fonds, des comités à l'interne et des principaux intervenants concernés ont été précisés dans cette politique. C'est ainsi que le conseil d'administration du Fonds a reconfirmé sa responsabilité à l'égard de la gestion intégrée des risques, tout en déléguant au comité exécutif le suivi de certains travaux et de leurs résultats. Outre la structure de gouvernance, la *Politique de gestion intégrée des risques* permet également : d'établir les exigences pour l'organisation en matière de gestion intégrée de tous les types de risques; d'assurer que la gestion des risques est intimement liée à l'appétit « total » pour le risque; et d'établir une approche où tous les risques importants et leurs interrelations sont pris en considération dans l'évolution de l'organisation et le maintien de l'équilibre rendement-risque. Le vice-président responsable du cadre de gestion intégrée des risques relève directement du président-directeur général dans l'exercice de ses fonctions, et il est appuyé par le comité consultatif de gestion intégrée des risques.

Sous la *Politique de gestion intégrée des risques*, on retrouve la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*, laquelle est une pièce maîtresse du cadre de gouvernance des risques. Cette politique définit la répartition cible des actifs financiers qui permet au Fonds de remplir sa mission tout en respectant le rapport rendement-risque souhaité, grâce à une saine diversification permettant d'atténuer la volatilité de ce rendement d'un semestre à l'autre. La politique fixe également les objectifs, balises et limites à l'intérieur desquels les gestionnaires et les spécialistes doivent exercer leurs fonctions pour bien remplir leur mandat. Dans les faits, la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* est composée de plusieurs politiques qui couvrent les principes généraux, les orientations, et les limites et balises applicables aux différentes catégories d'actifs, dont une politique distincte applicable au secteur Investissements. Les directives et procédures détaillées qui encadrent la gestion des actifs financiers sur une base opérationnelle sont présentées distinctement, ce qui en facilite l'application.

PRINCIPALES INSTANCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION, CONSEILS ET COMITÉS DÉLÉGUÉS

Le conseil d'administration exerce les fonctions suivantes :

- s'assurer du respect de la mission du Fonds, de la loi constitutive du Fonds et de toute autre loi qui lui est applicable, le tout dans le respect de ses valeurs de solidarité et de responsabilité;
- approuver les grandes orientations, politiques et stratégies d'affaires du Fonds, notamment en ce qui a trait à la gestion intégrée des actifs financiers et à la gestion intégrée des risques;
- s'assurer de l'existence de contrôles relativement à la gestion du Fonds, incluant celle de ses risques, et d'une culture d'intégrité;
- approuver les recommandations en matière d'investissement qui relèvent de sa responsabilité et leur suivi;
- évaluer la performance du Fonds sur une base régulière.

Les membres du conseil d'administration sont nommés ou élus selon les règles énoncées dans la loi constitutive du Fonds. Dans la réalisation de son mandat, le conseil délègue une partie de ses responsabilités.

Des conseils et comités délégués assurent les décisions relatives aux investissements en capital de développement et, conformément à l'article 8 de sa loi constitutive, à l'achat de gré à gré des actions du Fonds. Ces conseils et comités délégués sont constitués du comité exécutif, des quatre conseils sectoriels (Traditionnel, Nouvelle économie, Portefeuille minier et Redressement et participations majoritaires) et du comité décisionnel chargé d'autoriser les demandes d'achats de gré à gré de nos actionnaires. Tout dossier d'investissement en capital de développement de 5 millions \$ ou plus doit être soumis à l'autorisation du conseil d'administration, ou à l'autorisation du comité exécutif lorsque le conseil d'administration n'est pas en mesure de se réunir en temps opportun; de plus, chacun de ces dossiers doit être recommandé par le conseil sectoriel correspondant. Tout dossier d'investissement de moins de 5 millions \$ relève de l'autorité du conseil sectoriel correspondant, sauf pour le portefeuille minier, où la limite est établie à 1 million \$. Les quatre conseils sectoriels sont composés majoritairement de membres externes au Fonds et à la FTQ alors que le comité décisionnel est composé d'employés du Fonds. Le comité exécutif examine, au moins une fois par semestre, les rapports soumis par la direction sur la gestion intégrée des risques. Sur la base de ces rapports, il fait lui-même rapport au conseil d'administration, au comité d'audit et au comité de gestion des actifs financiers, selon les besoins. Il recommande également, le cas échéant, au conseil d'administration toute politique visant la gestion intégrée des risques proposée par la direction.

COMITÉ D'AUDIT

Ce comité est composé exclusivement de membres indépendants du Fonds en vertu du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, et a notamment pour mandat : de recommander pour approbation par le conseil d'administration les états financiers audités et le rapport de gestion; d'approuver les principes d'évaluation des investissements en capital de développement et de recevoir le rapport du comité d'évaluation; de s'enquérir de l'efficacité des contrôles internes mis en place par la direction et du fait qu'ils ne sont pas outrepassés; de s'enquérir du processus de conformité et de gestion des risques visant la préparation des états financiers du Fonds et de formuler des commentaires; de recevoir le rapport du comité d'éthique et de superviser l'application du code d'éthique des administrateurs. Le comité s'assure aussi de la conformité du Fonds aux lois, règlements et ententes qui régissent ses opérations et qui peuvent avoir une incidence financière significative. Le comité d'audit rend compte de ses activités au conseil d'administration et lui fait des recommandations lorsque nécessaire.

Par ailleurs, un comité d'éthique composé de membres de la direction soutient le comité d'audit en veillant à l'application des codes d'éthique et de déontologie du Fonds.

COMITÉ DE GESTION DES ACTIFS FINANCIERS

Ce comité est responsable de la surveillance de la mise en œuvre, du respect et du maintien à jour de la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*, y compris de la *Politique d'investissement* ainsi que des politiques applicables aux différentes catégories d'actifs du secteur Placements. Son principal mandat est d'assurer la coordination et l'arrimage de la gestion de ces actifs. À ce titre, il recommande au conseil d'administration la vision d'ensemble et les orientations à adopter en matière de gestion des actifs financiers. Il s'assure également du suivi de la performance et de l'évolution du rapport rendement-risque, et veille à ce que les activités du Fonds soient conformes à toutes ses politiques touchant la gestion de ses actifs financiers, et à ce que les directives et les procédures soient adéquates et suffisantes. Ce comité rend compte semestriellement de ses activités au conseil d'administration et lui fait des recommandations lorsque nécessaire.

COMITÉ D'ÉVALUATION

Composé majoritairement d'évaluateurs qualifiés indépendants du Fonds, le comité d'évaluation a pour mandat de fournir une assurance raisonnable que le processus utilisé pour l'évaluation du portefeuille d'investissements en capital de développement est conforme aux exigences du *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement*. Le comité d'évaluation rend compte semestriellement de ses activités au comité d'audit.

CADRE D'ÉVALUATION

Les investissements en capital de développement et les autres investissements sont présentés au bilan à leur juste valeur¹⁷. Toutefois, la majorité des investissements en capital de développement réalisés par le Fonds sont faits dans des entreprises privées ou des fonds spécialisés pour lesquels une juste valeur doit être établie, puisque les titres émis par ces entreprises ou ces fonds ne font pas l'objet de transactions sur un marché public organisé. Des évaluateurs spécialisés à l'emploi du Fonds déterminent la juste valeur de ces investissements. Au plan hiérarchique, ils relèvent de la première vice-présidence aux finances, et leurs travaux sont appuyés par un processus structuré comportant plusieurs étapes de vérification et de validation. Ce cadre permet d'attester la qualité, l'uniformité et l'intégrité du travail effectué, et ainsi la juste valeur établie.

Le cadre de gestion qui s'applique au processus d'évaluation des investissements en capital de développement est précisé dans le *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement*. Le Règlement précise entre autres les qualifications minimales exigées des évaluateurs spécialisés à l'emploi du Fonds, ainsi que l'instance responsable de l'approbation des principes d'évaluation utilisés. Le Règlement exige aussi que toute information pertinente concernant les évaluations (à l'exclusion des entreprises publiques évaluées à la cote) soit soumise à un comité d'évaluation indépendant. De plus, une attestation doit être signée par le président-directeur général et le chef de la direction financière du Fonds, selon laquelle le processus d'évaluation précisé dans le Règlement a été respecté et confirmant la juste valeur globale du portefeuille d'investissements en capital de développement. Depuis le 31 mai 2009, cette attestation est déposée au comité d'audit sur une base semestrielle.

Au cours de l'exercice, les principes d'évaluation du Fonds ont été mis à jour pour refléter les changements proposés par le *International Private Equity and Venture Capital Valuation (IPEV) Guidelines*. Ces changements ne touchent pas de façon significative les principes d'évaluation du Fonds. La mise à jour des principes d'évaluation a été approuvée par le comité d'audit en mai 2013.

GOVERNANCE FINANCIÈRE

Bien qu'il ne soit pas assujéti à l'application du *Règlement 52-109* des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le Fonds a choisi de s'inspirer des principes édictés dans ce règlement, exprimant ainsi sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. Notre programme-cadre de conformité financière, communément nommé Confor, vise les contrôles fournissant une assurance raisonnable que l'information financière produite et communiquée est fiable, et que les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

La direction a pour responsabilité de concevoir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information. Elle doit également en évaluer périodiquement la conception et l'efficacité.

¹⁷ L'utilisation de la juste valeur correspond aux meilleures pratiques reconnues par les sociétés de capital de risque et les fonds de capitaux privés. En résumé, la juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation.

Au cours de l'exercice, le Fonds a réalisé les travaux nécessaires à l'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information, à l'aide du cadre de référence COSO (Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway), et, en ce qui concerne les contrôles liés aux technologies de l'information, le cadre de référence COBIT (Control Objectives for Information and Related Technology), deux cadres reconnus en matière de gouvernance financière.

Une attestation a été signée par le président-directeur général et le premier vice-président aux finances pour l'exercice terminé le 31 mai 2013, confirmant leur responsabilité à cet égard. Ces attestations ont été déposées sur SEDAR. Un mécanisme de sous-attestation par plusieurs dirigeants et gestionnaires du Fonds est également venu appuyer la signature de ces attestations.

Les conclusions de la direction sur la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information sont présentées ci-après.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LES CONTRÔLES INTERNES

CONCLUSIONS SUR LA CONCEPTION ET L'EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE À

L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière comprend l'ensemble des processus et contrôles en place, incluant les politiques et procédures, qui encadrent la tenue des registres comptables et la préparation des états financiers, de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction, sous la supervision du président-directeur général et du premier vice-président aux finances, a évalué la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu qu'au 31 mai 2013, le contrôle interne à l'égard de l'information financière était adéquatement conçu et efficace. Toutefois, étant donné ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière peut ne pas permettre de prévenir ou de déceler certaines inexactitudes en temps opportun. Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2013, aucun changement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière n'a été apporté qui aurait eu, ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur ceux-ci.

CONCLUSIONS SUR LA CONCEPTION ET L'EFFICACITÉ DES CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Les contrôles et procédures de communication incluent les processus et mécanismes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière publiée à l'externe est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais requis pour révision et approbation par la direction; et qu'elle est communiquée à l'externe en respectant les échéances prévues par la réglementation et la législation applicables. La direction, sous la supervision du président-directeur général et du premier vice-président aux finances, a évalué la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu qu'au 31 mai 2013 les contrôles et procédures de communication de l'information étaient adéquatement conçus et efficaces.

ÉTATS FINANCIERS

AUX 31 MAI 2013 ET 2012

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'intention des actionnaires du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.).

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) qui comprennent les bilans aux 31 mai 2013 et 2012, et les états des résultats, des évolutions de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

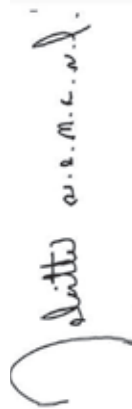
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

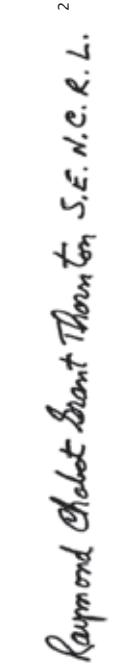
Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) aux 31 mai 2013 et 2012, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



1 CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A105976

2 CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A125741



BILANS

AUX 31 MAI

(en milliers \$, sauf l'actif net par action) 2013 2012

Actif

Investissements en capital de développement (note 4)	5 298 843	4 918 765
Autres investissements (note 5)	4 370 186	4 123 020
Débiteurs et autres actifs (note 8)	689 183	656 836
Encaisse	9 172	13 789
Immobilisations (note 9)	62 609	61 076
Impôts sur les bénéfices	4 971	93
	10 434 964	9 773 579

Passif

Billets (note 10)	396 601	428 544
Créditeurs et autres passifs (note 12)	735 199	816 434
Impôts futurs (note 17)	1 864	3 913
	1 133 664	1 248 891
Actif net (note 13)	9 301 300	8 524 688
Nombre d'actions de catégorie A en circulation (note 13)	332 441	320 629
Actif net par action de catégorie A	27,98	26,59

Éventualités (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



Yvon Bolduc, administrateur



Michel Arsenault, administrateur

RÉSULTATS

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI

(en milliers \$, sauf le bénéfice par action)	2013	2012
Produits		
Intérêts (note 15)	157 549	174 804
Dividendes	98 348	72 614
	255 897	247 418
Charges (note 16)		
Frais corporatifs	42 614	38 663
Frais d'investissements en capital de développement et autres investissements	32 229	32 588
Frais de développement et d'administration de l'Actionariat et de la Formation économique	49 386	45 923
Amortissement des immobilisations corporelles et du développement informatique	5 630	4 974
	129 859	122 148
Revenu net de placement avant impôts	126 038	125 270
Impôts (note 17)	16 500	27 489
Revenu net de placement	109 538	97 781
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement et autres investissements		
Réalisés	97 213	49 249
Variation de la plus-value ou moins-value non réalisée	252 597	69 614
Frais de transaction	(1 460)	(2 000)
	348 350	116 863
Bénéfice net	457 888	214 644
Nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A	325 734	317 092
Bénéfice par action de catégorie A	1,41	0,68

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

ÉVOLUTIONS DE L'ACTIF NET

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI

(en milliers \$)	Capital-actions de catégorie A (note 13)		Surplus d'apport (note 13)	Bénéfices non répartis	Actif net
	Série 1	Série 2			
2013					
Solde au début	7 010 355	76 483	760	465 020	8 524 688
Bénéfice net				457 888	457 888
Émissions d'actions	843 892	11 197			855 089
Variation nette des souscriptions d'actions			18		18
Rachats d'actions	(444 751)	(7 674)	(63 156)	(26 631)	(542 212)
Variation des rachats en attente	4 751		1 025	53	5 829
Virements (note 13)	95 000			(95 000)	-
Solde à la fin	7 509 247	80 006	778	909 939	9 301 300
2012					
Solde au début	6 676 628	78 428	727	369 698	8 177 811
Bénéfice net				214 644	214 644
Émissions d'actions	757 066	9 981			767 047
Variation nette des souscriptions d'actions			33		33
Rachats d'actions	(507 864)	(11 926)	(77 253)	(22 877)	(619 920)
Variation des rachats en attente	(12 475)		(3 007)	555	(14 927)
Virements (note 13)	97 000			(97 000)	-
Solde à la fin	7 010 355	76 483	760	465 020	8 524 688

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI

(en milliers \$)	2013	2012
Activités d'exploitation		
Revenu net de placement	109 538	97 781
Éléments sans effet sur la trésorerie et variation des éléments hors-caisse		
Intérêts capitalisés sur investissements en capital de développement	(2 325)	(3 071)
Intérêts capitalisés sur billets	16 859	16 766
Amortissement des immobilisations corporelles et du développement informatique	5 630	4 974
Impôts futurs	(2 049)	615
Débiteurs et autres actifs	37 616	(403 672)
Créditeurs et autres passifs	(44 839)	459 490
Impôts sur les bénéfices	(4 878)	(1 263)
Autres	(2 156)	975
Frais de transactions	(1 498)	(1 972)
	111 898	170 623
Activités de financement		
Émissions de billets	139 038	263 906
Remboursements de billets	(187 840)	(201 631)
Émissions et souscriptions d'actions	855 107	767 080
Actions rachetées	(534 912)	(620 177)
	271 393	209 178
Activités d'investissement		
Acquisitions d'investissements en capital de développement	(792 902)	(1 018 526)
Produits de cessions d'investissements en capital de développement	577 208	670 847
Acquisitions d'autres investissements	(6 222 907)	(8 067 744)
Produits de cessions d'autres investissements	6 055 038	8 046 753
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 063)	(3 335)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles	-	2 250
Développement informatique	(2 282)	(2 629)
	(387 908)	(372 384)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(4 617)	7 417
Encaisse au début	13 789	6 372
Encaisse à la fin	9 172	13 789

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation incluent des impôts versés de 25,5 M\$ (2012 : 26,1 M\$).

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2013 ET 2012

1. LOI CONSTITUTIVE

STATUTS ET OBJECTIFS DU FONDS

Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (le Fonds), constitué par une loi de l'Assemblée nationale du Québec, est une compagnie à fonds social ayant pour objectifs :

- de faire des investissements dans des entreprises québécoises et de leur fournir des services dans le but de créer, maintenir ou sauvegarder des emplois;
 - de favoriser la formation des travailleurs et travailleuses dans le domaine de l'économie et de leur permettre d'accroître leur influence sur le développement économique du Québec;
 - de stimuler l'économie québécoise par des investissements stratégiques qui profiteront aux travailleurs et travailleuses ainsi qu'aux entreprises québécoises;
 - de favoriser le développement des entreprises admissibles en invitant les travailleurs et travailleuses à participer à ce développement par la souscription aux actions du Fonds.
- Pour ce faire, le Fonds vise à concentrer la majeure partie de ses investissements en capital de développement dans des placements non garantis, principalement dans de petites et moyennes entreprises (PME) situées au Québec. En règle générale, la participation du Fonds dans des projets vise à demeurer minoritaire.

NORME DE 60 %

Le Fonds peut faire des investissements en capital de développement dans toute entreprise, avec ou sans garantie. Toutefois, au cours de chaque exercice financier, la part des investissements en capital de développement du Fonds dans des entreprises admissibles qui ne comporte aucune garantie doit représenter, en moyenne, au moins 60 % de l'actif net moyen du Fonds de l'exercice précédent.

Si le Fonds fait défaut dans l'atteinte de ce pourcentage, les émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour l'exercice financier suivant sont limitées à un pourcentage prescrit de la valeur totale des actions émises de l'exercice précédent, à l'exception des actions acquises par retenue sur le salaire et par les contributions de l'employeur prévues aux ententes conclues jusqu'à la fin de l'exercice précédent.

Le pourcentage des investissements en capital de développement moyens admissibles au regard de l'actif net moyen de l'exercice précédent se situe à 66,0 % au 31 mai 2013 (2012 : 67,0 %).

Puisque le pourcentage minimal de la norme est atteint au 31 mai 2013, les règles régissant la norme de 60 % ne limitent pas le montant des émissions d'actions pour l'exercice 2013-2014.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Le Fonds est une société de placement en vertu de la note d'orientation en comptabilité sur les Sociétés de placement du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) et applique, à cet égard, les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) y afférents.

L'état du résultat étendu n'est pas présenté, car il n'y a aucun élément à y inclure.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Pour préparer les états financiers conformément aux PCGR, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses, notamment dans l'établissement de provisions et l'évaluation à la juste valeur des investissements en capital de développement et autres investissements, qui influent sur les montants figurant dans les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date de transaction. Le coût présenté correspond au montant payé et est établi en fonction du coût moyen, compte non tenu des frais de transaction.

Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont les débiteurs et autres actifs, excluant les titres achetés en vertu de conventions de revente et les instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat. Les passifs financiers classés comme autres passifs sont les billets et les créditeurs et autres passifs, excluant les titres vendus en vertu de conventions de rachat et les instruments financiers dérivés. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti qui se rapproche de leur juste valeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2013 ET 2012

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Tous les investissements en capital de développement et autres investissements sont évalués à la juste valeur établie de la façon suivante :

a) Instruments financiers non cotés

Les instruments financiers non cotés sont constitués d'actions, de parts et de prêts et avances.

Ces instruments sont évalués à la juste valeur en fonction de techniques et de modèles d'évaluation appropriés qui peuvent ne pas être principalement basés sur des informations de marché observables. Les informations de marché observables sont appliquées aux modèles d'évaluation si elles sont disponibles.

La juste valeur déterminée s'appuie sur des hypothèses raisonnables dont tiendraient compte des parties dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance. Certaines hypothèses peuvent avoir un impact significatif sur la juste valeur dont celles retenues pour déterminer les flux monétaires caractéristiques, le niveau de risque et le taux de croissance futur associés à ces flux en tenant compte des conditions économiques, des perspectives d'avenir du secteur d'activité concerné et des conditions propres à l'entreprise.

Les parts de fonds de couverture sont évaluées à la juste valeur établie par leur administrateur respectif à la date la plus rapprochée de celle du bilan du Fonds.

b) Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont constitués d'actions, d'obligations et d'instruments du marché monétaire. Ces instruments sont évalués au cours acheteur à la clôture des marchés à la date du bilan. Lorsque exceptionnellement le marché d'un instrument financier n'est pas actif, celui-ci est alors évalué selon des techniques d'évaluation appropriées dont, entre autres, les méthodes établies pour les instruments financiers non cotés.

c) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés cotés sont évalués au cours acheteur à la clôture des marchés à la date du bilan. Les instruments financiers dérivés non cotés sont évalués selon des techniques d'évaluation appropriées comprenant, entre autres, l'actualisation au taux de rendement courant des flux de trésorerie futurs.

PRÊTS DE TITRES, TITRES ACHETÉS EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE ET TITRES VENDUS EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT

Afin de dégager des produits supplémentaires, le Fonds participe au programme de prêts de titres mis en place par son fiduciaire sur les titres dont il a la garde. Ce programme permet de conclure des opérations de prêts de titres, ainsi que des achats et des ventes à court terme de valeurs mobilières et, simultanément, des engagements à les revendre et à les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Les conventions de revente et de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts et d'emprunts assorties de garanties. Les conventions de reventes sont inscrites au bilan à leur juste valeur et les conventions de rachat sont inscrites au bilan au prix de rachat prédéterminé par l'engagement qui se rapproche de la juste valeur. Les produits découlant de la participation du Fonds à ce programme sont présentés sous Intérêts à l'état des résultats.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et les taux annuels suivants :

	Méthodes	Taux (%)
Corporelles		
Bâtisses	linéaire	2,5
Mobilier et équipement de bureau	solde décroissant	20,0
Équipement informatique	linéaire	25,0
Développement informatique	linéaire	33,3

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2013 ET 2012

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONSTATATION DES PRODUITS

a) Intérêts

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Dividendes

Les dividendes non cumulatifs sont comptabilisés à la date de leur déclaration, et les dividendes cumulatifs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

c) Gains et pertes sur investissements en capital de développement et autres investissements

Les gains et les pertes réalisés résultant de cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements, incluant les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés au moment de la vente et présentés sous Gains (pertes) sur investissements en capital de développement et autres investissements à l'état des résultats et correspondent à l'écart entre le produit de cession et le coût moyen.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. En vertu de cette méthode, des impôts futurs sont constatés en fonction des conséquences fiscales prévues des écarts entre la valeur comptable des éléments du bilan et leur valeur fiscale, multipliés par les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. Les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient réalisés.

CONVERSION DE DEVICES

Les éléments d'actif et de passif monétaires et ceux comptabilisés à la juste valeur sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges en devises sont convertis au taux de change à la date de transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés à l'état des résultats.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le coût des prestations de retraite gagnées et des avantages complémentaires de retraite des gestionnaires et des employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des actifs des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des employés.

Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

L'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes se situe entre 9,5 et 11,7 années (2012 : entre 8,5 et 12,1 années).

3. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS)

Le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a confirmé en 2008 que les PCGR du Canada seront remplacés par les IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, pour les entités ayant une obligation d'information du public. Le CNC a ensuite confirmé en décembre 2011 que les sociétés de placement, au sens de la note d'orientation en comptabilité sur les Sociétés de placement du Manuel de l'ICCA, devront appliquer les IFRS pour la première fois aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. Le Fonds respecte son plan de conversion et présentera ses premiers états financiers intermédiaires préparés selon les IFRS le 30 novembre 2014. La date de transition du Fonds aux IFRS est le 1^{er} juin 2013. Le Fonds évalue présentement les impacts de cette transition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2013 ET 2012

4. INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

Le *Relevé des investissements en capital de développement*, au coût, audité, est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet au www.fondsftq.com ou au www.sedar.com.

(en milliers \$)	2013			2012		
	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur
Non garantis						
Actions cotées	761 142	108 071	869 213	666 736	45 502	712 238
Actions et parts non cotées	2 454 011	353 550	2 807 561	2 381 376	231 649	2 613 025
Prêts, obligations et avances	1 612 955	(1 362)	1 611 593	1 592 344	(24 144)	1 568 200
Garantis						
Prêts et avances	11 590	(1 114)	10 476	29 173	(3 871)	25 302
	4 839 698	459 145	5 298 843	4 669 629	249 136	4 918 765

La rubrique Investissements en capital de développement inclut des titres en devises, libellés principalement en dollars américains, d'une juste valeur de 286,8 M\$ (2012 : 283,7 M\$).

Les ententes d'investissements peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat.

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE DES PRÊTS, OBLIGATIONS ET AVANCES À LA JUSTE VALEUR

(en milliers \$)	Taux variables			Taux fixes			Total
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus	De 1 à 5 ans	5 ans et plus	5 ans et plus	
2013							
Non garantis	100 685	342 346	628 564	539 998	1 611 593		
Taux moyen effectif (%)	9,0	2,1 ¹	7,8	6,9			
Garantis							
Taux moyen effectif (%)				6 009	4 467	10 476	
				6,9	16,5		
2012							
Non garantis	104 134	362 866	335 348	765 852	1 568 200		
Taux moyen effectif (%)	9,1	2,8 ¹	8,5	7,3			
Garantis	413	7 429	150	17 310	25 302		
Taux moyen effectif (%)	5,0	14,4	8,1	11,6			

1. Ce taux moyen inclut des avances remboursables à demande ne portant pas intérêt faites à une société en propriété exclusive au montant de 268,9 M\$ (2012 : 294,2 M\$). En excluant ces avances, le taux moyen effectif serait de 8,4 % (2012 : 12,0 %).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2013 ET 2012

4. INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT (SUITE)

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en milliers \$)	2013	Investissements technologiques	Manufacturier et primaire	Services et tourisme	Fonds régional		Total
					ou local et immobilier		
Coût		831 953	1 203 943	1 971 693	832 109	4 839 698	
Plus-value (moins-value) non réalisée		(134 322)	26 567	340 696	226 204	459 145	
Juste valeur		697 631	1 230 510	2 312 389	1 058 313	5 298 843	
Répartition des investissements effectués par les fonds régionaux ou locaux		25 559	80 184	90 422	(196 165)	-	
Fonds engagés mais non déboursés ¹		406 413	191 491	181 116	58 666	837 686	
Garanties et cautionnements ²			7 814			7 814	
		1 129 603	1 502 185	2 591 741	920 814	6 144 343	

2012

Coût	874 966	1 150 805	1 825 158	818 700	4 669 629
Plus-value (moins-value) non réalisée	(176 520)	(17 855)	241 706	201 805	249 136
Juste valeur	698 446	1 132 950	2 066 864	1 020 505	4 918 765
Répartition des investissements effectués par les fonds régionaux ou locaux	21 723	78 430	85 302	(185 455)	-
Fonds engagés mais non déboursés ¹	415 625	118 234	215 802	72 141	821 802
Garanties et cautionnements ²		6 898	9 331		16 229
	1 135 794	1 336 512	2 377 299	907 191	5 756 796

1. Les fonds engagés mais non déboursés représentent les investissements en capital de développement qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes ont été engagées, mais non encore déboursées à la date du bilan. Les déboursements sont assujettis au respect des modalités prévues aux conventions. Des fonds engagés mais non déboursés, un montant de 171,8 M\$ (2012 : 248,1 M\$) représente des facilités de crédit et des financements de projets de sociétés en exploitation, dont l'échéance moyenne pondérée est de 18 mois (2012 : 15 mois); et un montant de 665,9 M\$ (2012 : 573,7 M\$) représente des engagements, qui seront déboursés par tranches, auprès de fonds spécialisés, dont l'échéance moyenne pondérée est de 8,1 ans (2012 : 9,3 ans). Des engagements d'un montant de 103,6 M\$ (2012 : 89,9 M\$) sont en devises, libellés principalement en dollars américains.

2. En vertu de l'article 17 de sa loi constitutive, lorsque le Fonds fait un investissement en capital de développement sous la forme d'une garantie ou d'un cautionnement, il doit établir et maintenir pour la durée d'un tel investissement une réserve équivalente à au moins 50 % de sa valeur. Cette réserve est constituée à même Autres investissements.

GARANTIES ET CAUTIONNEMENTS

Le Fonds a octroyé des garanties et cautionnements qui ne comportent généralement pas d'échéances spécifiques et qui sont des engagements irrévocables du Fonds à effectuer les paiements d'entreprises partenaires qui ne pourraient pas respecter leurs obligations envers des tiers, pour un montant maximal total non actualisé et aux fins suivantes :

(en milliers \$)	2013	2012
Pour l'exploitation et des marges de crédit d'exploitation – sans recours	7 814	7 831
Pour l'exploitation et des marges de crédit d'exploitation – avec recours	-	8 398
	7 814	16 229

Au 31 mai 2013, il n'y a aucune provision relativement aux garanties et cautionnements (2012 : 4,5 M\$ présentée sous Créditeurs et autres passifs).

De plus, dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut diverses conventions prévoyant des indemnités. Ces indemnités concernent habituellement les cessions d'investissements en capital de développement pour les représentations et garanties données et la responsabilité des administrateurs ou dirigeants du Fonds ou ses représentants auprès d'entreprises partenaires. Cette dernière responsabilité est couverte, à certaines conditions, par une assurance responsabilité. La nature de ces conventions ne permet pas de faire une estimation raisonnable du montant maximal que le Fonds pourrait devoir payer aux contreparties. La direction du Fonds estime qu'il y a très peu de risques que ces obligations, en tenant compte des provisions constituées, occasionnent des charges importantes additionnelles.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2013 ET 2012

5. AUTRES INVESTISSEMENTS

Le *Relevé des autres investissements*, non audité, est disponible au siège social du Fonds, sur son site internet au www.fondsftq.com ou au www.sedar.com.

(en milliers \$)	2013		2012	
	Coût	Plus-value non réalisée	Juste valeur	Plus-value (moins-value) non réalisée
Actions cotées et parts non cotées	1 665 829	65 932	1 731 761	1 514 301
Parts de fonds de couverture	242 630	4 663	247 293	241 050
Obligations	2 325 705	60 097	2 385 802	2 153 714
Instruments du marché monétaire	848	1	849	207 475
	4 235 012	130 693	4 365 705	4 116 540
Instruments financiers dérivés	1 492	2 989	4 481	6 480
	4 236 504	133 682	4 370 186	4 123 020

La rubrique Autres investissements inclut des titres en devises d'une juste valeur de 1 520,9 M\$ (2012 : 1 338,5 M\$), dont principalement 909,8 M\$ (2012 : 825,9 M\$) en dollars américains, 199,5 M\$ (2012 : 153,2 M\$) en euros et 180,0 M\$ (2012 : 170,0 M\$) en livres sterling.

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE

Obligations

(en milliers \$)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	De 20 à 30 ans	30 ans et plus	Total
2013							
Juste valeur	84 080	738 618	781 930	309 429	359 974	111 771	2 385 802
Coût	84 714	733 505	764 198	296 973	336 942	109 373	2 325 705
Valeur nominale	82 972	712 346	724 150	236 004	293 689	103 369	2 152 530
Taux moyen effectif (%)	2,1	2,2	3,2	3,9	4,1	3,8	3,1
Taux moyen nominal (%)	4,0	3,2	4,0	6,0	5,1	4,3	4,1

2012							
Juste valeur	206 858	699 972	575 566	221 241	395 104	54 973	2 153 714
Coût	209 031	696 094	538 235	196 441	338 660	54 363	2 032 824
Valeur nominale	205 856	674 956	516 919	167 872	306 258	53 559	1 925 420
Taux moyen effectif (%)	2,0	2,7	3,8	4,4	4,5	3,0	3,4
Taux moyen nominal (%)	3,1	3,9	4,4	5,8	5,2	3,1	4,3

Instruments du marché monétaire

(en milliers \$)	Moins de 1 mois		De 1 à 6 mois		Total
2013					
Juste valeur		90		759	849
Taux moyen effectif (%)		1,0		1,0	1,0
2012					
Juste valeur		56 991		150 484	207 475
Taux moyen effectif (%)		1,0		1,1	1,1

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2013 ET 2012

5. AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE (SUITE)

Instruments financiers dérivés

(en milliers \$)	Moins de 1 mois		De 1 à 6 mois		6 mois et plus		Total
2013							
Juste valeur ¹							
Contrats d'options de gré à gré sur actions							
Achats d'options de vente			750				750
Ventes d'options de vente			(2 327)				(2 327)
Contrats d'options cotés sur indices boursiers							
Achats d'options de vente	2	254					256
Ventes d'options d'achat	(60)	(179)					(239)
Ventes d'options de vente		(93)					(93)
Contrats à terme de gré à gré sur devises							
Achats	150	(1)					149
Ventes	(14 573)	(67)					(14 640)
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	-	-					-
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt		896					896
Contrats à terme normalisés sur indices boursiers							
	(14 481)	810		(1 577)			(15 248)

Valeur notionnelle

Contrats d'options de gré à gré sur actions						
Achats d'options de vente			18 900			18 900
Ventes d'options de vente			31 500			31 500
Contrats d'options cotés sur indices boursiers						
Achats d'options de vente	1 550	11 724				13 274
Ventes d'options d'achat	1 633	12 636				14 269
Ventes d'options de vente		9 367				9 367
Contrats à terme de gré à gré sur devises						
Achats	630 656	77 298				707 954
Ventes	931 659	639 582				1 571 241
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	25 612	67 646				1 450 896
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt		159 738				159 738
Contrats à terme normalisés sur indices boursiers	124 603	7 925				132 528

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2013 ET 2012

5. AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE (SUITE)

Instruments financiers dérivés (suite)

(en milliers \$)	Moins de 1 mois	De 1 à 6 mois	6 mois et plus	Total
2012				
Juste valeur ¹				
Contrats d'options cotés sur indices boursiers				
Achats d'options de vente		80		80
Ventes d'options d'achat		(45)		(45)
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Achats	237	8		245
Ventes	(22 000)	(36)		(22 036)
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt				
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt				
Contrats à terme normalisés sur indices boursiers	(246)	(4 884)		(5 130)
Contrats de swap de gré à gré sur taux d'intérêt				
		(3 774)		(3 774)
	(22 009)	(4 877)		(30 660)
Valeur notionnelle				
Contrats d'options cotés sur indices boursiers				
Achats d'options de vente		2 693		2 693
Ventes d'options d'achat		9 012		9 012
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Achats	568 341	10 525		578 866
Ventes	881 848	547 637		1 429 485
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt				
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	11 182	114 215		125 397
Contrats à terme normalisés sur indices boursiers	147 743	359 854		507 597
Contrats de swap de gré à gré sur taux d'intérêt	3 494			3 494
		25 000		25 000

1. La juste valeur de ces instruments dont la valeur est positive est de 4,5 M\$ (2012 : 6,4 M\$) et est présentée sous Autres investissements. La juste valeur de ceux dont la valeur est négative est de 19,7 M\$ (2012 : 37,1 M\$) et est présentée sous Créditeurs et autres passifs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2013 ET 2012

5. AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

RÉPARTITION DE LA JUSTE VALEUR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ¹

(en milliers \$)	Actions cotées, parts non cotées et parts de fonds de couverture	Obligations	Instruments du marché monétaire	Total
2013				
Gouvernements et organismes gouvernementaux		1 596 837	849	1 597 686
Institutions financières	102 970	471 920		574 890
Investissements technologiques	271 661	96 838		368 499
Manufacturier et primaire	1 025 348	84 778		1 110 126
Services et tourisme	579 075	135 429		714 504
Juste valeur	1 979 054	2 385 802	849	4 365 705
Fonds engagés mais non déboursés ²	16 903			16 903
	1 995 957	2 385 802	849	4 382 608
2012				
Gouvernements et organismes gouvernementaux		1 302 050	112 471	1 414 521
Institutions financières	79 313	529 820	35 243	644 376
Investissements technologiques	223 457	98 970	19 957	342 384
Manufacturier et primaire	901 526	105 998	39 804	1 047 328
Services et tourisme	551 055	116 876		667 931
Juste valeur	1 755 351	2 153 714	207 475	4 116 540
Fonds engagés mais non déboursés ²	26 324			26 324
	1 781 675	2 153 714	207 475	4 142 864

1. Cette répartition ne tient pas compte de l'impact des changements de répartition d'actifs découlant des instruments financiers dérivés.

2. Les fonds engagés mais non déboursés auprès de fonds d'infrastructures à l'international représentent les autres investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes ont été engagées, mais non encore déboursées à la date du bilan. Les déboursements sont assujettis au respect des modalités prévues aux conventions. Ces engagements, dont l'échéance moyenne pondérée est de 7,4 ans (2012 : 9,1 ans), sont en dollars américains.

6. HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées dans la détermination des justes valeurs. La hiérarchie se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Juste valeur fondée sur les cours de marché (non rajustés) observés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.

Niveau 2 : Juste valeur fondée sur les prix cotés pour des instruments financiers semblables ou fondée sur des techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont basées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : Juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas basées sur des informations de marché observables.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2013 ET 2012

6. HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)

(en milliers \$)	Niveau			Total
	1	2	3	
Investissements en capital de développement				
Non garantis				
Actions cotées	868 830	383	-	869 213
Actions et parts non cotées		2 807 561		2 807 561
Prêts, obligations et avances	441 224	1 170 369		1 611 593
Garantis				
Prêts et avances		10 476		10 476
Autres investissements				
Actions cotées et parts non cotées	1 674 321	57 440		1 731 761
Parts de fonds de couverture		247 293		247 293
Obligations		2 375 066	10 736	2 385 802
Instruments du marché monétaire		849		849
Instruments financiers dérivés	256	4 225		4 481
	1 674 577	2 380 140	315 469	4 370 186
	2 543 407	2 821 747	4 303 875	9 669 029

Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat

Titres achetés en vertu de conventions de revente	148 819			148 819
Encaisse	9 172	274 123		274 123
Instruments financiers dérivés	(332)	(19 397)		(19 729)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(422 942)	(422 942)		(422 942)
	2 552 247	2 802 350	4 303 875	9 658 472

2012

Investissements en capital de développement				
Non garantis				
Actions cotées	703 132	9 106	-	712 238
Actions et parts non cotées		2 613 025		2 613 025
Prêts, obligations et avances	463 393	1 104 807		1 568 200
Garantis				
Prêts et avances		25 302		25 302
Autres investissements				
Actions cotées et parts non cotées	1 436 719	77 582		1 514 301
Parts de fonds de couverture		241 050		241 050
Obligations		2 144 909	8 805	2 153 714
Instruments du marché monétaire	80	207 475		207 475
Instruments financiers dérivés	6 400	6 400		6 480
	1 436 799	2 358 784	327 437	4 123 020
	2 139 931	2 831 283	4 070 571	9 041 785
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat				
Titres achetés en vertu de conventions de revente		131 507		131 507
Encaisse	13 789	325 443		325 443
Instruments financiers dérivés	(45)	(37 095)		(37 140)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(456 950)	(456 950)		(456 950)
	2 153 675	2 794 188	4 070 571	9 018 434

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2013 ET 2012

6. HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement entre les soldes de début et de fin des justes valeurs de niveau 3.

INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

(en milliers \$)	2013	Actions cotées		Actions et parts non cotées		Prêts, obligations et avances		Total
		Actions cotées	Actions et parts non cotées	Non garantis	Garantis			
Juste valeur au 31 mai 2012		-	2 613 025	1 104 807	25 302			3 743 134
Pertes réalisées			(24 723)	(7 210)	(2 360)			(34 293)
Variation de la plus-value ou moins-value non réalisée			121 902	6 146	2 755			130 803
Achats			281 927	182 886	6 500			471 313
Ventes et règlements			(184 570)	(131 260)	(21 721)			(337 551)
Transfert vers le niveau 3			15 000 ¹					15 000
Juste valeur au 31 mai 2013			2 807 561	1 170 369	10 476			3 988 406
Variation de la plus-value ou moins-value non réalisée des investissements en capital de développement détenus au 31 mai 2013			84 197	(1 899)	604			82 902
2012								
Juste valeur au 31 mai 2011			2 097 834	997 759	31 161			3 126 754
Gains (pertes) réalisés		(7 513)	40 148	(11 165)	(1 114)			20 356
Variation de la plus-value ou moins-value non réalisée		8 052	185 621	25 866	30 503			250 042
Achats			596 940	240 387	25 729			863 056
Ventes et règlements		(539)	(307 518)	(148 040)	(60 977)			(517 074)
Juste valeur au 31 mai 2012			2 613 025	1 104 807	25 302			3 743 134
Variation de la plus-value ou moins-value non réalisée des investissements en capital de développement détenus au 31 mai 2012			112 411	(872)	(459)			111 080

1. Une débenture non garantie a été transférée du niveau 2 au niveau 3 puisque sa méthode d'évaluation ne repose plus sur des informations de marché observables.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2013 ET 2012

6. HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)

AUTRES INVESTISSEMENTS

(en milliers \$)	Actions cotées et parts non cotées	Parts de fonds de couverture	Obligations	Total
2013				
Juste valeur au 31 mai 2012	77 582	241 050	8 805	327 437
Gains (pertes) réalisés	(689)	3 444	-	2 755
Variation de la plus-value ou moins-value non réalisée	(3 355)	2 124	1 938	707
Achats	955	68 290		69 245
Ventes et règlements	(17 053)	(67 615)	(7)	(84 675)
Juste valeur au 31 mai 2013	57 440	247 293	10 736	315 469
Variation de la plus-value ou moins-value non réalisée des autres investissements détenus au 31 mai 2013	(3 355)	5 685	1 935	4 265
2012				
Juste valeur au 31 mai 2011	76 742	216 439	11 742	304 923
Pertes réalisées		(4 103)	(2 376)	(6 479)
Variation de la plus-value ou moins-value non réalisée	7 057	16 154	2 138	25 349
Achats	2 392	114 819		117 211
Ventes et règlements	(8 609)	(102 259)	(2 699)	(113 567)
Juste valeur au 31 mai 2012	77 582	241 050	8 805	327 437
Variation de la plus-value ou moins-value non réalisée des autres investissements détenus au 31 mai 2012	7 057	10 148	(462)	16 743

Tous les instruments financiers de niveau 3, à l'exception de certaines parts, sont évalués à la juste valeur selon des techniques et modèles d'évaluation dont les résultats sont tributaires d'hypothèses importantes provenant de données non observables sur le marché. Bien que la direction juge que ses évaluations à la juste valeur sont appropriées, l'utilisation d'hypothèses alternatives raisonnablement possibles pourrait résulter en des justes valeurs différentes. Lorsque cela est possible, une analyse de sensibilité aux changements d'hypothèses importantes est réalisée. La direction a évalué la situation et établi que l'utilisation d'hypothèses alternatives raisonnablement possibles ne résulterait pas en des justes valeurs significativement différentes.

Quant à la juste valeur des parts de fonds de couverture et de certaines parts de niveau 3, le Fonds n'a pas accès à l'information sur les placements sous-jacents, elle est alors basée sur la valeur fournie par le commandité ou l'administrateur externe. Ainsi, aucune autre hypothèse raisonnablement possible n'a pu être utilisée.

7. PRÊTS DE TITRES

Dans le cadre du programme de prêts de titres, le fiduciaire obtient, en échange des titres prêtés, des garanties ou des éléments d'actif représentant un montant minimal prescrit par toute loi ou entente applicable ou un pourcentage pouvant varier en fonction des meilleures pratiques. Selon les titres prêtés, ce pourcentage est de 102 % au 31 mai 2013 (2012 : entre 102 % et 106 %) et la juste valeur des titres prêtés s'établit à 84 M\$ (2012 : 133 M\$).

8. DÉBITEURS ET AUTRES ACTIFS

(en milliers \$)	2013	2012
Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements	159 421	89 399
Dividendes et intérêts courus	71 597	73 315
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat	148 819	131 507
Titres achetés en vertu de conventions de revente	274 123	325 443
Autres	35 223	37 172
	689 183	656 836

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2013 ET 2012

9. IMMOBILISATIONS

(en milliers \$)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
2013			
Bâtisses ¹	70 109	19 008	51 101
Mobilier et équipement de bureau	18 659	16 060	2 599
Équipement informatique	14 303	9 988	4 315
Développement informatique	20 283	15 689	4 594
	123 354	60 745	62 609
2012			
Bâtisses ¹	67 715	17 179	50 536
Mobilier et équipement de bureau	17 945	15 449	2 496
Équipement informatique	12 966	8 353	4 613
Développement informatique	17 928	14 497	3 431
	116 554	55 478	61 076

1. La valeur comptable nette de la partie de la bâtisse qui est louée est de 21,2 M\$ (2012 : 20,6 M\$).

10. BILLETS

Les billets sont remboursables sur demande et portent intérêt à un taux établi en fonction du taux de rendement de Autres investissements. Ainsi la juste valeur de ces billets provenant des excédents de liquidité des fonds régionaux et locaux et de certains fonds spécialisés, correspond à leur valeur comptable. Le taux d'intérêt au 31 mai 2013 et 2012 est de 4 %.

11. MARGES DE CRÉDIT

Le Fonds dispose de marges de crédit aux 31 mai 2013 et 2012 d'un montant de 80 M\$. Ces marges de crédit portent intérêt au taux préférentiel et sont renouvelables annuellement. Aux 31 mai 2013 et 2012, ces marges ne sont pas utilisées.

12. CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS

(en milliers \$)	2013	2012
Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements	185 862	204 982
Instruments financiers dérivés	19 729	37 140
Rachats d'actions	29 833	28 072
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	422 942	456 950
Charges à payer et autres	76 833	89 290
	735 199	816 434

13. ACTIF NET

CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

ACTIONS DE CATÉGORIE A

Nombre illimité d'actions de catégorie A à être émises en séries 1 et 2, sans valeur nominale, avec droit de vote, rachetables et non aliénables à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Les actions de catégorie A, séries 1 et 2, comportent le droit d'être échangées entre elles et prennent rang également entre elles. Cependant, les actions de catégorie A, série 1, ne peuvent être émises qu'à une personne physique qui demande leur transfert à un fiduciaire dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-retraite.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2013 ET 2012

13. ACTIF NET (SUITE)

CAPITAL-ACTIONS (suite)

Autorisé (suite)

ACTIONS DE CATÉGORIE B

Nombre illimité d'actions de catégorie B, sans valeur nominale, sans droit de vote, donnant droit à un dividende préférentiel dont le taux est fixé par le conseil d'administration. En cas de liquidation, elles prennent rang avant les actions de catégorie A.

Souscrit

Le capital souscrit représente les sommes d'argent encaissées et pour lesquelles aucune action de catégorie A ne peut être émise en contrepartie en vertu de la politique d'achat de gré à gré. Ces sommes d'argent feront l'objet d'une émission d'actions de catégorie A au moment prévu dans cette politique, au prix de l'action en vigueur à cette date.

Modalités de rachat

Le Fonds est tenu de racheter les actions dans les circonstances prévues par sa loi constitutive ou les acheter de gré à gré lors de situations exceptionnelles, prévues dans une politique adoptée à cette fin par le conseil d'administration du Fonds et approuvée par le ministère des Finances du Québec. Le prix de rachat est fixé semestriellement sur la base de la valeur du Fonds.

Surplus d'apport

Le surplus d'apport provient de la réduction du capital émis et payé lors de virements et de l'excédent de la valeur moyenne du capital-actions émis sur le prix payé lors du rachat d'actions. Cet excédent est réduit lors de rachats d'actions à un prix supérieur à la valeur moyenne du capital-actions émis, en proportion des actions rachetées.

Virements

Au cours de l'exercice, les administrateurs du Fonds ont approuvé l'augmentation du capital émis et payé des actions de catégorie A, série 1, d'un montant de 95 M\$ par virements des bénéfices non répartis (2012 : 97 M\$).

Au 31 mai 2013, le Fonds a procédé à des virements des bénéfices non répartis au capital-actions pour un montant cumulatif de 1 812 M\$.

ACTIF NET DE CATÉGORIE A

(en milliers)	Série 1		Série 2		Total	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Souscrit	Total
2013						
Actif net au début	317 218	8 433 242	3 411	90 686	760	8 524 688
Bénéfice net		453 015		4 873		457 888
Émissions d'actions	31 335	843 892	418	11 197		855 089
Variation nette des souscriptions d'actions	(19 837)	(533 097)	(339)	(9 115)	18	(542 212)
Rachats d'actions	235	5 829				5 829
Variation des rachats en attente						
Actif net à la fin	328 951	9 202 881	3 490	97 641	778	9 301 300
2012						
Actif net au début	311 941	8 084 720	3 563	92 364	727	8 177 811
Bénéfice net		212 353		2 291		214 644
Émissions d'actions	29 225	757 066	386	9 981		767 047
Variation nette des souscriptions d'actions	(23 393)	(605 970)	(538)	(13 950)	33	(619 920)
Rachats d'actions	(555)	(14 927)				(14 927)
Variation des rachats en attente						
Actif net à la fin	317 218	8 433 242	3 411	90 686	760	8 524 688

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2013 ET 2012

14. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est partie à des réclamations et litiges pouvant résulter en des pertes. Lorsqu'une perte éventuelle est probable et qu'elle peut faire l'objet d'une estimation, celle-ci est comptabilisée. De l'avis de la direction, le montant global des pertes éventuelles, net des pertes comptabilisées, n'aurait pas de répercussion défavorable significative sur la situation financière du Fonds.

15. PRODUITS

Des intérêts de 16,9 M\$ (2012: 16,8 M\$) sur les billets sont présentés en diminution des intérêts à l'état des résultats et capitalisés sous Billets.

16. CHARGES

(en milliers \$)

	2013	2012
Traitements et charges sociales	80 869	75 451
Frais de publicité et d'information	18 231	15 142
Frais d'occupation et loyers	10 334	10 597
Honoraires professionnels	7 244	7 818
Honoraires de gestion	6 779	7 443
Fournitures et matériel de bureau	3 813	3 459
Déplacements, voyages et représentation	3 806	3 807
Communication de l'information aux actionnaires	3 041	3 247
Frais de garde et de rémunération du fiduciaire	965	990
Produits d'honoraires et autres produits	(6 656)	(6 702)
Produits de location	(4 197)	(4 078)
Amortissement des immobilisations corporelles	4 438	4 057
Amortissement du développement informatique	1 192	917
	129 859	122 148

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2013 ET 2012

17. IMPÔTS

Aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, le Fonds est assujéti aux règles applicables aux sociétés de placement à capital variable. À ce titre, le Fonds peut obtenir le remboursement de ses impôts payés sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions ou par l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite d'un virement des bénéfices non répartis. Puisque cet impôt est remboursable et que la direction du Fonds est d'avis qu'elle effectuera des augmentations suffisantes de son capital-actions émis et payé pour récupérer cet impôt, celui-ci n'est pas présenté à l'état des résultats mais est inclus sous Débiteurs et autres actifs. Le solde de cet impôt est de 7,2 M\$ (2012 : 10,3 M\$).

Le Fonds, ayant le statut de société privée, peut se faire rembourser une partie des impôts payés sur ses revenus de placement en ayant accès à l'impôt en main remboursable au titre de dividende (IMRTD). L'IMRTD est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite d'un virement des bénéfices non répartis. La totalité de cet impôt au montant de 30,3 M\$ (2012 : 31,9 M\$) a été appliquée en réduction des impôts sur les bénéfices à payer à la suite des virements approuvés par les administrateurs au cours de l'exercice.

En vertu de la *Loi sur les impôts* du Québec, le Fonds a le statut de société d'investissement à capital variable. À ce titre, le Fonds peut, aux fins du calcul de son impôt du Québec, déduire de son revenu imposable ses gains en capital imposables. En conséquence, les gains en capital réalisés par le Fonds ne sont sujets à aucun impôt du Québec.

Les impôts sur le revenu net de placement avant impôts se détaillent comme suit :

(en milliers \$)	2013	2012
Exigibles	18 549	26 874
Futurs	(2 049)	615
	16 500	27 489

Ces impôts diffèrent du montant qui serait obtenu si l'on appliquait le taux d'imposition de base combiné (provincial et fédéral) au revenu net de placement avant impôts. Cet écart est expliqué de la façon suivante :

(en milliers \$)	2013	2012
Impôts selon le taux d'imposition de base combiné 46,6 %	58 734	58 376
Dividendes non imposables	(25 853)	(14 158)
Impôt en main remboursable au titre de dividendes	(30 345)	(31 912)
Autres éléments	13 964	15 183
	16 500	27 489

Les éléments donnant lieu aux passifs d'impôts futurs se détaillent comme suit :

(en milliers \$)	2013	2012
Immobilisations	2 273	1 749
Investissements en capital de développement et autres	(409)	2 164
	1 864	3 913

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2013 ET 2012

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le 1^{er} janvier 2001, le Fonds a mis en place des régimes de retraite à prestations déterminées capitalisés et non capitalisés qui garantissent à la plupart de ses employés le paiement de prestations de retraite. Les prestations déterminées de ces régimes de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire annuel moyen. Ce dernier correspond à la moyenne annualisée du salaire pendant les 36 mois consécutifs de service qui produit la moyenne la plus élevée.

De plus, depuis le 1^{er} juillet 2003, le Fonds maintient un régime facultatif d'assurance individuelle pour les employés retraités.

Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, et les actifs à la juste valeur sont déterminés en date du 31 mars 2013. L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de capitalisation et de solvabilité a été effectuée en date du 31 décembre 2012 et la prochaine évaluation sera effectuée en date du 31 décembre 2013.

Les informations relatives aux régimes se présentent comme suit :

(en milliers \$)	2013		2012	
	de retraite	d'assurance	Régimes	d'assurance
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début	160 030	2 217	120 826	1 833
Coût des services rendus	16 733	101	14 419	87
Intérêts débiteurs	7 879	103	7 009	100
Prestations versées	(1 556)	(37)	(1 465)	(29)
Perte actuarielle	4 562	163	19 241	226
Solde à la fin	187 648	2 547	160 030	2 217

Actifs des régimes

Solde au début	112 379	-	93 246	-
Cotisations du Fonds	13 589	37	9 493	29
Cotisations des employés	5 549		5 629	
Prestations versées	(1 556)	(37)	(1 465)	(29)
Rendement réel des actifs des régimes	12 789		5 476	
Solde à la fin	142 750	-	112 379	-

Rapprochement des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes

Situation de capitalisation - déficit	(44 898)	(2 547)	(47 651)	(2 217)
Perte actuarielle nette non amortie	30 686	777	33 277	653
Coût (gain) non amorti des services passés	-	(98)	362	(138)
Passif au titre des prestations constituées	(14 212)	(1 868)	(14 012)	(1 702)

Ce passif au titre des prestations constituées est présenté sous Crédeurs et autres passifs.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES

Les actifs des régimes capitalisés sont détenus en fiducie et leur répartition est la suivante :

(en %)	2013	2012
Fonds commun d'actions	62,0	62,3
Fonds commun d'obligations	37,2	37,4
Encaisse et autres	0,8	0,3
	100,0	100,0

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2013 ET 2012

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES (suite)

Les coûts constatés au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

	2013		2012	
	de retraite	d'assurance	Régimes	d'assurance
(en milliers \$)				
Coût des services rendus au cours de l'exercice déduction faite des cotisations des employés	11 184	101	8 790	87
Intérêts débiteurs	7 879	103	7 009	100
Rendement réel des actifs des régimes	(12 789)	(5 476)	(5 476)	
Perte actuarielle	4 562	163	19 241	226
Coût avant ajustements pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	10 836	367	29 564	413
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes	5 518		(528)	
Écart entre le montant de la perte ou du gain actuariel constaté et le montant réel de la perte ou du gain actuariel sur l'obligation au titre des prestations constituées	(2 927)	(124)	(18 891)	(201)
Écart entre l'amortissement du coût ou du gain des services passés et les modifications effectives des régimes	362	(40)	173	(40)
Coûts constatés de l'exercice	13 789	203	10 318	172

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, qui est constitué des cotisations du Fonds à ces régimes de retraite capitalisés et des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ces régimes non capitalisés, se chiffre à 13,6 M\$ (2012 : 9,5 M\$).

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer les obligations du Fonds au titre des prestations constituées et les coûts constatés des régimes sont les suivantes :

	2013		2012	
	de retraite	d'assurance	Régimes	d'assurance
(en %)				
Obligations au titre des prestations constituées				
<i>Taux à la fin de l'exercice</i>				
Taux d'actualisation	4,25	4,25	4,50	4,50
Taux de croissance des salaires	3,50		3,50	
Coûts constatés au titre des prestations constituées				
<i>Taux à la fin de l'exercice précédent</i>				
Taux d'actualisation	4,50	4,50	5,25	5,25
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,00		6,00	
Taux de croissance des salaires	3,50		3,50	

Le Fonds a déterminé le montant maximal annuel qu'il allait assumer par personne retraitée en vertu du régime d'assurance. Le Fonds ne prévoit aucune augmentation dans le futur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2013 ET 2012

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut des opérations avec des sociétés apparentées, qui sont des entreprises qu'il contrôle ou sur lesquelles il a une influence notable. Plusieurs investissements en capital de développement sont considérés comme des sociétés apparentées compte tenu du niveau et de la nature de l'investissement. Les opérations consistent, essentiellement, en des produits d'intérêts et de dividendes sur les investissements et en certaines charges, notamment des primes payées en vertu de régimes d'assurance.

Le Fonds, dont la majorité des administrateurs sont nommés par la FTQ, a convenu de verser 1,8 M\$ à cette dernière pour l'exercice terminé le 31 mai 2013 (2012 : 1,9 M\$) en vertu d'une entente pour rémunérer les services rendus principalement dans le cadre de formation économique, de bilans sociaux, de développement de l'actionnariat, de soutien et d'encadrement de certaines activités. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les parties.

Le Fonds a constitué la Fondation de la formation économique du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* et il en nomme les membres du conseil d'administration. Le Fonds lui a consenti un prêt de 5 M\$, à un taux d'intérêt variable et conditionnel, d'une juste valeur de 3,8 M\$ (2012 : 3,6 M\$).

Le Fonds a consenti des prêts sans intérêts de 20 M\$ d'une juste valeur de 13,7 M\$ (2012 : 13,9 M\$) aux Fonds étudiant solidarité travail du Québec (FESTO), des entités apparentées au Fonds, car celui-ci nomme certains administrateurs conjointement avec le gouvernement du Québec.

Ces prêts sont présentés au bilan sous Débiteurs et autres actifs.

20. GESTION DES RISQUES

Les risques découlant des instruments financiers font partie intégrante des états financiers audités et sont traités dans la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mai 2013*. Le *Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mai 2013* est disponible au siège social du Fonds, sur son site internet au www.fondsftq.com ou au www.sedar.com.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre comparables à ceux de l'exercice courant.

22. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Le *Relevé des investissements en capital de développement, au coût, audité, le Relevé des autres investissements, non audité, ainsi que le Répertoire de la quote-part du Fonds dans les investissements effectués par les fonds spécialisés, au coût, non audité, sont* disponibles au siège social du Fonds, sur son site internet au www.fondsftq.com ou au www.sedar.com.

RESPONSABLES
Suzanne Hamel
André McDonald
Mario Tremblay

RÉDACTRICE
Suzanne Hamel

COLLABORATEURS
Daniel Bourcier
Michel Dorion
Roch Dutil
François Girard
Alain Houle
Sylvain Masse
Pierre Surprenant

PHOTOGRAPHE
Yves Lacombe

DESIGNER
Gauthier designers

NOUS REMERCIONS TOUTES LES PERSONNES QUI ONT CONTRIBUÉ
À LA PRODUCTION DE CE DOCUMENT.

Note : lorsqu'il y a lieu, le genre masculin inclut le féminin.

VOS COMMENTAIRES

➔ Ce Rapport annuel et de développement durable a pour but d'informer le plus grand nombre de personnes possible sur la mission du Fonds de solidarité FTQ, ses réalisations ainsi que sur les services que nous offrons. Vous y trouverez les informations financières et extrafinancières liées aux activités du Fonds sur les plans social, économique et environnemental qui concernent le dernier exercice, qui s'est terminé le 31 mai 2013.

Vous pouvez également consulter, sur notre site Internet, une version de ce rapport, enrichie de photos et de documents vidéo.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires. Il nous fait plaisir de toujours mieux répondre aux attentes de nos parties prenantes.

Vice-présidence aux affaires publiques et corporatives

Fonds de solidarité FTQ
545, boulevard Crémazie Est
Bureau 200
Montréal (Québec) H2M 2W4
diraffairescorpo@fondstfq.com

Imprimé par des travailleuses et des travailleurs syndiqués de Transcontinental Acme Direct sur du papier Rolland Opaque50, fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz, certifié ÉcoLogo, FSC Sources Mixtes et contenant 50 % de fibres recyclées postconsommation.





**TOUJOURS À L'AVANT-GARDE,
LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ
A CONÇU POUR VOUS UN RAPPORT ANNUEL
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE INTERACTIF**

D'APRÈS VOS CHAMPS D'INTÉRÊT.

**SOYEZ PARMIS LES PREMIERS À DÉCOUVRIR VOTRE PROFIL D'INVESTISSEUR
ET CONSULTEZ NOTRE RAPPORT ADAPTÉ POUR VOUS.**

fondsftq.com/rapport2013

fondsftq.com

545, boulevard Crémazie Est
Bureau 200
Montréal (Québec) H2M 2W4
Téléphone : 514 383-8383
Télécopieur : 514 383-2502
Sans frais : 1 800 361-5017

Service aux actionnaires

Montréal : 514 383-3663
Sans frais : 1 800 567-3663

Dépot légal – 3^e trimestre 2013
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

This document is also available in English.

B-08-00-0283